

# L'égalité homme-femme en Côte d'Ivoire

Mars 2019



*Crédit photos © Hugo van Tilborg*

# SOMMAIRE

<b>Résumé</b>	<b>p.15</b>
<b>Introduction</b>	<b>p.21</b>
<b>1. Analyse globale</b>	<b>p.23</b>
1.1 Cadre juridique	p.24
1.2 Cadre stratégique	p.26
1.3 Mécanismes institutionnels de promotion	p.27
<b>2. Analyses sectorielles</b>	<b>p.33</b>
2.1 Gouvernance	p.34
2.2 Santé	p.41
2.3 Violences et Justice	p.45
2.4 Education et Formation	p.51
2.5 Emploi, Entreprenariat et Autonomie financière	p.61
2.6 Agriculture	p.68
2.7 Energie	p.75
2.8 Eau	p.80
2.9 Protection sociale	p.83
2.10 Droits civils	p.85
<b>3. Recommandations générales</b>	<b>p.89</b>
<b>Annexes</b>	<b>p.93</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>p.120</b>







**Préface de Ramata Ly-Bakayoko  
pour l'Analyse sur l'Egalité Homme-Femme en Côte d'Ivoire**  
*Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant*

*La problématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, retenue comme un des objectifs de développement durable pour l'humanité, est au cœur de la vision de l'Afrique qui l'a inscrite au nombre des priorités pour la réalisation de l'Agenda 2063. Pour relever le défi de l'émergence, la Côte d'Ivoire s'est engagée avec le Président de la République, SEM Alassane OUARTARA, en faveur de la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie nationale. Cet engagement est soutenu par le développement continu d'un cadre juridique, institutionnel et programmatique fortement sensible à la promotion de l'équité de Genre.*

*En outre, dans le PND 2016-2020, l'Etat s'est engagé à renforcer le cadre institutionnel et réglementaire pour la prise en compte du genre dans les politiques publiques, à assurer l'autonomisation de la femme et de la jeune fille, à assister les femmes dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violences et d'exploitation.*

*Ainsi, la Côte d'Ivoire a-t-elle inscrit sa croissance économique et son progrès social dans une dynamique d'un meilleur partage des richesses, de positionnement du genre de manière transversale dans tous les plans, programmes et politiques de développement. L'objectif est de valoriser davantage le rôle déterminant de la femme en tant qu'actrice incontournable pour catalyser les réponses qui impacteront positivement les indicateurs clés de développement.*

*À cet effet, le cadre normatif et institutionnel ivoirien a connu d'énormes avancées, depuis la sortie de la crise post-électorale en 2011. Il s'agit entre autres:*

- *de l'adoption de la loi n° 2013-33, du 25 janvier 2013, relative au mariage qui consacre le principe de la gestion conjointe du ménage par les époux et l'abandon de la notion de chef de famille ;*
- *de la création d'un Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) par décret N°2014-842, du 17 Décembre 2014 ;*
- *de la mise en place, en 2014, d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;*
- *de l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16, conformément à la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015, (52% pour les garçons contre 48% pour les filles en 2016-2017) et un taux net de scolarisation de 91% en 2017 ;*
- *de l'adoption de la loi, n°2015-532 du 20 Juillet 2015, sur « le travail des personnes en situation de handicap ». Ce qui a permis le recrutement de 1094 personnes en situation de handicap à la Fonction Publique, dont 33% de femmes ;*
- *de l'adoption en novembre 2016, d'une nouvelle Constitution qui assure la protection des femmes contre toutes les formes de violences, renforce leurs droits politiques et assure la promotion de la parité dans l'accès aux responsabilités dans les administrations publiques et privées.*

*Pour une application effective de cette disposition constitutionnelle, le Conseil des Ministres du 6 mars 2019 a adopté un projet de loi sur la représentativité des femmes dans les assemblées élues. Ce projet de loi impose un quota minimum de 30% de femmes sur le nombre total de candidats présentés pour tous les scrutins avec l'objectif d'atteindre la parité.*

**Ramata Ly-Bakayoko**

*Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant*





**Préface de Jobst von Kirchmann  
pour l'Analyse sur l'Egalité Hommes-Femmes en Côte d'Ivoire**  
*Ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire*

*Lorsque l'on évoque le sujet de l'égalité femme-homme, une image me vient à l'esprit: celle d'un oiseau, qui symboliserait le développement d'un pays, et dont les hommes et les femmes représenteraient chacune des ailes. De même qu'un oiseau ne peut s'envoler qu'avec des ailes aussi fortes l'une que l'autre, le développement inclusif d'un pays ne peut pleinement se réaliser que si les hommes et les femmes sont sur un pied d'égalité.*

*L'Union européenne et ses Etats membres sont engagés pour la promotion de l'égalité de genre, et l'autonomisation des filles et des femmes en Europe et à travers le monde. Le Plan d'Action pour l'Egalité des Sexes 2016-2020 (GAP 2016-2020) représente la colonne vertébrale de cet engagement auprès de nos pays partenaires. Ensemble, nous travaillons à contribuer au respect de l'intégrité des filles et des femmes, à promouvoir leurs droits socio-économiques, et à renforcer leur voix et leur participation dans la société.*

*En Côte d'Ivoire, l'Union européenne est aux côtés du gouvernement et des acteurs sociaux pour relever l'ensemble des défis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela, il est nécessaire de disposer de données fiables et partagées sur ces sujets. L'importance de statistiques fiables pour comprendre et analyser les problèmes – et sur cette base développer des politiques sectorielles pertinentes – n'est plus à démontrer.*

*L'analyse de l'égalité femme-homme en Côte d'Ivoire, réalisée avec le Gouvernement ivoirien et ONU Femmes, vient confirmer la place primordiale des femmes et des filles dans le processus de développement économique et social du pays. Les femmes représentent la force de travail la plus importante de l'économie nationale, mais aussi la majorité de la population pauvre. L'analyse révèle qu'elles sont confrontées à d'importantes difficultés d'accès aux services sociaux, à un emploi décent et parfois même au simple respect de leurs droits fondamentaux.*

*J'invite toutes les parties prenantes à s'approprier et mettre en œuvre les recommandations issues de ce document riche d'enseignements. Je réitère par la même occasion l'engagement de l'Union européenne – institutions et Etats membres – à accompagner la Côte d'Ivoire dans la promotion de l'égalité femme-homme. Ce n'est pas seulement une question d'équité, mais aussi une question d'efficience économique et de cohésion sociale pour un développement plus durable et inclusif.*

Jobst von Kirchmann

*Ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire*







## **Préface de Antonia Ngabala-Sodonon pour l'Analyse sur l'Egalité Homme-Femme en Côte d'Ivoire**

*Représentante Résidente de l'ONU FEMMES en Côte d'Ivoire*

*Le 27 novembre 2017, le Président de la Côte d'Ivoire est devenu le premier Président d'Afrique francophone à adhérer au mouvement mondial de solidarité « HeForShe », en français « Lui pour Elle ». Cette initiative lancée par l'ONU le 23 janvier 2015 et pilotée par l'ONU Femmes, entend rallier hommes et garçons en faveur de l'égalité des sexes, pour l'avancement de nos sociétés.*

*Cette adhésion par la plus haute autorité de l'exécutif de la Côte d'Ivoire à la campagne « HeForShe », en appelle à une masculinité positive pour un partenariat homme-femme, tant il est vrai que la persistance des barrières à l'égalité des chances et à l'avancement des droits des femmes continuent encore de régir nos sociétés africaines.*

*Je me réjouis de l'adoption, le 6 mars 2019, en Conseil des Ministres d'un projet de loi favorisant la représentation des femmes dans les Assemblées élues. Ce faisant, la Côte d'Ivoire, qui se prépare à soumettre son 4<sup>ème</sup> rapport sur la Convention pour l'élimination de toutes formes de discriminations envers les femmes (CEDEF), satisfait à un de ses engagements internationaux.*

*Je voudrais saluer les efforts de la Côte d'Ivoire qui depuis la ratification de cette convention en 1995, a adhéré à la quasi-totalité des normes et conventions Internationales et régionales de promotion du genre. L'ONU Femmes suit également avec beaucoup d'intérêt les nombreuses autres initiatives lancées ces derniers temps par la Côte d'Ivoire en faveur du genre, y compris l'actualisation en cours du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité ; l'élaboration d'un plan national de lutte contre les mutilations génitales féminines.*

*Toutefois, malgré les progrès significatifs enregistrés, la Côte d'Ivoire reste à devoir relever d'importants défis en matière de développement humain, en particulier concernant le genre. Ainsi, les femmes de Côte d'Ivoire, bien que représentant environ 48,36 % de la population totale, selon le RGPH réalisé en 2014, sont encore insuffisamment présentes dans les sphères décisionnelles et sont confrontées à d'importants obstacles en matière d'accès et de contrôle des ressources, notamment pour ce qui a trait aux soins de santé, à l'information, à l'éducation et à la formation, au foncier, à l'emploi. La réalisation des ambitieux Objectifs de développement durable (ODD) exige des changements transformateurs, des approches novatrices, intégrées et de nouvelles solutions, permettant d'éliminer les obstacles structurels et faire en sorte qu'aucune femme ni aucune fille ne soit laissée de côté.*

*En adoptant en 2016, une constitution plus sensible au genre, la Côte d'Ivoire démontre sa compréhension des enjeux de la promotion du genre.*

*Je voudrais réitérer l'engagement de l'ONU femmes, à accompagner la mise en œuvre des recommandations pertinentes issues de la présente analyse genre conduite dans le cadre d'une approche partenariale fructueuse initiée par la Délégation de l'Union Européenne, à laquelle l'ONU femmes se réjouit d'avoir été associée.*

*Antonia Ngabala-Sodonon*

*Représentante Résidente ONU femmes Côte d'Ivoire*



## Liste des Acronymes

AFAWA	Discrimination positive en matière de Financement pour les Femmes en Afrique
AFEMCI	Association des Femmes Magistrats de Côte d'Ivoire
AFD	Agence Française de Développement
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AIBEF	Association Ivoirienne pour le Bien-Etre Familial
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
BAD	Banque Africaine de Développement
BACI	Banque Atlantique de Côte d'Ivoire
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIRES	Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale
CNDHCI	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
CNF	Conseil National de la Femme
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNLVBG	Comité National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
COCOFCI	Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire
CVGFR	Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale
DUE	Délégation de l'Union européenne
DUE CI	Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire
DSPS	Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
EDS CI	Enquête Démographique et de Santé réalisée en Côte d'Ivoire
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EM	Etats Membres de l'Union européenne
EMPT	Ecole Militaire Préparatoire et Technique
ENSEA	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
ENSESI	Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel
EPU	Evaluation Périodique Universelle
FAFCI	Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAWE	Forum for Africa Women Educationalist
FCFA	Franc CFA
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GAP II	Gender Action Plan II (2016-2020) / Plan d'Action pour l'égalité des sexes 2016 -2020 de la Commission européenne
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GBVIMS	Système de Gestion des Informations sur les Violences Basées sur le Genre
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale
IDH	Indice de Développement Humain
IFEF	Institutions de Formation et d'Education Féminine
IG	Indice Genre
INS	Institut National de la Statistique
IPS	Indice de Parité entre les Sexes
MEECI	Modernisation de l'Etat Civil de Côte d'Ivoire
MENET-FP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle
MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey / Enquête à Indicateurs Multiples
MILDA	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action
MUGEFICI	Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONEG	Observatoire National de l'Equité et du Genre
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisation de la Société Civile
ONG	Organisation non Gouvernementale
PARSSI	Projet d'Appui à la Redynamisation du Système de Santé Ivoirien
PAVVIOS	Prévention et Assistance des Victimes de Violences Sexuelles

PEJEDEC	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
PFG	Point (s) Focal /Focaux Genre
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PND	Plan National de Développement
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIB	Société Ivoirienne de Banque
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNLVBG	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
SNIS	Système National d'Informations Sanitaires
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SONU	Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNA	Taux National d'Admission
TNS	Taux National de Scolarisation
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development / Agence des Etats-Unis pour le Développement International
UNHCR	Haut-Commissariat des Réfugiés des Nations Unies
VBG	Violences Basées sur le Genre

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1	<i>Nomination des femmes dans les institutions en 2017</i>	p18
Tableau n°2	<i>Données VBG de 2010 à 2016</i>	p 26
Tableau n°3	<i>Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Indice de Parité entre les Sexes (IPS) et Ratios dans le préscolaire</i>	p 30
Tableau n°4	<i>Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement et Indice de Parité entre les Sexes (IPS) dans le primaire</i>	p 30
Tableau n°5	<i>Taux Net d'Admission (TNA) et Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire</i>	P30
Tableau n°6	<i>Taux de promotion, Taux de redoublement, Taux d'Abandon et Indice de Parité entre les Sexes (IPS) dans le primaire en 2015-2016</i>	p 31
Tableau n°7	<i>Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement et Indice de Parité entre les Sexes dans le secondaire</i>	p 32
Tableau n°8	<i>Effectifs des étudiants selon le Genre et le type de l'établissement d'enseignement supérieur fréquenté en Côte d'Ivoire en 2012-13 et 2013-2014</i>	p 34
Tableau n°9	<i>Fréquentation scolaire par âge, sexe et milieu de résidence (%)</i>	P34
Tableau n°10	<i>Répartition (%) des emplois par branche d'activité selon le sexe</i>	P37
Tableau n°11	<i>Répartition (%) des emplois salariés par branche d'activité selon le sexe</i>	P37
Tableau n°12	<i>Temps de travail des salariés selon le sexe</i>	P38
Tableau n°13	<i>Répartition (%) des emplois indépendants selon le sexe</i>	P39
Tableau n°14	<i>Répartition des combustibles ligneux selon les polluants</i>	P47

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1	<i>Genre des Présidents des Conseils Municipaux depuis 1975</i>	p 18
Graphique n°2	<i>Genre des députés depuis 1975</i>	p 18
Graphique n°3	<i>Genre des Ministres</i>	P 18
Graphique n°4	<i>Evolution de l'effectif de l'Administration Publique Civile et de l'Indice de parité de la femme entre 2009 et 2015</i>	P 19
Graphique n°5	<i>Evolution des Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement (TA) au niveau des filles de 2012-2013 à 2016-2017 au 1<sup>er</sup> cycle</i>	p 31
Graphique n°6	<i>Augmentation du nombre d'étrangers</i>	p 55

# Résumé analytique

---

Le Ministère en charge de la Femme a entrepris, en juin 2017, une évaluation qualitative et quantitative. Son but : mesurer et comprendre l'évolution de la situation en termes d'inégalités entre les femmes et les hommes en Côte d'Ivoire... Comprendre, mais aussi en connaître les causes.



Cette analyse est le fruit d'une collaboration entre la Délégation de l'Union européenne (DUE), le Ministère en charge de la Femme et le Bureau pays d'ONU Femmes.

## 1.1 But, méthodologie et structure du rapport

---

L'analyse a porté sur **huit domaines précis** :

- Justice et sécurité ;
- Etat civil et migration ;
- Emploi, protection sociale et formation professionnelle ;
- Santé et éducation ;
- Foncier rural et agriculture ;
- Energie et eau potable ;
- Economie et accès au financement ;
- Gouvernance politique et prise de décision.

Elle comprend **un examen approfondi de la documentation**, ainsi qu'**un processus de recherche quantitative et qualitative basé sur des entretiens** avec :

- Le personnel des différentes instances du Gouvernement ivoirien ;
- Des pays donateurs ;
- Des organisations intergouvernementales
- Des ONG nationales et internationales ;
- Des organisations de base.

S'en est suivi **un débriefing avec les partenaires** de cette mission.

Le diagnostic Genre est mené au niveau global (chap. 3) et sectoriel, en privilégiant les secteurs définis comme prioritaires pour la Côte d'Ivoire (chap. 4 et 5). La conclusion et les recommandations faisant l'objet de la dernière partie.

## 1.2 Profil Genre

---

### a) Situation en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui s'est engagée dans le processus d'institutionnalisation du Genre, enregistre **des avancées dans deux domaines essentiels : la promotion du Genre et de l'autonomisation de la femme**.

Le pays a ratifié la plupart des instruments internationaux et régionaux, y compris la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) en 1995. Sur le plan national, le cadre formel est établi par la loi 2016-886 du 8 novembre 2016 qui consacre le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre les discriminations dans l'accès aux ressources de production et leur contrôle. Il importe de souligner que **les femmes jouent un rôle important dans l'économie ivoirienne**.

Cependant, **en dépit des efforts consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire, beaucoup reste à faire en matière d'équité des sexes**. Prenons l'exemple du secteur « Genre et Gouvernance » : le taux de représentation des femmes dans les instances de prise de décision reste très bas, moins de 20%. En juillet 2018, il est de 12% au Parlement et de 18% au Gouvernement. La représentativité aux autres postes de responsabilité (direction de partis, mairies, présidences de conseils généraux...) ne dépasse pas 10%. Dans la société traditionnelle, on ne compte que huit femmes sur 8.000 chefs de villages, soit 0,1 %.

Selon l'annuaire des statistiques 2009-2015 du Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, le taux de représentativité des femmes dans la fonction publique est de 30%... La majorité des femmes se retrouvant dans des fonctions de subordination. Les femmes représentent ainsi 22,4% des cadres et seulement 14,5% des cadres supérieurs (grades A5 à A7). Ce qui explique que le salaire moyen des femmes est 33% inférieur à celui des hommes dans l'administration ivoirienne.

- **Dans le domaine de l'agriculture**, elles représentent 90% des acteurs du sous-secteur des cultures vivrières, occupant, quant à lui, 85% de la population active agricole. Elles s'occupent également de l'élevage de bovins, ainsi que des activités de transformation et de commercialisation des produits dérivés... Elles représentent 2/3 de la main d'œuvre agricole.

Mais **les revenus générés par leurs activités agricoles sont dérisoires**, les productions n'étant pas toujours ni valorisées ni comptabilisées. Elles sont **principalement destinées à la subsistance de la**



**famille.** Si l'on parle des cultures de rente (café, cacao, coton, palmier à huile, anacarde), les hommes dominent le secteur et les femmes constituent 62% de la main d'œuvre non rémunérée.

- **Dans le domaine de l'entrepreneuriat et du secteur privé,** les Petites et Moyennes Industries (PMI) et Entreprises (PME) connaissent une forte proportion de femmes, essentiellement dans des domaines tels que : l'immobilier, la papèterie, la fabrication de produits laitiers, la vente de produits alimentaires et cosmétiques, le textile... Des secteurs aux chiffres d'affaires de plusieurs centaines de millions.

L'emploi en Côte d'Ivoire est presque exclusivement informel (93,6%), quelle que soit la caractéristique socio démographique considérée, à l'exception des travailleurs de niveau d'étude supérieur (52,8%) Depuis 2014, la part de l'emploi informel a connu une hausse d'environ 3,5 points. Une prédominance marquée aussi bien chez les hommes que chez les femmes... Même si, **parmi les femmes occupées, très peu ont un emploi formel (3,2%) contre 8,1% pour les hommes.**



- **Dans le domaine de la santé,** selon les données du MICS 5 (2016), le taux de mortalité infanto-juvénile (moins de cinq ans) a connu une baisse significative, passant de 181 pour 1.000 en 1998 à 125 en 2005, puis à 108 en 2012 et 96 en 2016. La même année, 33 enfants sur 1.000 décèdent avant d'atteindre leur premier mois de vie.

Les grossesses précoces demeurent importantes. Une jeune fille de 20-24 ans sur quatre accouche avant l'âge de 18 ans. **La prévalence contraceptive chez les femmes en union reste faible (15,5%)** et on estime que plus de 30% des besoins de contraception chez ces femmes n'ont pas pu être satisfaits. L'avortement reste un recours contre les grossesses non désirées, 49% sont pratiqués par des soins non formels.

**Concernant la santé des mères, la Côte d'Ivoire connaît une amélioration** du recours aux services de santé. La proportion des mères ayant accouché avec l'assistance d'un personnel qualifié est ainsi passée de 59,4% en 2012 à 73,6% en 2016, et la même année 3,3% des mères ont accouché par césarienne lors de leur dernier accouchement.

Un jeune homme de 15-24 ans sur trois - contre 24% des jeunes femmes – possède une connaissance approfondie des moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejettent les principales idées fausses la concernant. **Parmi les jeunes filles (15-24 ans), seuls 33,3% ont utilisé un préservatif lors de de leurs derniers rapports sexuels,** contre 63,4% des jeunes garçons.

- **Dans le domaine de l'éducation,** toujours selon les données du MICS 5 (2016), la parité entre filles et garçons dans la fréquentation de l'école primaire est élevée et s'améliore (0,90 en 2012 et 0,93 en 2016). Elle reste moins élevée dans l'enseignement secondaire malgré une hausse (0,74 en 2012 contre 0,78 en 2016).

Près d'un quart des enfants en âge d'être à l'école primaire sur quatre (25.9 % chez les filles contre 20.6% chez les garçons) reste en dehors du système scolaire. Cette proportion atteint 41% (49.1% chez les filles, 34 % chez les garçons) lorsque les enfants sont en âge d'être dans l'enseignement secondaire.

**L'alphabétisation reste beaucoup plus fréquente chez les jeunes hommes** de 15-24 ans avec 63,8% qui savent lire et écrire dans une langue. Chez les jeunes femmes de cette même tranche d'âge, on atteint 47,2%.

• **Dans le domaine de l'emploi salarié**, les hommes occupent majoritairement le secteur (78,3% des postes), contre 21.7%<sup>1</sup> pour les femmes. En outre, elles sont, selon un rapport de la Banque Mondiale de 2017, plus au chômage que les hommes (9,4% contre 4,5%).

## **b) Causes de la persistance des inégalités de Genre**

Des avancées ont été constatées, mais les **obstacles et les défis à relever afin d'atteindre l'égalité des chances pour les femmes/hommes et filles/garçons sont encore nombreux** pour diverses raisons :

- **La persistance des facteurs socioculturels** qui limitent la compréhension et l'appropriation des principes de l'égalité homme-femme... Facteurs qui ont eu conséquences néfastes sur l'accès à l'éducation poussée de la jeune fille, à la propriété et aux moyens de production (propriété foncière), aux postes de prise de décision, etc. ;
- **Le manque d'outils et de mécanismes d'intégration de l'égalité homme-femme** dans les politiques, plans, programmes de développement et budgets, aussi bien au niveau central que décentralisé ;
- **Le manque de banques de données désagrégées et d'indicateurs genrés** harmonisés et à jour en vue de renseigner la situation des inégalités dans chaque secteur d'activités ;
- **L'insuffisante sollicitation du système judiciaire par les victimes d'inégalités** et la faible rigueur dans l'application des lois en vigueur ;
- **L'insuffisance institutionnelle** conduisant à une insuffisante prise en compte de la problématique de l'égalité homme-femme tant dans sa transversalité que dans sa verticalité ;
- **L'inexistence d'un cadre de coordination globale et intégrée** entre les structures en charge de la promotion de l'égalité homme-femme ;
- **Des ressources budgétaires insuffisantes** allouées aux structures en charge de la promotion de l'égalité homme-femme. A titre d'illustration, le pourcentage du budget national alloué au budget du Ministère en charge de la Femme est de 0,1% .

Sachant qu'il est important de rappeler que la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les programmes de développement en Côte d'Ivoire réduirait les inégalités et augmenterait la croissance économique du pays, un constat confirmé par les calculs de la Banque Mondiale :

**« Le pays pourrait bénéficier de gains de l'ordre de 6 à 8 milliards de dollars sur le long terme, si la plupart des discriminations à l'encontre des femmes sont résorbées »<sup>2</sup>.**

<sup>1</sup> ENSSESI2016,p30

<sup>2</sup> Banque Mondiale, *Situation économique en Côte d'Ivoire* - Juillet 2017

### c) Pistes de solutions

Pour une meilleure prise en compte de la dimension liée à l'égalité homme-femme, voici les actions proposées :

- La mise en place au plus haut niveau de l'exécutif d'un **organe de coordination et de mobilisation de ressources additionnelles** pour faire progresser les questions liées à la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux de promotion de l'égalité homme-femme en Côte d'Ivoire ;
- L'amélioration du cadre d'intégration systémique de **la dimension égalité homme-femme dans les politiques publiques et privées** ;
- La mise en place d'une **base de données nationale sur l'égalité homme-femme**, ainsi que l'élaboration des indicateurs nationaux relatifs à l'égalité entre les sexes ;
- **Un soutien aux initiatives spécifiques** axées sur les droits, la représentation et l'autonomisation économique des femmes ;
- La mise en place et l'opérationnalisation d'un **cadre permanent Etat/secteur privé pour le développement de la femme en entreprises** dans une approche d'inclusion financière et d'égalité entre hommes et femmes ;
- **Le renforcement des capacités** des Ministères sectoriels, des comités techniques en charge des réformes, des coordonnateurs de projets, des organisations de la société civile, des cellules Genre et de leur réseau **en matière d'intégration de l'égalité homme-femme** ;
- Le soutien aux initiatives de promotion de l'égalité homme-femme initiées par des acteurs publics, privés et de la société civile, notamment celles relatives à **la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les plans de développement communautaire** ;
- L'adaptation des programmes de promotion de l'égalité homme-femme formulés et mis en œuvre selon **la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)** ;
- **Le renforcement des ressources** allouées aux structures en charge de la promotion de l'égalité homme-femme ;
- L'apport d'un **appui à la société civile** dans le cadre de la lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.



# Introduction

*« Le Genre est une approche de développement qui vise à réduire les inégalités sociales, économiques, politiques et culturelles entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons. Le Genre révèle les injustices, les discriminations qui sont tolérées, voire encouragées dans divers contextes sociaux, le plus souvent à l'encontre des femmes. Il s'agit, en d'autres termes, des chances, des opportunités, des droits et des devoirs qu'on accorde à tout individu (homme et femme) au sein d'une société. »<sup>3</sup>*



L'analyse de la situation de l'égalité des sexes en Côte d'Ivoire a été menée en étroite collaboration avec la Délégation de l'Union européenne, le Ministère en charge de la Femme et le bureau pays de ONU Femmes. **Elle se base sur un examen documentaire aussi bien qualitatif que quantitatif, ainsi que sur des analyses de terrain.**

Le diagnostic Genre est mené au niveau du pays (chap. 3) et sectoriel, en privilégiant les secteurs définis comme prioritaires pour la Côte d'Ivoire (chap. 4). L'ensemble du travail a été orienté vers **la compréhension de l'évolution de la situation** en termes d'inégalités entre femmes et hommes en Côte d'Ivoire. Il s'agit également d'**en connaître les causes et identifier la valeur ajoutée apportée d'une telle égalité dans le pays.**

La collecte de données a consisté en :

- La compilation d'une liste de documents de référence étendue et détaillée (en annexe) ;
- L'étude documentaire qui a fourni les informations nécessaires afin d'effectuer l'analyse ;
- Des rencontres avec un large éventail de parties prenantes (Gouvernement, OSC, Institutions académiques, INS, PTF, pays donateurs) sur une période de trois semaines (du 25 juin au 14 juillet 2017)... Rencontres menées par deux expertes en genre et un statisticien.

<sup>3</sup> Document de Politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le Genre 2009.

La première série de synthèses et d'analyses a été contrôlée et complétée par une spécialiste de la qualité des projets en matière d'égalité homme-femme.

La principale difficulté résida dans le fait que les statistiques-clés les plus récentes sur la situation des femmes et des filles sont peu disponibles pour les secteurs d'activités ciblés. Il est donc nécessaire et conseillé de **procéder à des enquêtes complémentaires et approfondies, afin de produire des références fiables pour les études ultérieures.**

Nous tenons à remercier Madame la Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), Madame la Représentante du Bureau Pays de ONU Femmes, la Secrétaire Exécutive de l'Observatoire National de l'Equité et du Genre (ONEG) et le Représentant de la Délégation de l'UE en Côte d'Ivoire.

Et nous n'oublions pas les nombreuses personnes qui ont donné de leur temps et de leurs connaissances pour cette analyse genre en Côte d'Ivoire.



## 1. ANALYSE GLOBALE

Véritable profil du pays selon l'analyse genre, cette partie permet de comprendre plus en détail les opportunités et les défis dans divers champs juridiques, politiques et économiques. L'objectif : continuer la marche vers l'égalité entre femmes et hommes en Côte d'Ivoire.

## 1.1 Cadre juridique

---

• La Côte d'Ivoire s'est dotée, depuis le 08 novembre 2016, d'une nouvelle Constitution inaugurant ainsi la Troisième République. Cette Constitution, comme celle du 1<sup>er</sup> août 2000, souligne la **volonté des pouvoirs publics de faire de la promotion, la protection et la défense des droits humains une priorité.**

Elle déclare ainsi :

- l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'égalité des chances,
- le principe de l'égalité en droit,
- l'accès égal aux emplois publics et privés,
- le principe des conditions de travail et de rémunération équitables.

Elle interdit explicitement :

- la discrimination,
- la torture,
- les traitements humiliants, cruels, inhumains et dégradants, y compris les violences contre les femmes, notamment les mutilations génitales,
- la traite des êtres humains,
- le travail des enfants.

• Parallèlement, **la nouvelle loi sur le mariage** 2013-33 du 25 janvier 2013 permet à la femme salariée de :

- bénéficier à égalité avec l'homme des abattements d'impôts sur le revenu,
- participer au choix du domicile,
- contribuer aux charges de la famille selon ses capacités
- et de gérer conjointement la famille avec l'époux

Certains aspects, comme la succession de l'époux, le délai de viduité de 300 jours imposé aux femmes avant un remariage, nécessitent une révision.



- D'autres réformes sont également en cours, comme celle de la Cour d'assises sur la définition de certaines infractions contenues dans le Code pénal, ou encore la création de peines substitutives à l'emprisonnement pour les délits mineurs. La future définition du viol devrait ainsi, selon l'expert indépendant de l'ONU, permettre de protéger toutes les victimes d'abus sexuels en s'alignant sur les conceptions les plus inclusives des jurisprudences nationales et internationales<sup>4</sup>.

- La loi 98-750 du 23 décembre 1998, modifiée en 2004 et 2013, constitue l'unique source de droit applicable en Côte d'Ivoire en matière foncière rurale. Elle prévoit **un accès égal à la terre entre les hommes et les femmes**. A ce sujet, la création de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels pourrait être le relais de l'application de la loi foncière et de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau traditionnel et/ou communautaire.

- Pour rappel, le gouvernement ivoirien a ratifié la plupart des conventions internationales et régionales de promotion de l'égalité des sexes, notamment en 1995, la **Convention relative à l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes** (CEDEF), et adhéré à la déclaration et au plan d'action de Beijing.

Il a, en outre, ratifié le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), ainsi que le Protocole facultatif à la CEDEF. La Côte d'Ivoire a aussi souscrit à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et au nouvel agenda de développement à l'horizon 2030 (ODD), au sein duquel l'égalité de genre tient une place importante.

Il est recommandé de continuer à soutenir les réformes législatives en faveur du respect des droits humains et de l'abandon de toute forme de discrimination...  
Notamment sur les questions de mariage, d'héritage et d'accès au foncier en lien avec les instruments internationaux.

---

<sup>4</sup>Rapport de l'expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme, Conseil des droits de l'homme, trente-cinquième session, 6-23 juin 2017.

## 1.2 Cadre stratégique

---

**Depuis une quinzaine d'années, la Côte d'Ivoire met en œuvre des plans d'action et des stratégies nationales** dont l'objectif est d'assurer des chances égales aux femmes et aux hommes dans le développement et les processus de décision.

On peut, entre autres, citer :

- Le Plan National d'action de la Femme 2003–2005 ;
- Le Plan d'action pour l'implémentation de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les Femmes, mis en place pour la période 2008-2012 ;
- Le Document de Politique Nationale sur l'Égalité des chances, l'Équité et le Genre de 2009 ;
- Le Plan National de Développement (PND 2012-2015 et 2016-2020) ;
- La Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre 2014–2016 (SNLVBG).

On peut, entre autres, citer :

- Le Fonds Femmes et Développement (2000) du Ministère en charge de la Femme, plus orienté depuis 2013 - 2014 vers le renforcement de l'entrepreneuriat féminin et l'assistance aux femmes victimes de la crise postélectorale ;
- Le Fonds de soutien aux femmes entrepreneurs de 5 Milliards FCFA mis en place par le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, avec l'appui de la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI) qui vise à financer et développer les projets des femmes entrepreneurs, à renforcer leur autonomie et à assurer un progrès durable ;
- Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire-FAFCI, lancé en 2012 avec un budget d'un milliard. Il est passé à dix milliards FCFA en 2017. Le FAFCI a pu octroyer, après cinq années de fonctionnement, 15 milliards 300 millions de FCFA, grâce au remboursement des prêts. Cela a permis de financer les activités de 122.000 femmes sur toute l'étendue du territoire national<sup>5</sup>.

Il est recommandé d'investir dans :

- la **coordination**,
- la **promotion de l'égalité de genre**,
- la **formation de personnel qualifié**.

Et d'appuyer au niveau politique la capacité décisionnelle et opérationnelle de ces dispositifs en misant sur les stratégies d'appropriation et de pérennisation.

---

<sup>5</sup>Discours de Madame Dominique Ouattara, Première Dame de Côte d'Ivoire, Vendredi 29 septembre 2017. Latrille Event Festivités marquant le 5<sup>ième</sup> anniversaire du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI).

## 1.3 Mécanismes institutionnels de promotion du genre

---

### • Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE)

Selon article 26 du décret 2018-648 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique de Gouvernement en matière de promotion de la femme et de la famille, ainsi que de la protection de l'enfant.

Relativement à cette disposition, en matière de promotion de la femme et de la famille, le MFFE a pour mission :

- **La promotion économique, sociale et juridique** de la femme ;
- **La promotion du genre** ;
- En liaison avec le Ministre chargé de la Justice et des Droits de l'Homme, **la lutte contre les violences exercées sur les femmes et les filles** ;
- **La sensibilisation de la communauté** sur les droits de la femme ;
- **L'assistance et le conseil aux femmes et aux filles en difficulté**, notamment aux filles mères, aux veuves, aux femmes victimes de violences conjugales ;
- La promotion, la coordination et le suivi **des activités économiques** concernant la femme ;
- La promotion, la coordination et le suivi **des mouvements coopératifs et mutualistes féminins en milieu urbain et rural**, en liaison avec les ministères concernés ;
- La gestion et la coordination **des institutions publiques et privées d'éducation féminine** ;
- La mise en œuvre **des mesures favorisant la protection et l'épanouissement des citoyens** dans le cadre de la famille ;
- La promotion **des valeurs sociales et morales** dans la famille ;
- Le développement de la prise de conscience, de la responsabilité réciproque, et du **respect des droits et obligations de chacun** des membres de la famille ;
- La sensibilisation des populations aux **programmes de planification et de bien-être familial** ;
- La sensibilisation des femmes sur la **prévention du VIH SIDA**, en liaison avec le Ministre de la Santé.

Le budget alloué au Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, n'a pas évolué entre 2016 et 2017, restant à 0,29 % du budget global de l'État. Mais, en vue d'améliorer l'Indice du Développement Humain (la Côte d'Ivoire est classée au 170<sup>ième</sup> sur 188 - PNUD, 2017) et l'Indice des Inégalités Genre en Afrique (43<sup>ième</sup> sur 52 - BAD, 2015), le Ministère en charge de la Femme, en partenariat avec ONU-Femmes, a initié « le **diagnostic genre** » en 2017, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, et le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME.

**Voici ses conclusions :**

- Malgré l'existence d'une politique nationale sur l'Égalité des chances, les agents des trois Ministères audités ne l'intègrent pas faute des compétences et de motivation ;
- Pas de stratégies d'intervention claires, ni d'outils ;
- Manque de mécanismes et d'outils institutionnalisés de formulation des stratégies d'interventions articulées ;
- Absence de ligne formelle pour les activités genre dans le budget du MFPE ;
- Absence d'intégration transversale et systématique de l'Égalité entre les sexes dans les programmes et dans toutes les politiques du MFPE, ainsi que dans les autres institutions ;
- Méconnaissance du concept d'égalité homme-femme et de ses outils par les agents ;
- Structure organisationnelle qui ne favorise pas la priorisation de l'égalité homme-femme ;
- Les systèmes et procédures du Ministère n'institutionnalisent pas et n'intègrent pas l'égalité homme-femme ;
- Les pesanteurs socioculturelles sont encore très fortes ;
- Inexistence de mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'intégration de l'égalité homme-femme ;
- Cloisonnement structurel des directions ;
- Absence d'articulation famille/égalité des sexes.

Les programmes sous tutelle du Ministère de la femme sont les suivants :

- **Le Projet de Gestion Novatrice du Fond National Femme et Développement (PGNFNFD)**

Un Fonds national « Femmes et Développement » a été créé par le décret 94-219 du 20 Avril 1994. Afin d'optimiser ses résultats, son fonctionnement a été revu et mué en PGNFNFD avec l'implication des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Ces derniers sont chargés de la redistribution des prêts à taux bonifié et de recouvrement. Le taux d'intérêt de 1% vise à permettre aux femmes de reconstituer leurs capitaux et poursuivre leurs activités.

- **Le Comité National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (CNLVBG)**

Le CNLVBG est un comité multisectoriel présidé par la Ministre en charge de la Femme.

- **L'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG)**

Dans le but de repositionner résolument les femmes dans le développement politique, économique et social de la Côte d'Ivoire, l'ONEG a été créé par le décret 842 du 17 décembre 2014. Son objectif : suivre, évaluer et formuler les propositions tendant à promouvoir l'égalité de genre dans les politiques publiques. Des mécanismes qui œuvrent à **la promotion et à l'intégration systématique de l'égalité homme-femme dans tous les programmes de développement.**

L'ONEG a vu son premier budget d'équipement mis en place en janvier 2018, d'un montant de 120.000.000 FCFA couvrant à peine son fonctionnement.

- **Le Conseil National de la Femme (CNF)**

Le décret 2007-569 du 10 août 2007, portant sur l'organisation du Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, a donné naissance au CNF. Son but : servir d'organe consultatif sur toutes les questions d'ordre stratégique touchant à l'égalité entre hommes et femmes, à la protection et à la promotion des Droits de la Femme tels que consacrés par de nombreux instruments internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire.

Cet organe est placé sous la tutelle du Ministère en charge de la Femme. Cependant, alors que l'on espérait son opérationnalisation rapide, aucune action, jusqu'à ce jour, n'a été menée. Le Ministère en charge de la Femme pourrait bientôt proposer un décret portant modification, attributions, organisation et fonctionnement du CNF en Conseil des Ministres. **L'enjeu étant de rendre cet organe consultatif beaucoup plus autonome et opérationnel.**

- **Les cellules Genre au sein des Ministères techniques**

Mises en place à partir de 2008, la Côte d'Ivoire dispose aujourd'hui de 14 cellules Genre dans les Ministères techniques. Elles sont chargées de veiller à la prise en compte de l'égalité homme-femme au niveau sectoriel. Ces cellules ont contribué à l'élaboration du document de Politique Nationale sur l'Équité et l'Égalité des Chances et du document de stratégie nationale de lutte contre les VBG.

Cependant, force est de constater qu'aucun budget n'est alloué à ces cellules. Elles ne bénéficient plus de suivi après la dissolution de la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre (DEPG 2006, 2014 et 2017). Notons également qu'il reste encore plusieurs Ministères techniques qui ne disposent pas de cellules Genre.



Créée en 2012 par la loi 2012-1132 du 13 décembre, la CNDHCI est un organe de concertation, de consultation, d'évaluation et de proposition en matière de promotion, de protection et de défense des Droits de l'Homme.

#### • Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)

Créé en décembre 2018 pour répondre aux recommandations de l'Examen Périodique Universel de 2014 (Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies) et pour assurer une pleine conformité avec les Principes de Paris, le CNDH a remplacé la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI).

Le CNDH est **l'institution nationale d'Etat chargée de la protection et promotion des Droits de l'Homme**. Comme son prédécesseur, relativement à la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, la CNDH mène des actions de plaidoyer auprès des décideurs et surtout des campagnes de sensibilisation auprès des populations.

#### • Le Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI)

Le COCOFCI a vu le jour en 2011 à la demande du Président de la République pour **rendre visibles les compétences féminines ivoiriennes et réhausser leur participation à la vie publique**. Il est piloté par la Chaire UNESCO « *Eau, Femmes et Pouvoir de décisions* » de Côte d'Ivoire. Il a été érigé en programme national le 2 mars 2016 pour répondre au besoin d'étendre ses actions et activités sur toute l'étendue du territoire. Il dispose d'un site internet ([www.compétencesféminines.gouv.ci](http://www.compétencesféminines.gouv.ci)) et

d'un formulaire d'inscription en ligne en vue d'une inscription libre de **toutes les femmes ivoiriennes, sans distinction d'appartenance politique, ethnique et religieuse.**

Le COCOFCI vise à :

- Renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées ;
- Fournir des informations utiles et en temps opportun au Président de la République pour la prise de certaines décisions concernant le recrutement, la nomination ou la représentation des compétences féminines ;
- Identifier les secteurs où les femmes sont sous-représentées afin d'inciter à la prise de mesures correctives dans le sens de l'équité et de la justice sociale.

Le COCOFCI compte plus de **14.000 femmes inscrites** : cadres ivoiriennes de haut niveau, jeunes filles diplômées, femmes de tous niveaux qui excellent dans leurs secteurs d'activités, en milieu rural et péri-urbain, ou encore appartenant à la diaspora. En 2015, Il a remis officiellement au Président de la République, aux décideurs du secteur public et privé, aux partenaires au développement, ainsi qu'un an après aux membres du Gouvernement, son premier annuaire physique comptant plus de 1.000 femmes cadres.

#### • Les Institutions Universitaires de recherche

Les institutions universitaires et de recherche ont fait de substantiels efforts pour désagréger par sexe un certain nombre de variables dans les recherches, études et enquêtes. On pourrait citer aux premiers rangs l'Institut National de la Statistique (INS) et le Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES) où est logée la Chaire UNESCO « *Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions* ». Le CIRES a mis en place une cellule Genre et a mené, en 2016, une étude sur « *le rôle de l'industrie extractive sur l'autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire* ». Son objectif : faire une analyse du secteur extractif en Côte d'Ivoire et identifier les problématiques à la faible participation économique des femmes.

La Chaire UNESCO « *Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions* » est un Think Tank sur les thématiques de l'Eau et du pouvoir de la femme. Elle œuvre à créer **un environnement favorable à la promotion de l'égalité homme-femme et à l'autonomisation des femmes dans une perspective de développement plus équitable, inclusif et durable.**

En termes de formations, la Chaire anime des programmes de formation qualifiante dont l'Ingénierie en Genre (IG). Cette dernière vise à mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique dans son ensemble des experts nationaux et internationaux capables d'analyser et d'évaluer sous l'angle du genre les projets et les programmes de développement. Elle prépare également l'ouverture d'un Master en Genre, Economie et Gestion durable de l'Eau.

A l'analyse de ces mécanismes, il ressort **trois principales lacunes à combler** :

- **L'inexistence d'un cadre de coordination global et intégré** : le constat général montre que les différents mécanismes existant opèrent indépendamment les uns des autres et hors d'un cadre intégré. Par conséquent, on peut objectivement craindre que l'impact des actions menées en faveur de l'égalité des sexes reste faible. En vue de corriger ce gap, Il y a lieu de privilégier une approche intégrée des actions.
- **Des ressources budgétaires insuffisantes** : la volonté de la Côte d'Ivoire de se conformer à ses engagements internationaux, mais aussi de contribuer à la réduction des disparités entre hommes et femmes et à la promotion de l'autonomisation des femmes doit se traduire concrètement par l'adoption d'un budget clairement axé sur le genre, condition essentielle pour une avancée effective des droits de la femme et des jeunes filles. Dans cette optique, il s'agit de : Tenir compte des préoccupations et des intérêts différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons lors de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation des politiques publiques ; Assurer l'équité et améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques à travers une meilleure allocation des ressources budgétaires .
- **Le déficit de formation et de motivation du capital humain au sein de ses différentes structures est un frein à l'institutionnalisation de l'égalité homme-femme** . En effet, la méconnaissance du concept d'égalité des sexes et de ses outils par les agents pour leur intégration dans leur travail pose problème. Le manque de compétence dans ce domaine doublé de la démotivation de certains agents accentue le problème.

En conclusion, nous devons souligner la trop **faible capacité du dispositif national de promotion de l'égalité homme-femme à réaliser ses missions**.





## 2. ANALYSES SECTORIELLES

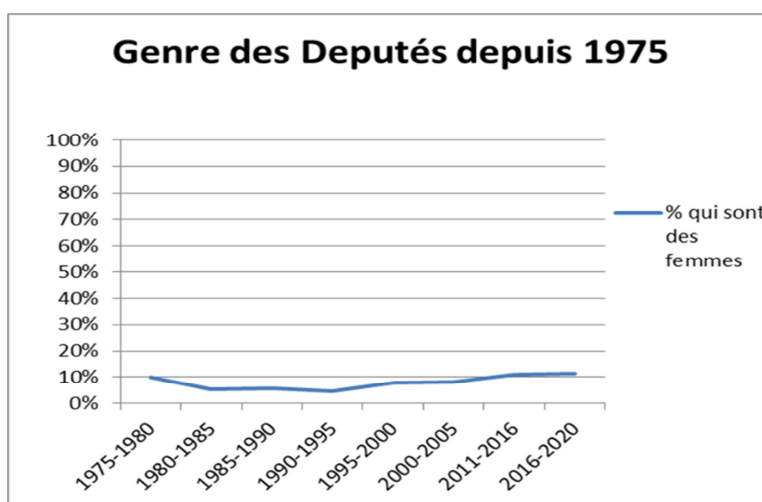
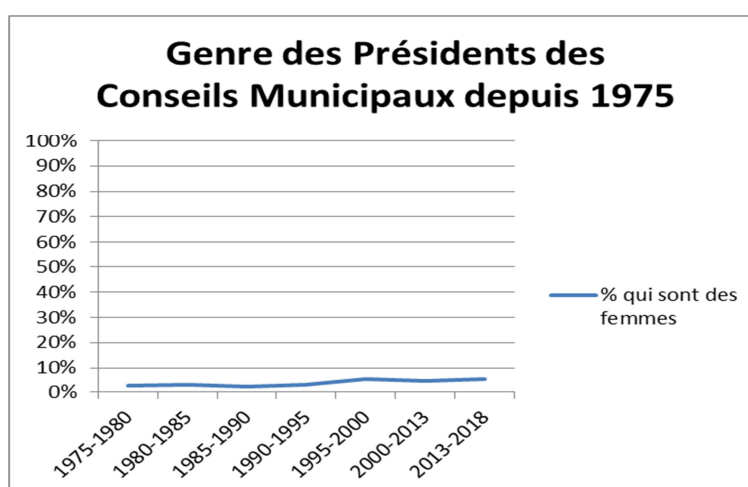
Gouvernance, santé, violences et justice, éducation, formation, emploi, entrepreneuriat, autonomie financière, agriculture, énergie, eau, protection sociale, droits civils, tels sont les différents secteurs qui ont été analysés. Les constats relevés ont ensuite permis de mettre en avant des recommandations afin de tendre vers une plus grande égalité des sexes.

## 2.1 Gouvernance

La conceptualisation de la gouvernance selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) repose sur une interprétation de la gouvernance fondée sur la justice sociale et les droits, ne faisant pas référence aux institutions de gouvernance en tant que structures qui détiennent le pouvoir, mais plutôt en tant que structures qui favorisent une prise de décision équitable et une responsabilité, ainsi que l'implication plus grande des citoyen(ne)s (PNUD 1997).

Dans la présente analyse genre, la gouvernance renvoie à deux dimensions fondamentales que sont la **représentativité et la participation des hommes et des femmes dans la gestion de l'espace public.**

### • Gouvernance dans les assemblées élues (Parlement et Conseils municipaux)

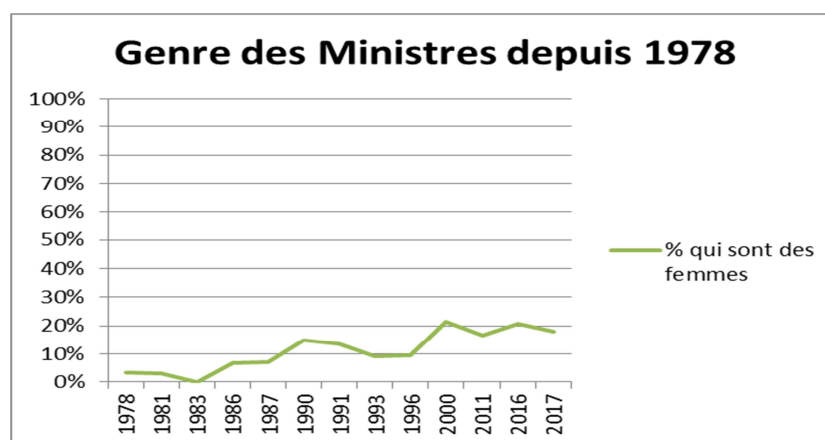


Source : Guide des activistes : Pour une participation politique accrue des femmes en CI (2017)

L'analyse comparée de la participation des hommes et des femmes dans les assemblées élues, montre que, depuis leur entrée à la troisième législature (1966-1970), les femmes n'ont jamais atteint la barre des 15%. **En 2016 aux élections législatives, ce sont 166 candidatures titulaires féminines (14% du total) contre 1.171 chez les hommes et 29 femmes élues sur les 255 députés élus, soit 11.7%.** Au niveau, des présidences des conseils municipaux, les femmes n'ont, depuis leur entrée au cœur de ces instances en 1980, jamais dépassé la barre des 5%.

#### • Gouvernance dans les postes nominatifs

La plupart des institutions de l'Etat comportent très peu de femmes. Au gouvernement, le pourcentage des ministres femmes n'a jamais atteint 25%. Il y a même eu un gouvernement sans aucune femme en 1983. **En juillet 2018, elles représentent 17, 7 % des ministres.**



#### Nomination des femmes dans les institutions en 2017

Années	Total	Femmes	% de femmes
Préfets de Régions	31	01	3,22
Préfets	73	09	12,32
Sous-préfets	466	80	17,16
Secrétaires Généraux de préfecture	142	18	12,67
Présidents des institutions	15	02	13,33
Ambassadeurs	43	05	11,62

Source: Direction Générale de l'Administration du Territoire

A l'instar du gouvernement, les nominations des femmes dans le corps préfectoral, les ambassades et présidences des institutions restent faibles et **il n'existe pas de loi sur un quota obligatoire de femmes.** En outre, les partis politiques dominés par les hommes au niveau décisionnel ne proposent pas assez de femmes aux postes valorisants.

## • Gouvernance dans la fonction publique

Selon l'annuaire 2009-2015 du Ministère de la fonction publique et des Réformes administratives<sup>6</sup>, le **taux de représentativité des femmes dans la fonction publique n'a connu qu'une légère augmentation**, malgré toutes les actions des activistes de l'égalité homme-femme. Il est passé :

- de 28 à 31 % chez les fonctionnaires,
- de 13 à 22% chez les contractuels,
- et de 17 à 21% chez les agents de maison de la fonction publique.

**L'effectif des fonctionnaires est constitué de 31% de femmes en 2015.** Cette proportion a peu varié dans le temps car elle était de 28% en 2009, ce qui donne un indice de parité de 45 femmes pour 100 hommes en 2015. Cet indice s'est accru lentement en 2009 et 2015, passant de 39 femmes pour 100 hommes en 2009 à 43 femmes pour 100 hommes en 2014.



Plusieurs facteurs expliquent l'effectif réduit des femmes dans la fonction publique, en général et plus particulièrement dans la catégorie des cadres. Aux barrières d'accès à un niveau d'éducation élevé et à la formation professionnelle s'ajoutent les pesanteurs socioculturelles, qui définissent le rôle des hommes et des femmes dans la société. **Dès la naissance, la famille puis l'école orientent l'avenir des filles et des garçons.** En outre, la division sexuelle du travail fait que les femmes se voient partagées entre le rôle reproductif et communautaire qu'elles jouent, relevant ainsi **les défis de conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale** qui en découlent.

<sup>6</sup> République de Côte d'Ivoire, *Annuaire statistique du Ministère de la fonction publique et des Réformes administratives*, 2009-2015.

### • Place des femmes dans la défense et sécurité

L'égalité des sexes est essentielle dans les domaines de la Défense et de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). Elle fait partie intégrante des principes de bonne gouvernance, surtout dans un contexte de consolidation de la cohésion sociale et de la paix. Par son intégration dans le processus RSS, **l'égalité des sexes contribue à consolider la sécurité de l'État et la sécurité humaine**. Elle permet, en effet, de répondre :

- Aux besoins différenciés des femmes et des hommes quand ils sont victimes de l'insécurité, auteurs d'actes de violence ou acteurs de réponses ;
- Aux différents besoins des filles et des garçons quand ils sont victimes de l'insécurité ou auteurs d'actes de violence.

Par ailleurs, l'entrée des filles à l'Ecole Militaire Préparatoire et Technique (EMPT) est effective depuis 2013; celle des jeunes femmes à la gendarmerie, depuis 2014. Cette mesure permettra d'intégrer les femmes dans les corps d'élite et la hiérarchie des fantassins qui, jusque-là, étaient réservés en grande partie aux hommes. Cette participation des femmes permettra de renforcer une meilleure prise en charge des femmes confrontées aux problèmes de sécurité et de défense. Pour ce faire, la mise en place de mécanismes adéquats d'accompagnement des différentes promotions s'avère nécessaire.



### • Genre et Organisations de la Société Civile (OSC)

Les principes de Droits humains servent de base aux revendications d'organisations de la Société civile, organisations qui développent un plaidoyer pour que la Côte d'Ivoire avance dans la mise en œuvre des réformes devant suivre sa signature par les instances internationales.

Ces OSC soulignent **la persistance de dispositions législatives discriminatoires, ainsi que les discriminations dans l'accès des femmes à l'éducation, à la propriété, à la santé et à la justice, ainsi que la sous-représentation des femmes dans la vie politique.**

L'accès aux postes à responsabilités dans le secteur public et aux postes électifs est aussi au cœur des revendications d'organisations de la société civile : elles demandent que les milliers de femmes enregistrées dans le Compendium (listes des femmes compétentes du pays) ne soient plus marginalisées par les structures d'État. Elles demandent également l'application de la politique du genre pour les postes de décision et la mise en place d'un fonds fiduciaire de soutien aux femmes en politique.

Dans le contexte socio-culturel de la Côte d'Ivoire, durablement marqué par la récurrence d'affrontements politiques violents, les organisations de femmes ont plus souvent travaillé au maintien de la paix qu'à la défense de leurs propres droits. **Certes, leur apport a été reconnu comme décisif pendant les périodes de crises, mais elles n'ont pas été conviées aux plateformes de négociations et de prise de décision qui les ont suivies.** Par ailleurs, une fois le pays stabilisé, beaucoup de ces organisations ont disparu avec la redirection des financements vers d'autres secteurs.

Il importe de rappeler et de valoriser les textes et les mécanismes mis en place par le pays et par les organismes régionaux encourageant l'égalité entre les sexes, tout en soutenant les organisations et coalitions qui luttent pour la concrétisation des engagements du gouvernement, notamment à travers la mise en place de lois, règlements et budgets afférents.

#### • Genre, médias et NTIC

Une étude de référence sur la communication et l'utilisation des médias sociaux par les organisations de la société civile ivoirienne, réalisée en août 2018, révèle une faible fréquence d'utilisation des médias sociaux, ainsi qu'un niveau de production et de qualité insuffisants pour susciter l'attention du public et des cibles de leur plaidoyer.

**La maîtrise des médias sociaux et des techniques de diffusion des productions constitue donc un enjeu majeur pour faire progresser la promotion des Droits des femmes.** Il est crucial de renforcer les capacités des Organisations de Défense des Droits des Femmes de Côte d'Ivoire sur l'importance des médias sociaux et leur utilisation efficiente. Le but étant de contribuer valablement et régulièrement au débat public sur les Droits des femmes - notamment sur leur accès aux instances de décision - et sur les violences qu'elles subissent.

## ⇒ Analyses

A la lumière de ce qui précède, quels sont les obstacles ou entraves que rencontrent les femmes ? Les blocages à l'amélioration de la condition des femmes se situent à trois niveaux :

### - Les blocages institutionnels

Le cadre légal est muet sur la question de l'égalité homme-femme ce qui laisse l'application de cette dimension à la sensibilité des acteurs. Hormis la loi 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violence à l'égard des femmes, **l'arsenal juridique ivoirien est au mieux neutre, sinon en sa défaveur, alors que de profondes inégalités existent** en amont. De fait, l'absence de lois spécifiques, incluant des mesures de discrimination positive, ont peu d'impact sur l'amélioration de la situation des femmes. Ce défaut de réglementation en la matière a longtemps défavorisé la femme dans plusieurs domaines (éducation, emploi, politique).

### - Les blocages socioculturels

Au plan socioculturel, il convient de noter que les normes sociales continuent à ce jour de façonner les femmes, les hommes, les filles et les garçons. **Les pesanteurs socioculturelles sont encore vives en Côte d'Ivoire.**

Par ailleurs, **la mauvaise interprétation de la religion** est parfois un obstacle pour la femme. Elle se retrouve reléguée au second plan et ce, malgré les discours de certains guides religieux qui tentent de démontrer le contraire.

Enfin, concernant le manque d'autonomie financière, les rôles principalement dévolus à la femme sont les tâches ménagères et les travaux champêtres. **La majorité des femmes travaillent dans le secteur informel et ont très peu accès aux facteurs de production et aux ressources économiques.**

### - Les blocages psychologiques

Ils se perçoivent autant chez l'homme que chez la femme. Chez l'homme, ces blocages psychologiques se manifestent par un complexe de supériorité : ceux-ci n'acceptent pas de contradictions ou d'autres normes en faveur des femmes.

Chez la femme, ces blocages se manifestent également par **un complexe d'infériorité sur la base des conceptions sociales de la division du travail** (répartition des tâches et des responsabilités). Par conséquent, les femmes préfèrent sacrifier leurs potentialités au profit des hommes, convaincues que ces derniers sont à même de tout faire pour elles.

Et n'oublions pas le manque d'audace des femmes à vouloir faire changer les choses, les rapports hommes et femmes peu basés sur l'égalité, le manque de confiance en elles-mêmes des femmes (car elles doivent faire doublement plus que les hommes pour les convaincre). **Elles ont alors tendance à abandonner la lutte pour le changement des rapports sociaux.**

Enfin, la prévalence des violences faites aux femmes en politique les dissuade souvent d'entrer dans ce secteur ou d'y rester. Il apparaît alors crucial de s'attaquer à ce problème pour encourager la participation féminine.

## ⇒ Propositions

Pour corriger cette situation de sous-représentation des femmes dans les assemblées élues et dans les postes nominatifs, il convient d'**augmenter la sensibilité à l'égalité entre les sexes dans la gouvernance des différentes institutions de l'Etat.**

### Recommandations

- Définir l'intégration de l'égalité homme-femme autant comme un processus qu'un objectif de développement dans le prochain PND ;
- Créer un cadre de promotion des femmes dans la gestion des affaires publiques par le vote d'une loi sur la parité et mettant en place un processus de nomination équitable ;
- Renforcer les mécanismes de promotion du capital humain féminin par des actions de renforcement de capacités stratégiques et opérationnelles des femmes.
- Adopter une loi contre les violences faites aux femmes en politique



## 2.2 Santé

---

### a) Fécondité et santé maternelle

Selon les données du MICS 5 (2016), **le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer baisse régulièrement en Côte d'Ivoire**. Il est passé de 5,4 enfants par femme en 1998 à 5 en 2012, puis à 4,6 en 2016. C'est un bon signal pour la femme en termes de transition démographique.

Des efforts restent toutefois à faire en milieu rural où l'on enregistre encore au moins 6 enfants par femme contre 3 enfants par femme en milieu urbain. Par ailleurs, les grossesses précoces demeurent importantes : une jeune fille de 20-24 ans sur quatre (25,4%) a accouché avant l'âge de 18 ans. Parallèlement, la prévalence contraceptive chez les femmes en union reste faible (15,5%) et on estime que près d'un tiers (30,5%) des besoins de contraception chez ces femmes n'ont pas pu être satisfaits.

En ce qui concerne la santé des mères, il y a une amélioration du recours aux services de santé. **La proportion des mères qui ont accouché avec l'assistance d'un personnel qualifié est ainsi passée de 59,4% en 2012 à 73,6% en 2016**, et 3,3% des mères ont accouché par césarienne en 2016 lors de leur dernier accouchement.

### b) Connaissances et attitudes face aux VIH SIDA

Un jeune homme de 15-24 ans sur trois (33%) contre 24% des jeunes femmes ont une connaissance approfondie des moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejettent les principales idées fausses concernant sa transmission.

**Parmi les jeunes filles (15-24 ans), seule une sur trois (33,3%) a utilisé un préservatif lors de ses derniers rapports sexuels contre 63,4% chez les jeunes garçons**. Par ailleurs, 28,3% des jeunes filles sexuellement actives (contre 17% en 2012) ont effectué un test de dépistage du VIH et en connaissent le résultat. Cette proportion est de 17,8% chez les jeunes hommes contre 10,1% en 2012.

En matière de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, près de 3 femmes enceintes sur 5 (60,5%) ont reçu des conseils, ont été testées et ont reçu les résultats lors de leur dernière grossesse. Cette proportion était de 27,3% en 2012 (MICS 5 2016).

### c) Le paludisme pendant la grossesse

Le paludisme est une maladie endémique en Côte d'Ivoire. **Il est plus fréquent et grave chez la femme enceinte**. Le paludisme pendant la grossesse peut ainsi être responsable des causes d'hospitalisation chez les femmes enceintes, d'anémies et de la faiblesse de poids à la naissance lors des deux premières grossesses.

L'utilisation des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) par les femmes enceintes est relativement peu courante. Parmi les femmes enceintes de 15-49 ans, 43% dorment sous une moustiquaire, essentiellement une MIILDA (40%). Les femmes enceintes vivant en milieu rural utilisent beaucoup plus la MIILDA comme moyen de protection (45%) que celles vivant en milieu urbain (32%).

#### d) Autres problèmes de santé génésique de la femme

Le cancer du col utérin touche de plus en plus de femmes en Côte d'Ivoire. 1.601 nouveaux cas sont détectés chaque année, avec un taux de décès de 80%, selon l'ONG Internationale JHPIEGO. Malgré la baisse du taux de prévalence de 33% en 2009 à 27% en 2015.

La fistule obstétricale - définie comme une perte incontrôlée, involontaire, continue, permanente diurne ou nocturne, à tout instant, des urines et ou des selles par le vagin - est liée à une déchirure accidentelle, pendant un travail d'accouchement long et pénible, dystocique de la vessie et du vagin ou /et du rectum et du vagin. Il n'existe pas encore de données sur la prévalence ou le nombre de nouveaux cas. **Les femmes victimes et sous l'influence des pesanteurs socioculturelles n'arrivent pas pour certaines à briser le silence.**

Par ailleurs, la prise en charge du cancer du col utérin et de la fistule obstétricale souffre fortement des influences du niveau d'instruction, des revenus et de l'emploi de la femme malade, ainsi que des perceptions de **la communauté qui considère, surtout en milieu rural, ces pathologies comme une défaillance du rôle reproductif de la femme.**

Les données relatives à l'avortement sont difficiles d'accès au regard de la loi restrictive pesant sur l'avortement médicalisé<sup>7</sup>. Cependant, des études réalisées dans le pays révèlent que l'avortement clandestin sévit toujours à l'échelle nationale : 31% en 1994, 41,5% en 2006 puis 42,5% en 2012<sup>8</sup>. L'Association Ivoirienne pour le Bien-être Familial (AIBEF) a révélé, en 2014, que **plus de 49% des avortements se font auprès des tradipraticiens et charlatans en Côte d'Ivoire**, un problème de santé publique grandissant et une cause majeure de mortalité et morbidité maternelle.



<sup>7</sup> Au titre II du Code pénal relatif aux crimes et délits contre les personnes, en son chapitre III concernant les crimes et délits contre les enfants et les personnes incapables de se protéger en raison de leur état physique ou mental, promulgué en sa section III articles 366, 367, 368 et 369, l'interdiction de l'avortement. La loi ivoirienne fait une exception pour l'avortement thérapeutique à l'article 367.

<sup>8</sup> *Epidémiologie des avortements provoqués en Côte d'Ivoire*, 2012, Joseph Benié Bi Bro et al, CAIRN.

## ⇒ Analyses

En plus des perceptions et croyances communautaires, la santé sexuelle et reproductive de la femme est éprouvée par les comportements du personnel médical ivoirien. Une étude réalisée par ONU Femmes en 2014 dans les services de santé de la reproduction en milieu hospitalier révèle que **le niveau de violences est élevé** :

- Refus d'informer les patientes sur la maladie et les précautions à prendre pour l'éviter ;
- Abandon des parturientes sur les lits d'accouchement ;
- Difficultés des patientes à avoir des médicaments dans la pharmacie des hôpitaux ;
- Non-respect de l'ordre d'arrivée par la sage-femme ;
- Paiement parallèle de soins gratuits à un agent de santé ;
- Négligences pendant les visites postnatales ;
- Mauvais accueil des patientes ;
- Paiement parallèle de médicaments avec un agent de santé ;
- Négligences des patientes par la sage-femme lors des consultations de planification familiale.

## ⇒ Propositions

Pour faire face à ces insuffisances, des actions en faveur de l'amélioration de la santé maternelle ont été réalisées :

- Renforcement du fonctionnement des services de santé maternelle à travers la réhabilitation, l'équipement de maternités et des blocs opératoires, ainsi que l'intégration des services de santé de la reproduction;
- Renforcements des compétences des prestataires en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et de la prise en charge holistique des violences basées sur le genre, comme les mutilations génitales féminines, des fistules obstétricales ;
- Extension de l'offre de planification familiale.

Un arrêté portant obligation de notification des cas de décès maternels et l'institutionnalisation des revues, ainsi que la création du Comité National de Surveillance des Décès Maternels et de Riposte (SDMR) a été signé en août 2015<sup>9</sup>.

L'École des Maris (EdM) est l'une des initiatives fortes du FNUAP<sup>10</sup> pour améliorer les comportements contraceptifs au sein des couples dans le contexte ivoirien : **ce sont les hommes qui détiennent le pouvoir de prise des décisions dans le domaine de la fécondité et la santé**. L'EdM est une plate-forme de partage d'informations, un espace de discussions, de prise de décisions et d'actions. Elle est fondée sur un esprit d'adhésion volontaire et d'implication communautaire des hommes.

<sup>9</sup> République de Côte d'Ivoire - Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2015) Plan National de Développement Sanitaire 2016-2020-p.18

<sup>10</sup> Démarrée en juillet 2011 dans 14 Districts sanitaires de Côte d'Ivoire, elle a permis de mettre en place 94 écoles. Au total, 1.019 « Maris modèles », 83 superviseurs/IDE et 105 « Coachs » ont été formés aux notions de base de santé de la reproduction (CPN/CPON, accouchements assistés vaccination, PF), sur la dynamique de groupe, sur les techniques de communication et de plaidoyer, sur les IST/VIH, les fistules, le Genre/Egalité, les mariages et les grossesses précoces, l'élaboration des plans d'action et la gestion des activités.

**Pour arriver à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, de nouvelles directives ont été adoptées** conformément aux recommandations de l'OMS en 2013.<sup>11</sup> Une stratégie innovante de lutte contre le VIH/SIDA en milieu rural a été développée en 2005. Elle contribue à la réduction des comportements à risque, ainsi que de la vulnérabilité de la femme et de la fille face au VIH.<sup>12</sup>

Pour faire face au cancer du col utérin, des initiatives sont en cours :

- 60 sites de dépistage ont été ouverts ;
- Un projet de construction d'un Centre National d'Oncologie Médicale ;
- La création d'une unité de sénologie ;
- Le renforcement des capacités des agents de santé.<sup>13</sup>

Dans le cadre de la prise en charge des fistules obstétricales, sept centres de référence et un centre national à Bouaké sont fonctionnels. De 2007 à fin 2017, 80 caravanes opératoires ont été organisées. Ces projets, couplés à la prise en charge de routine, ont permis d'opérer 2.834 femmes.

Par ailleurs, la stratégie de prise en charge des complications de l'avortement clandestin provoqué appelée « Soins Après Avortement » fait partie des interventions majeures de lutte contre les décès maternels.

On peut ainsi retenir que l'inégalité des sexes peut perpétuer des maladies, des handicaps et conduire au décès, rendant **les femmes plus vulnérables aux facteurs de risque et limitant leur contribution au développement du pays.**

#### Recommandations

- Améliorer la performance du système de santé : **réhabilitation/équipement et redynamisation des services de santé** en matière de planning familial et des maladies liées à la santé de la mère pour une prise en charge globale et intégrée des femmes.
- Renforcer les ressources humaines en santé de la reproduction et des grossesses à risque.
- **Renforcer les capacités des services chargés de la santé de la mère** : révision des documents de stratégie, formation, appui aux supervisions, monitoring et évaluations.
- Introduire la Prise en Charge intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) et des Soins obstétricaux et néonataux d'Urgence (SONU) dans **les programmes des institutions de formation initiale du personnel de santé**.
- Soutenir une étude nationale sur les fistules obstétricales visant à **analyser aussi les facteurs sociaux** qui peuvent influencer l'apparition du VIH/SIDA.
- **Renforcer la coordination et le partenariat stratégique** avec les bailleurs intervenant dans les maladies en vue d'accélérer la lutte contre le VIH/SIDA chez la femme.
- Soutenir la **prévention de la transmission du VIH entre la mère et l'enfant**.
- Soutenir des programmes éducatifs sur **les droits et la santé sexuelle et génésique** destinés aux jeunes et adaptés à leur âge.
- **Lutter contre la stigmatisation et la discrimination persistantes envers les femmes** qui vivent avec le VIH/SIDA.
- **Soutenir la sensibilisation des hommes**, notamment ceux qui ont des pratiques sexuelles à risque et ceux qui vivent avec le VIH/SIDA, à la responsabilité qui leur incombe.
- Soutenir le marketing social des contraceptifs.

<sup>11</sup> Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2015) Plan National de Développement Sanitaire 2016-2020-p.20

<sup>12</sup> Ouloto, Anne-Désirée, « *Genre et Dimension Sociale : renforcer le pilier humain du Développement durable en Afrique et en Côte d'Ivoire* » en. Allah- Kouadio, Allah ; Cissé, Babacar et Grégoire Luc-Joël, (2015), Développement Durable et Emergence de l'Afrique, p.170.

<sup>13</sup> République de Côte d'Ivoire - Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2015) Plan National de Développement Sanitaire 2016-2020-p.26

## 2.3 Violences et Justice

Traiter des Violences basées sur le Genre (VBG) consiste à poser la question de **l'accès à la justice en lien avec les différentes violences faites à la femme ou à l'homme sur la base des rapports inégalitaires entre les sexes.**

La VBG est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons. La coordination des actions de prévention et de prise en charge s'est alignée sur l'outil de classification IASC<sup>14</sup> qui définit six types principaux de VBG : viols, agressions sexuelles, agressions physiques, violences psychologiques, violences émotionnelles. On y ajoute les formes domestiques et économiques, et les violences faites aux femmes en politique.

Depuis la crise post-électorale de 2010, la Côte d'Ivoire a mis en place un système de collecte de données sur les cas dénoncés à travers les services sociaux. Ce système a connu une amélioration et traite les données selon le GBVIMS<sup>15</sup> promu par les agences des Nations-Unies. Ces données portent sur les types de VBG et font l'objet d'analyse à travers des variables liées aux auteurs, victimes, lieux d'agression, nombre d'agresseurs, liens entre les victimes et les auteurs, circonstances de l'agression, etc. A ce jour, les données sont collectées dans 70 localités.

**Données VBG de 2010 à 2016**

Type VBG	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total	711	918	2646	1780	582	1 323	2938
Viol	159	217	578	497	292	249	595
Agression sexuelle	22	36	151	52	37	93	116
Agression physique	82	281	662	465	136	260	718
Mariage forcé	ND	ND	ND	49	6	64	98
Déni de ressources, d'opportunités ou de services	204	249	798	558	83	443	841
Violence psychologique/émotionnelle	82	113	422	159	28	214	570

Sources IRC : 2010 et 2011 (Janvier à Septembre)

Sources IRC : 2012 à 2014 (avec l'appui de l'UNFPA dans le cadre de l'implémentation du GBV IMS)

Sources DPED MPFFPE : Données VBG 2015

Sources GBVIMS CI : Données VBG 2016

L'analyse des données du GBVIMS permet de noter que les cas de déni de ressources, d'opportunités ou de services constituent plus de 30% des cas de violence. Les agressions physiques, qui sont en majorité commises dans le cadre familial, représentent près d'un quart des violences. Le viol constitue la troisième violence après le déni des ressources et les agressions physiques.

Il y a eu un pic dans les dénonciations des cas entre 2011 et 2013, dû à **la mobilisation des différentes organisations pendant et après la crise**, puis une baisse des cas en 2014 et encore une augmentation entre 2015 et 2016.

<sup>14</sup> Comité interpermanent qui traite des questions humanitaires

<sup>15</sup> Système de gestion des données VBG exploité au niveau international.

Nous avons également connu un pic portant sur la violence psychologique : 570 cas en 2016. Il faut lier cette situation aux ruptures sociales successives qu'a connu la Côte d'Ivoire. Les périodes 2002 (crises militaro-politiques) et 2010 (crises postélectorales) ont eu un impact négatif sur les comportements des individus. Les ivoiriens développent alors une culture de la violence qui part de la violence psychologique à la violence physique.

Le renforcement de la collecte de données à travers le GBVIMS, la coordination de la réponse par les plateformes et l'amélioration de la qualité de l'offre des services peuvent expliquer la confiance des victimes et de leurs familles aux services spécialisés. Le GBVIMS collecte aussi les cas de mariages forcés/précoces et de Mutilations Génitales Féminines qui connaissent aussi une augmentation entre 2015 et 2016. Rappelons que la prévalence des MGF reste élevée (38%<sup>16</sup>) au niveau national et supérieur à 70% dans les régions du Nord et du Nord-Ouest, suivies de la région de l'Ouest (57%), et du Centre-Nord (50%).

## ⇒ Analyses

L'absence d'un dispositif opérationnel, de coordination et de suivi articulés pour la mise en œuvre de la SNVBG explique toutes les insuffisances révélées en matière de lutte contre les VBG. Il en résulte **un manque de partage d'information, de capitalisation des acquis et des leçons apprises**, ainsi qu'une synergie d'action entre les différentes parties prenantes d'où l'absence de stratégies coordonnées.

Notons l'absence d'évaluation annuelle des actions menées dans le cadre de la lutte contre les VBG. Ce qui a pour conséquence de ne pas prendre en compte les difficultés, les faiblesses et les défis à relever dans une perspective de mesures correctives dans les délais requis.

Le phénomène des VBG persiste. Il se pose alors la question de la pertinence des stratégies utilisées en matière de lutte contre ces dernières. Il importe enfin de relever **la faiblesse du budget et des ressources allouées à la lutte contre les VBG** par les partenaires techniques financiers.

Diverses initiatives ont été mises en place pour lutter contre les VBG :

- Pour faire face aux VBG, l'Etat de Côte d'Ivoire a adopté en 2014 une stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG), axée sur: la prévention,
- la réforme du secteur de la sécurité/désarmement,
- la démobilisation,
- la réinsertion,
- la prise en charge multisectorielle,
- la coordination et la collecte des données
- et la lutte contre l'impunité.

<sup>16</sup> EDS 2012

Cependant, en dépit des nombreux efforts consentis par l'Etat, beaucoup reste encore à faire.

- [La réponse judiciaire](#)

Les différents efforts conjugués ont permis d'obtenir des réformes législatives et institutionnelles, ainsi que la mise en place de mécanismes opérationnels. Il s'agit entre autres de :

- La Loi 98-756 du 23 décembre 1998 relative aux MGF ;
- La loi 98-756 de 1998 relative aux mariages précoces ;
- Le décret 2016-781 du 12 octobre 2016 fixant les modalités d'application de la loi 72-833 du 21 décembre 1972 portant Code de procédure civile, commerciale et administrative relativement à l'assistance judiciaire<sup>17</sup> ;
- La circulaire 005 du 18 mars 2014 du Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, et la circulaire interministérielle 016/MJ/MEMIS/MPRD du 4 août 2016 relative à la réception des plaintes consécutives aux violences basées sur le Genre, facilitant le premier niveau de déclaration des cas de VBG<sup>18</sup> ;
- L'Arrêté 1651/MEME/CAB du 5 juin 2012 portant Charte d'accueil dans les Services de police ;
- Le décret 2016-373 du 3 juin 2016, portant création du Comité national de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits (CNLVSC).



<sup>17</sup> Ce décret en son article 2 stipule qu' « il est créé, pour la mise en œuvre de l'Assistance judiciaire, un Bureau local auprès de chaque juridiction de premier degré et un Bureau central à la chancellerie ». Ce qui va renforcer l'accès à la justice des femmes victimes qui n'ont pas de moyens.

<sup>18</sup> Ces circulaires sont émises afin que « dans des commissariats de police, brigades de gendarmerie, et autres services de police judiciaire, la réception des plaintes des victimes de violences et voies de fait, de coups et blessures volontaires et d'agressions sexuelles ne soit pas subordonnée à la production de certificats médicaux. »

Au regard des résultats obtenus sur le terrain, nous pouvons dire qu'il **reste des gaps à combler au niveau opérationnel malgré ces réformes initiées.**

Au plan opérationnel, l'Etat de Côte d'Ivoire a renforcé l'Assistance Judiciaire et augmenté sa couverture régionale à cinq juridictions (Abidjan, Danané, Gagnoa, Abengourou et Odienné) pour améliorer l'accès à la justice, notamment des femmes.

La réponse judiciaire s'organise aujourd'hui autour de 40 juridictions ordinaires :

- 10 Tribunaux de Premières instances,
- 26 Sections détachées,
- Trois Cours d'appel,
- La Cour Suprême et le Tribunal Militaire d'Abidjan, appuyés par
  - o 117 commissariats de police,
  - o et 183 brigades et escadrons de gendarmerie.

12 Gender Desk<sup>19</sup>, dont sept à Abidjan et cinq à l'intérieur du pays, ont été créés et sont répartis dans neuf commissariats (2<sup>ème</sup> arrondissement de Treichville, 15<sup>ème</sup> arrondissement d'Abobo Sogefia, 35<sup>ème</sup> arrondissement de la Palmeraie, 36<sup>ème</sup> arrondissement de Koumassi, 17<sup>ème</sup> arrondissement de Niangon , 3<sup>ème</sup> arrondissement d'Adjamé marché, le commissariat de police de Duékoué, 1<sup>ier</sup> arrondissement de Man et le Commissariat de Touba ) et trois Brigades de gendarmerie (Abobo au niveau d'Abidjan, ainsi que Bangolo et de Guiglo à l'intérieur du pays). Ils sont animés par des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) formés aux techniques de prise en charge et d'écoute des personnes vulnérables.

Il y a lieu de relever que, sur ces 12 Gender desk, seuls quatre sont fonctionnels, et 20 autres unités sont en construction sur l'étendue du territoire avec l'appui technique et financier du PNUD.

Notons que la répartition des juridictions, des commissariats de police et des brigades de gendarmerie concentrés prioritairement à Abidjan, augmente les inégalités de Genre dans la recherche de justice.

Par ailleurs, malgré le dispositif réglementaire fourni en termes de protection contre les violences, notamment l'accès aux services de justice, il convient de relever **quelques insuffisances liées tantôt au vide juridique, tantôt à la non application ou la mauvaise application des textes en vigueur :**

- Le nombre de cas réprimés en application de la loi sur les MGF reste faible : de 2012 à 2015, les tribunaux n'ont condamné que 24 personnes ;
- Des arrestations de leaders villageois sans condamnation par des Brigades de la Gendarmerie Nationale ;
- Il n'existe pas de disposition légale explicite qui permet aux ONG de défense des Droits de l'Homme de se constituer partie civile aux côtés des victimes<sup>20</sup> ;
- On note une absence de dispositions réglementaires spécifiques sur les violences sexuelles ;

<sup>19</sup> Par Gender Desk, il faut entendre Bureau d'écoute et Protection des personnes vulnérables.

<sup>20</sup> Toutefois, l'interprétation par les juges des articles 2 et 3 du Code de procédure pénale a évolué en faveur de la constitution des ONG lorsque l'infraction (crime ou délit) porte sur leur objet. Si, l'infraction résulte, par exemple, d'une violation des Droits de l'Homme, les ONG qui les défendent sont autorisées à se constituer partie civile. En outre, les ONG peuvent, par la voie de la dénonciation, porter des affaires à la connaissance du Parquet.



- On note une méconnaissance générale des textes en raison de la faiblesse du mécanisme de diffusion, ce qui ne permet pas l'appropriation des dispositions en vigueur par certains acteurs judiciaires ;
- Le droit coutumier en milieu rural est toujours présent.

En mai 2016, des femmes magistrats se sont constituées en association dénommée **Association des Femmes Magistrats de Côte d'Ivoire** (AFEMCI) dans le but de défendre et promouvoir leurs droits, ainsi que les Droits des Femmes en conflit avec la loi ou victimes de violence.

#### - La réponse psychosociale

La SNVBG poursuit et renforce le mécanisme de référencement et de prise en charge initié depuis 2009 avec les plateformes de lutte contre les VBG. A ce jour, il existe sur le territoire national :

- 55 plateformes autour de 40 Complexes Socio-Educatifs (CSE),
- 100 Centres Sociaux (hors CSE),
- et 29 services de prise en charge psychiatrique.

L'insuffisante couverture nationale de services sociaux laisse plusieurs départements sans mécanisme de coordination et de lutte contre les VBG.

#### - La réponse médicale

Pour améliorer la qualité de l'offre, un algorithme de prise en charge clinique du viol et un guide d'utilisation ont été élaborés dans en 2013 sous la conduite par l'ex-Programme National de la Santé de la Reproduction et de la Planification Familiale (PNSR), aujourd'hui Programme National de la Santé Mère Enfant (PNSME), avec l'appui financier de l'UNFPA. Depuis 2014, le viol et certaines agressions sexuelles comme les MGF sont renseignés dans le Système National d'Informations Sanitaires (SNIS).

Mais **les inégalités dans la répartition du personnel médical et l'insuffisance de personnel formé à la prise en charge correcte des violences sexuelles**<sup>21</sup> constituent des défis majeurs pour une prise en charge holistique.

L'analyse de la répartition des acteurs de lutte contre les VBG, selon la cartographie programmatique réalisée en 2017<sup>22</sup>, montre qu'il existe encore beaucoup de régions qui ne sont pas couvertes ou sont sous-couvertes. Les ONG de mise en œuvre sont plus présentes à Abidjan, à l'ouest et au centre de la Côte d'Ivoire. La réponse est plus accentuée à l'ouest à cause des différentes crises humanitaires qu'a connues la région. Quelques acteurs interviennent dans le nord-est et nord-ouest, mais ils ne sont pas nombreux et ne déroulent pas tout le paquet de la réponse holistique. Le sud-ouest en dehors de San Pedro et Tabou reste faiblement couvert et les localités de la côte ne bénéficient pas de réponse appropriée. Le sud-est est couvert ces deux dernières années avec l'intégration des actions VBG dans les programmes de certaines ONG locales.

Le choix des zones d'intervention étant consécutif aux rapports d'étude et d'évaluation, il y a nécessité de faire une étude nationale qui présente la situation et les besoins de chaque région en matière de VBG pour **une meilleure orientation des programmes et projets.**

<sup>21</sup> Cartographie programmatique VBG, Alliance Côte d'Ivoire, 2017

<sup>22</sup> <sup>22</sup> Cartographie programmatique VBG, Alliance Côte d'Ivoire, 2017

## ⇒ Propositions

Les facteurs déterminants pour la réussite de la stratégie nationale de lutte contre les VBG sont :

- **La volonté du Gouvernement de soutenir la lutte contre les VBG** par la mise en place des textes législatifs et réglementaires, des institutions, et des ressources humaines et matérielles appropriées ;
- La mise en place d'**un dispositif opérationnel** de mise en œuvre de la SNVBG ;
- La mise en place d'un budget conséquent pour l'appui à la lutte contre les VBG ;
- L'établissement/le renforcement d'**un partenariat stratégique et opérationnel** au niveau international, national et décentralisé ;
- La nécessité pour l'Etat de **mobiliser des ressources additionnelles** auprès des partenaires techniques et financiers ;
- **La vulgarisation et l'appropriation** du document de stratégie nationale de lutte contre les VBG par l'ensemble des parties prenantes ;
- **L'application effective des conventions et textes internationaux et nationaux** relatifs au respect des Droits humains signés et ratifiés ;
- **L'évaluation annuelle** des actions menées dans le cadre de la lutte contre les VBG.



## 2.4 Education et Formation

### a) Education

#### Au niveau préscolaire :

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 6% en 2012-2013 à 8,8% en 2016-2017 pour tous les enfants. Chez les filles, il est de 9,1 % en 2016-2017 et 8,4% chez les garçons.

#### Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Indice de Parité entre les Sexes (IPS) et Ratios dans le préscolaire<sup>23</sup>

	TBA	TBS
Garçons	5,1%	8,4%
Filles	5,4%	9,1%
Ensemble Garçons et Filles	5,3%	8,8%
IPS	1,06	1,08

#### Au niveau du primaire :

Sur les 10 dernières années, l'effectif des enfants scolarisés a presque doublé et celui des filles est celui qui a le plus augmenté (120% contre 80%)<sup>24</sup>. Le pourcentage de filles au primaire a augmenté de 5 %, et approche aujourd'hui la parité puisqu'il est de 48% en 2016-2017<sup>25</sup> contre 52% chez les garçons.

En 2017, le taux d'achèvement dans le primaire est de 71,6% chez les filles contre 78,4% chez les garçons. Bien que des efforts soient faits, il importe de noter que l'écart reste important car **21% de garçons et 28,4% de filles n'ont pas le premier diplôme permettant un travail de premier niveau**. Cela augmente le nombre de personnes hommes/femmes analphabètes et du secteur informel.

#### Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement et Indice de Parité entre les Sexes (IPS) du primaire<sup>26</sup>

	TBA	TBS	TAP
Garçons	108,6%	106,0%	78,4%
Filles	109,3%	103,1%	71,6%
Ensemble Garçons et Filles	109,0%	104,6%	75,1%
IPS	1,01	0,97	0,91

#### Taux Net d'Admission (TNA) et Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire<sup>27</sup>

	TNA			TNS		
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Filles	69,5%	69,8%	70,5%	77,1%	86,2%	90,1%
Garçons	70,3%	72,9%	73,1%	80,6%	89,3%	91,9%
Ensemble Filles Garçons	69,9%	71,4%	71,8%	78,9%	87,8%	91,0%

<sup>23</sup> Op. cit, P.11

<sup>24</sup> MENET-FP, *Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017*.

<sup>25</sup> *Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017*, P.31

<sup>26</sup> *Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017*, Tableau 9, P.29

<sup>27</sup> Op. cit. P.29

La progression au niveau des TNS et TNA montre **les effets positifs des politiques développées, notamment la gratuité et « l'école obligatoire et la scolarisation de la petite fille »**. Cependant, il faudrait renforcer les différents mécanismes pour permettre aux élèves filles et garçons d'être performants, à travers la pérennisation des cantines scolaires et d'internats par exemple.

**Taux de promotion, Taux de redoublement,  
Taux d'Abandon et Indice de Parité entre les Sexes (IPS) dans le primaire en 2015-2016<sup>28</sup>**

	Taux de Promotion	Taux de Redoublement	Taux d'Abandon
Filles	83,7%	11,4%	4,9%
Garçons	83,8%	11,6%	4,6%
Ensemble	83,8%	11,5%	4,7%
IPS	0.99	0.98	1.06

L'analyse des causes des redoublements et des abandons permet de noter qu'en plus des difficultés économiques des familles, il existe d'autres facteurs sexo-spécifiques. Il s'agit :

- Des grossesses précoces (404 cas de grossesse au niveau du primaire pour l'année académique 2015-2016 et 4.471 au niveau du secondaire pour l'année 2016-2017<sup>29</sup>) ;
- Des mariages forcés (sept cas au niveau du primaire en 2015-2016 et 60 cas au niveau du secondaire) ;
- De la participation aux travaux domestiques ;
- De la faible valorisation par les familles de la scolarisation des filles ;
- D'autres normes sociales



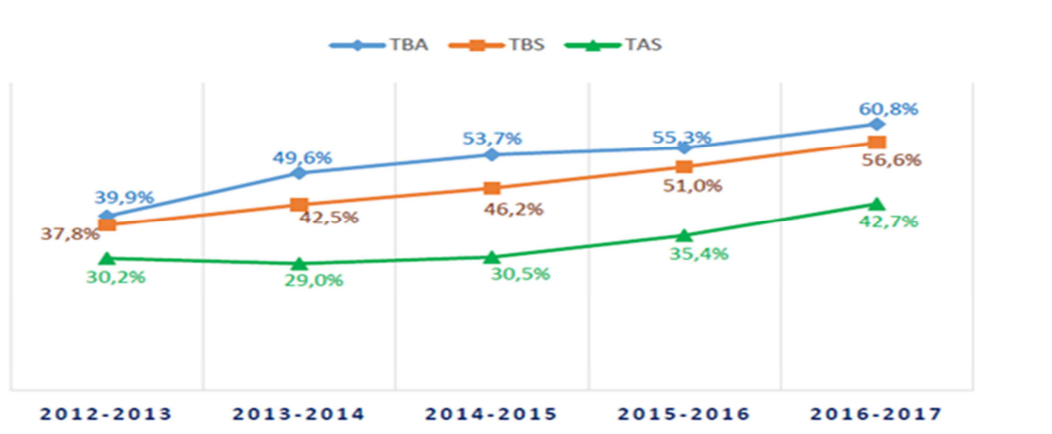
<sup>28</sup> *Op.cit*, P.33

<sup>29</sup> *Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017*.

### Au niveau du secondaire :

L'accroissement des effectifs de 1998 à 2017 est encore plus important (219%) au secondaire premier degré. C'est, là encore, l'effectif des filles scolarisées qui a le plus augmenté (268% contre 192). On retrouve les mêmes tendances au niveau du secondaire second degré.

**Evolution des Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement au niveau des Filles de 2012-2013 à 2016-2017 au 1er Cycle<sup>30</sup>**



En 2017, le taux brut de scolarisation chez les filles était de :

- 56,6 % contre 69,9% chez les garçons dans le premier cycle du secondaire
- 23,6% contre 32,9% chez les garçons dans le second cycle.

Le taux d'achèvement est de 42,7% au premier cycle et de 19,4% au second cycle chez les filles, contre 55,5% et 26,9% chez les garçons<sup>31</sup>. Cette baisse de performance qui est constatée aussi bien chez les filles que chez les garçons peut être expliquée par diverses causes dont **la pauvreté, les difficultés d'accès et de maintien des enfants à l'école, etc.**

L'absence ou l'insuffisance de mécanismes de maintien des élèves (filles et garçons) à l'école conduit à une réduction de plus de la moitié du passage du premier cycle au second cycle chez les garçons et à d'un tiers chez les filles. **Cette régression du maintien des filles au secondaire ne conduira qu'à une réduction des filles au niveau supérieur.**

**Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement et Indice de Parité entre les Sexes (IPS) dans le secondaire<sup>32</sup>**

Taux	1 <sup>er</sup> Cycle			2 <sup>nd</sup> Cycle		
	TBA	TBS	TAS	TBA	TBS	TAS
Garçons	70.3%	69.9%	55.5%	30.6%	32.9%	26.9%
Filles	60.8%	56.6%	42.7%	21.9%	23.6%	19.4%
Ensemble Garçons et Filles	65.7%	63.5%	49.3%	26.4%	28.4%	23.3%
IPS	0.86	0.81	0.77	0.72	0.72	0.72

<sup>30</sup> Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017, Graphique 8, P.69

<sup>31</sup> Op. cit. P. 69

<sup>32</sup> Op.cit, P.69

Notons que malgré les initiatives prises par les différents gouvernements, le taux d'abandon cumulé à la dernière année du primaire atteignait en 2013 des niveaux préoccupants, notamment chez les filles (PASEC, 2016). En effet, **31% des filles ont quitté le système éducatif au cycle primaire contre 22% des garçons**. Pour l'année scolaire 2015-2016, ce sont près de 5% des élèves filles et garçons qui abandonnent l'école pour se retrouver dans le secteur informel.

## ⇒ Analyses

Les facteurs principaux de déscolarisation chez les filles sont :

- la pauvreté des parents,
- le manque de cohérence dans la gouvernance de l'équité de Genre,
- les mauvais résultats scolaires,
- et les grossesses ou les mariages des filles d'âge scolaire.

Outre les violences faites aux enfants, l'absence de commodités (latrines par exemple) influence négativement la fréquentation de l'école par les filles. **L'extrême pauvreté et les différences de régions renforcent les inégalités.**



Face à ces difficultés, l'État ivoirien a engagé, avec différents partenaires, de nombreuses actions correctives ou palliatives aux défaillances du système éducatif. Au plan institutionnel, le Parlement a adopté la loi 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement qui institue **l'école obligatoire et gratuite désormais pour les enfants âgés de 6 à 16 ans en Côte d'Ivoire**.

Cette loi a été précédée du Communiqué 2830/MENET/DELIC du 28 août 2013 visant la suppression des obstacles liés à l'inscription à l'école primaire. La Côte d'Ivoire s'est également dotée d'un Plan Stratégique de l'Éducation des Filles (PSEF) 2016-2018, intitulé « *Le défi de l'école obligatoire : les filles au centre des préoccupations* ».

En outre, il y a eu la création, en 2015, du Comité Interministériel de Coordination du Secteur Education/Formation, et de la Cellule technique de coordination et de suivi des politiques et plans stratégiques du secteur éducation/formation (Task Force)... Des organismes qui doivent jouer un rôle important à travers la coordination sectorielle.

Au plan opérationnel, nous pouvons citer comme initiatives :

- La création du Réseau National pour la Promotion de l'Éducation des Filles ;
- La création d'un Fonds National de Soutien à l'Education des Filles ;
- Le lancement de la campagne « Zéro grossesse à l'école » depuis février 2013 ;
- La construction et l'équipement des cantines scolaires ;
- La séparation des latrines pour filles et garçons dans les établissements scolaires ;
- l'implémentation du projet « École pour tous » ;
- L'intégration de la problématique du Genre dans les programmes ;
- Le renforcement de la sensibilisation en faveur de l'accès et du maintien des filles à l'école ;
- La mobilisation des collectivités déconcentrées et des femmes en vue d'appuyer l'éducation des filles dans leurs circonscriptions et localités ;
- L'accroissement et le renforcement des Institutions de Formation et d'Education Féminine ;
- La création d'écoles et de collèges de proximité appuyée par une mobilisation communautaire visant l'intégration du Genre dans la gestion.

Pour répondre aux besoins des filles et garçons, le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) s'est vu attribuer en 2016 une enveloppe budgétaire de 1.233 milliards de FCFA<sup>33</sup>, contre 954,8 milliards en 2015 et 871,27 milliards en 2017<sup>34</sup>. Ce montant correspond à 22% du budget national et à 5% du PIB<sup>35</sup> (soit une hausse de 25% par rapport à l'enveloppe de 2015).

## b) L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur a subi depuis l'année 2011 une décentralisation marquée par la création de deux nouvelles universités publiques - l'Université Péléforo Gbon Coulibaly à Korhogo et l'Université Lorougnon Guédé à Daloa - et la construction d'une nouvelle université à Man qui est fonctionnelle depuis la rentrée universitaire 2017-2018. Indubitablement, cela a occasionné l'accroissement et la diversification de l'offre d'enseignement par **l'élargissement de la carte universitaire**, à travers l'augmentation du nombre d'instituts de formation accessibles aussi bien aux jeunes garçons qu'aux jeunes filles.



<sup>33</sup> <http://news.abidjan.net/h/566778.html>

<sup>34</sup> Budget 2017 de l'Etat de Côte d'Ivoire

<sup>35</sup> *Situation économique en Côte d'Ivoire* - 4ème édition - Janvier 2017, P.26

La mise en place des contrats de performance pour les Présidents d'université est une innovation majeure, qui peut avoir un impact positif et significatif pour l'employabilité des formés. Il existe, par ailleurs, **une cellule Genre au sein du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** qui travaille à l'intégration Genre. Des actions telles que des ateliers de réflexion sur l'accès des jeunes filles aux filières scientifiques ont déjà été menées. Ces ateliers constituent des espaces d'échanges et de réflexion pour **analyser et comprendre les facteurs qui participent à la limitation de l'accès des filles à l'éducation scientifique et technologique**. La nomination d'une femme Président d'université sur les six universités publiques dénote de la promotion de la femme dans ce Ministère.

Malgré ces progrès, les disparités de Genre restent très accentuées. Pour l'année 2012-13, les filles représentaient 38% des effectifs au niveau de l'enseignement supérieur, contre 62% de garçons<sup>36</sup>. Ces chiffres baissent à la rentrée universitaire 2013-14 en passant à 36,5 % de filles contre 63,5 % de garçons. Cette différence n'est pas observée dans les universités privées où on constate une parité filles/garçons et dans les grandes écoles, où l'indice de parité y est plus élevé que dans les universités publiques<sup>37</sup>.

**Des inégalités sont aussi constatées au niveau des choix des filières.** Le BTS, la licence fondamentale, le master fondamental et la licence professionnelle sont les diplômes préparés par la plupart des étudiants. Toutefois, les filles sont plus portées sur le BTS et la Licence professionnelle qui sont des cycles courts. Au-delà des contraintes d'ordre matériel et financier, la faible valorisation des filières de longue durée par les familles et le rôle de reproduction de la femme (beaucoup de filles suspendent ou abandonnent les études pour se mettre en couple et fonder un foyer)... Une réalité qui reine l'élan des filles dans la poursuite des études dans les cycles longs. Les garçons sont donc plus nombreux au niveau de la Licence fondamentale et le Doctorat qui correspondent à des cycles plus longs.

#### Effectifs des étudiants selon le Genre et le type de l'établissement d'enseignement supérieur fréquenté en Côte d'Ivoire en 2012-13 et 2013-2014

<i>Etablissement</i>	<i>2012-13</i>	<i>2013-14</i>
<b>Universités Publiques</b>		
Garçons	69,5 (50340)	68,2 (57303)
Filles	30,5 (22063)	31,8 (26698)
Total	100,0 (72403)	100,0 (84001)
<b>Universités Privées</b>		
Garçons	49,6 (3883)	51,7 (4803)
Filles	50,4 (3944)	48,3 (4479)
Total	100,0 (7827)	100,0 (9282)
<b>Grandes écoles publiques</b>		
Garçons	55,5 (8460)	58,9 (8283)
Filles	44,5 (6770)	41,1 (5786)
Total	100,0 (15230)	100,0 (14069)
<b>Grandes écoles Privées</b>		
Garçons	57,3 (42486)	60,2 (41675)
Filles	42,7 (31708)	39,8 (27527)
Total	100,0 (74194)	100,0 (69202)

**Source :** Direction de la Planification et de l'Evaluation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

<sup>36</sup> Rapport d'état sur le système éducatif national, 2016, P.161

<sup>37</sup> **Source :** Direction de la Planification et de l'Evaluation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.



## c) L'alphabétisation

Depuis 1958, des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) sont chargées de la formation et de l'encadrement des filles non scolarisées ou déscolarisées et de femmes non ou peu alphabétisées. Ces institutions offrent plusieurs opportunités de formation (couture, aide-soignante, coiffure, etc.) en plus de l'alphabétisation. Des organisations comme les clubs UNESCO et des ONG accompagnent l'initiative mais le nombre de femmes analphabètes reste élevé. Les proportions de femmes analphabètes et faiblement instruites sont les plus élevées dans les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et celles du Nord, Nord-Ouest et Nord-Est (Taux d'Alphabétisation - MICS 2016).

Selon l'enquête ENV 2015, le taux d'alphabétisme (Proportion de personnes âgées de plus de 10 ans sachant lire et /écrire), demeure relativement faible : 49,3 % des personnes en 2015. Les femmes présentent un niveau d'alphabétisme moindre (43,4 %) que celui les hommes (54,8 %).

Fréquentation scolaire par âge, sexe et milieu de résidence (%)

Classe d'âge	Ensemble CI			Abidjan			Autres villes			Rural		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
10-14 ans	82,2	74,3	78,5	92,4	82,6	87,7	86,6	76,6	81,8	74,6	68,6	71,9
15-19 ans	71,5	55,0	62,8	80,8	65,7	71,4	84,7	65,4	75,1	51,9	35,6	43,6
20-24 ans	59,7	43,1	50,7	83,5	62,0	71,2	67,1	48,5	57,2	43,3	28,7	35,6
25-29 ans	54,0	38,2	46,0	69,5	62,9	66,1	56,2	42,1	48,9	45,7	23,1	34,6
30-34 ans	49,0	33,4	40,8	66,8	58,8	62,5	55,2	38,7	46,6	38,2	18,7	28,2
35-39 ans	50,2	35,6	44,4	65,3	54,5	61,3	53,3	40,7	48,6	40,3	24,5	33,8
40-44 ans	49,1	33,0	42,7	65,8	49,7	59,8	52,3	37,2	46,5	39,7	24,7	33,4
45-49 ans	48,9	31,5	41,2	63,2	56,0	60,0	49,8	31,6	41,3	43,9	22,7	34,8
50-54 ans	44,9	25,0	35,3	69,7	47,9	59,5	49,9	26,8	38,7	35,3	17,8	26,8
55-59 ans	43,4	20,7	33,1	65,9	40,9	55,7	48,0	24,8	36,9	35,8	14,2	26,2
plus de 60 ans	32,4	13,0	23,7	61,1	34,3	49,1	39,5	12,1	26,9	21,8	7,8	15,6
<b>Ensemble</b>	<b>54,8</b>	<b>43,4</b>	<b>49,3</b>	<b>71,8</b>	<b>62,8</b>	<b>67,3</b>	<b>62,2</b>	<b>49,7</b>	<b>56,2</b>	<b>43,7</b>	<b>31,0</b>	<b>37,7</b>

Source: Institut National des Statistiques, ENV 2015

L'analyse de ce tableau permet de noter une pyramide montrant une base large pour les 10-14 ans qui est de 78,5% et 62,8% pour les 15-19 ans. Elle devient étroite, jusqu'à 23,7%, pour les plus de 60 ans. **Au niveau des filles/femmes, on note une proportion presque de moitié par rapport aux garçons/hommes à partir de 50-54 ans et moins de la moitié pour les plus de 60 ans.** Cela peut s'expliquer par les choix des parents, mais aussi par le fait que **l'éducation des filles n'ait pas été une priorité dans le passé.**

Pour booster l'alphabétisation des femmes, l'Etat ivoirien a renforcé les capacités opérationnelles du Service Autonome d'Alphabétisation (SAA) en 2012. En 2017, ce dernier a enregistré un effectif de 57.299 Apprenants dont 32.851 femmes, soit 57,33%, dans 2.065 centres<sup>38</sup>.

**Des programmes d'alphabétisation** sont menés dans les différents lieux d'activités des femmes (marchés, coopératives, etc.).

<sup>38</sup> Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017, P.55

#### d) La Formation professionnelle

Les disparités de Genre dans le système éducatif affectent négativement la qualité de la participation économique des femmes en Côte d'Ivoire. Selon l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV 2015), les femmes sont moins susceptibles d'obtenir un emploi rémunéré (24% contre 43% des hommes en Côte d'Ivoire), dont l'une des conditions est l'obtention d'une qualification. De plus, **elles sont moins susceptibles de travailler dans le secteur formel** (5,7% des femmes actives contre 9,8% d'hommes actifs).

Les femmes représentaient 43% des étudiants dans le secteur de l'ETFP en 2010-2011. En 2017-2018, la proportion d'hommes et de femmes est presque égale (48% de femmes contre 52% d'hommes)<sup>39</sup>. Toutefois, la majorité des filles suivent des formations relevant des secteurs d'activités tertiaires. Et on ne retrouve que 10 % de femmes dans les formations relevant des secteurs industriels. Ainsi, **les filières tertiaires sont dites filières « féminines » et les filières industrielles sont dites « filières masculines »**.

Ces stéréotypes de Genre relatifs à l'orientation des filles et des garçons dans les formations techniques affectent négativement la participation économique des femmes dans les emplois non traditionnels. Ainsi, dans le secteur du bâtiment, seulement 2,3 % des ouvriers sont des femmes, alors qu'on dénombre un pourcentage nettement plus élevé de femmes travaillant dans les secteurs tertiaire et informel (68% des travailleurs des hôtels et des restaurants et plus de 60% des travailleurs des secteurs du commerce)<sup>40</sup>.



<sup>39</sup> Tous les chiffres sur l'éducation technique et les formations professionnelles proviennent du MENET-FP, Annuaire statistique du MENETFP 2017-2018 (Abidjan, mars 2018).

<sup>40</sup> Les chiffres sur l'emploi en fonction du secteur économique proviennent de la Côte d'Ivoire (2012),

Chez les enseignants, on ne compte que 15% de femmes au secondaire contre 18 % au Mali, 24% au Ghana et 46% au Nigéria. Pourtant, des recherches démontrent que plus le nombre d'enseignantes augmente dans les pays en voie de développement, plus le taux de scolarisation des filles est important.

## ⇒ Stratégies de réponse

À la suite de ce diagnostic ont été élaborés :

- Une lettre de politique sectorielle éducation-formation, qui promeut notamment l'ouverture de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) aux partenariats avec le secteur privé, l'amélioration de la qualité et la redynamisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique avec une priorisation des filières courtes et celles plus prometteuses d'emplois ;
- Un plan stratégique de réforme de l'ETFP 2012-2021 approuvé en septembre 2011, axé sur le développement des compétences et l'amélioration de l'employabilité des jeunes ;
- Un plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur 2012-2025.

L'objectif de la réforme de la formation professionnelle est de la rendre **plus adaptée et adéquate aux besoins du marché de l'emploi**. Aussi, le programme PAAEJ développé avec la Banque Mondiale vise-t-il « *l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion des jeunes* », dont des filles.

Par ailleurs, pour accroître la présence des filles dans les filières scientifiques et technologiques, une révision à la hausse des bourses a été faite (soit 180.000 FCFA par an au lieu de 36.000 FCFA) dans ces filières. De même, il y a un programme d'appui à la revalorisation de l'image de la formation professionnelle, surtout auprès des jeunes filles, à travers des actions de communication, notamment par **la promotion d'exemples de réussite féminine**. La cellule Genre du secrétariat de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a mis en place un Centre d'écoute et un système de monitoring en direction des filles des filières industrielles.

Plusieurs autres programmes - notamment ceux de la Coopération française qui consistent à rapprocher le système de formation professionnelle du secteur privé pour mieux répondre aux besoins des entreprises ivoiriennes et à accroître l'insertion des jeunes sur le marché du travail via des stages et l'apprentissage, ainsi qu'en favorisant l'entrepreneuriat - ont porté leurs efforts sur la formation technique et professionnelle. Dans l'ensemble, l'offre étant centrée sur l'enseignement technique dans le secteur formel, les actions ont peu profité aux femmes. Par ailleurs, le choix des branches en formation professionnelle (métallurgie, bois, automobile) constituait un autre défi pour les filles.



Malgré les différents efforts de l'Etat ivoirien, l'absence de loi sur l'école obligatoire au niveau de l'enseignement secondaire général, technique et du supérieur a eu pour conséquence l'arrêt des cours au niveau primaire chez bon nombre d'enfants, notamment chez la jeune fille.

Par ailleurs, les insuffisances au plan institutionnel, qui portent notamment sur les mesures de suivi de la politique de la scolarisation de la fille allant du préscolaire au supérieur et la protection et la promotion des filles dans l'enseignement supérieur, ont pour conséquence **le faible taux de femmes cadres et de leur représentativité dans la sphère de prise de décision et l'espace public.**

En somme, pour parvenir à la parité du Genre ou du moins pour réduire l'écart entre les filles et les garçons au niveau de l'éducation-formation, la Côte d'Ivoire se doit de relever ces défis:

- L'achèvement du parcours scolaire chez les garçons et chez les filles ;
- La protection des filles à l'école ;
- La gouvernance de l'éducation des filles (coordination des interventions des partenaires du Ministère en matière d'éducation) ;
- Le financement de l'éducation des filles et l'instauration de mesures incitatives à l'endroit des parents pour l'atteinte des niveaux secondaire et supérieur.

### Recommandations

- **Renforcer la collecte des données** au niveau du système éducatif, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Poursuivre la politique de **scolarisation obligatoire au 2<sup>ème</sup> cycle du secondaire** ;
- Soutenir les actions visant à **réduire le taux d'abandon/exclusion** scolaire et universitaire ;
- Renforcer **les programmes d'alphabétisation**, notamment chez les femmes ;
- Soutenir **les centres de formation**, en particulier les IFEF et CTF, pour le suivi de l'impact des formations sur les filles ;
- Soutenir **la formation professionnelle des filles** dans les domaines traditionnellement masculins ;
- Renforcer la formation professionnelle pour **réduire les inégalités dans l'économie informelle**;
- Renforcer la lutte contre les VBG, **la culture de la paix et la cohésion sociale** ;
- Procéder à **la révision des programmes** à la maternelle, au primaire, au secondaire, dans toutes les plateformes de formation ;
- Soutenir **l'éducation citoyenne et entrepreneuriale** pendant toute la vie scolaire ;
- Soutenir **l'éducation continue des femmes** adultes ;
- Mettre en place **des mesures incitatives et des sanctions.**

## 2.5 Emploi, Entreprenariat et Autonomie financière

### a) L'emploi

Selon l'ENSESI<sup>41</sup>, la population en âge de travailler est estimée à près de 15 millions en 2016, soit une proportion de 62,8%. Cette population est constituée de 50,5% hommes et 49,5 % femmes, résidant majoritairement en milieu urbain. La part de la population en âge de travailler est plus élevée en milieu rural (62,2%) qu'en milieu urbain (49,6% à Abidjan et 53,0% dans les autres villes).

Les hommes exercent plus dans l'agriculture (54,9%) que les femmes (41,0%). En revanche, dans le commerce, les femmes sont plus présentes avec deux femmes pour un homme. Dans l'industrie par contre, il y a presque trois fois plus d'hommes (10,7%) que de femmes (3,7%). (Source : ENSESI 2016)

#### Répartition (%) des emplois par branche d'activité selon le sexe

	Branches d'activités			
	Agriculture	Industrie	Commerce	Services
Homme	54,9 %	10,7%	14,2%	20,2%
Femme	41,0 %	3,7%	31,7%	23,7%

Source : ENSESI 2016

La prédominance de l'emploi informel reste marquée aussi bien chez les hommes (91,9%), que chez les femmes (96,8%). En revanche, au niveau de l'emploi formel, il existe un écart de presque cinq points entre la femme (3,2%) et l'homme (8,1%).

**L'emploi salarié représente 24,1% de l'emploi total et est détenu majoritairement par les hommes (78,3%) d'âge supérieur à 25 ans, de niveau d'étude relativement peu élevé et résidant en milieu urbain contre (21,7%) par les femmes (ENSESI 2016).** Le secteur des services occupe la majorité des travailleurs salariés (54,3%) avec une forte proportion de femmes (74,5% contre 48,7%), et ceux qui y exercent sont en majorité de niveau d'étude supérieur.

#### Répartition (%) des emplois salariés par branche d'activité selon le sexe

	Branches d'activités			
	Agriculture	Industrie	Commerce	Services
Homme	19,5%	17,1%	14,7%	48,7%
Femme	6,7%	6,5%	12,4%	74,5%
Ensemble	16,7%	14,8%	14,2%	54,3%

Le salaire mensuel moyen tiré de l'emploi salarié est estimé à 88.403 FCFA<sup>42</sup>. Il s'élève à 93.829 FCFA chez les hommes et 68.801 FCFA chez les femmes, soit un écart d'environ 20% . Et **43,8% des salariés ont un revenu mensuel inférieur au SMIG. La proportion est plus grande chez les femmes 59,8% contre 39,4% des hommes.**

<sup>41</sup> Agence de l'Emploi Jeune, Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI 2016).

<sup>42</sup> ENSESI 2016, Tome 1, P41.

En 2016, un peu plus du tiers des salariés (34,2%) ont signé un contrat écrit. La déclinaison par sexe montre qu'elle est relativement plus importante chez les hommes que chez les femmes (34,8% contre 32,1%)<sup>43</sup>. La proportion est de 39,5% à Abidjan, 34,8% dans d'autres villes et 24,7% en milieu rural.

En Côte d'Ivoire, la stabilité de l'emploi salarié est de 86,8%. Elle est un peu plus élevée chez les femmes (91,3%) que chez les hommes (85,6%)<sup>44</sup>. Les salariés passent en moyenne un peu plus de 10 mois en activité dans l'année, travaillent plus de 5 jours par semaine, soit plus de 40 heures par semaine. Le temps de travail est presque identique chez les femmes et chez les hommes salariés. Il n'existe vraiment pas de différence observée en termes d'heures supplémentaires.

### Temps de travail des salariés selon le sexe

Sexe	Nombre moyen de mois travaillés dans l'année	Nombre moyen de jours travaillés dans la semaine	Nombre d'heures de travail par semaine		
			Moins de 40 heures	[40 - 48] heures	Plus de 48 heures
Homme	10,4%	5,5%	23,7%	31,0%	45,2%
Femme	9,8%	5,3%	27,2%	27,8%	45,0%

Les emplois indépendants occupent majoritairement les hommes (57,6%) et sont les plus pratiqués par les adultes de 36-59 ans (46%) et les jeunes de 25-35 ans (35,2%).

Les emplois indépendants agricoles représentent 34% des emplois, les indépendants non agricoles 27% et les salariés non agricoles 21%. L'emploi indépendant agricole occupe majoritairement les hommes adultes, au faible niveau d'instruction et vivant en milieu rural. En revanche, l'emploi indépendant non agricole occupe plus les femmes, les jeunes, les personnes de niveau d'étude élevé et résidant en milieu urbain, principalement à Abidjan.

Sur 10 travailleurs indépendants de sexe masculin, sept travaillent dans l'agriculture. En revanche, 2/3 des travailleurs indépendants de sexe féminin sont dans des branches autres que l'agriculture<sup>45</sup>.

### Répartition (%) des emplois indépendants selon le sexe

Sexe	Emploi indépendant agricole	Emploi indépendant non agricole
Homme	70,5%	29,5%
Femme	35,1%	64,9%

(Source : ENSESI 2016)

L'emploi bénévole représente 3,5% de la population au travail. La part des femmes parmi les travailleurs bénévoles est plus importante que celle des hommes (54,2% contre 45,8%). Les travailleurs bénévoles sont en majorité en milieu rural (68,4%).

<sup>43</sup> ENSESI 2016, Tome 1, P.42.

<sup>44</sup> ENSESI 2016, Tome 1.

<sup>45</sup> Agence de l'Emploi Jeune, Enquête Nationale sur la situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI 2016)

**Au niveau de la fonction publique, les femmes ivoiriennes occupent 31% des effectifs et touchent des rémunérations qui sont en moyenne 33% inférieures à celles des hommes<sup>46</sup>.** Leur proportion devient très insignifiante au niveau des grades élevés.

Malgré l'existence d'un cadre légal renforcé sur le travail, la méconnaissance des textes et leur non application demeurent un défi, ce qui a pour conséquence d'entretenir les inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'emploi. Les femmes continuent de représenter 93,3% des emplois agricoles non-salariés (contre 80,5% chez les hommes), et 6,7% contre 19,5% chez les hommes en matière d'emplois salariés agricoles. **Le salaire mensuel moyen tiré de l'emploi salarié est plus faible chez les femmes salariées que chez les hommes.**

Par ailleurs, notons les difficultés d'accès aux données par sexe dans le secteur privé et le secteur non structuré, ainsi qu'une absence de mesures efficaces pour surveiller et améliorer les conditions de travail des femmes dans ces secteurs.



## **b) L'entrepreneuriat féminin**

Les femmes entrepreneures sont organisées en plateformes et fédérations. La Commission Développement de l'Entrepreneuriat Féminin de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire est la plus importante. La Fédération Ivoirienne des PME a aussi une Commission Genre-Femme-Entrepreneuriat.

Les autres groupements d'entrepreneures sont le Réseau Ivoirien des Femmes Entrepreneures, la Coalition des Femmes Leaders de Côte d'Ivoire, la Fédération des Femmes Chefs d'Entreprises, les Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales-Côte d'Ivoire, la Fédération des Entrepreneurs et Femmes d'Affaires de l'Afrique de l'Ouest et l'Association des Femmes Inventeurs et Entrepreneurs de Côte d'Ivoire.

<sup>46</sup> (Banque Mondiale source : Gouvernement de la Côte d'Ivoire, Annuaire de la fonction publique 2009-2015).

Ces initiatives permettent à leurs membres d'être **plus présentes dans les médias et les rencontres internationales pour promouvoir leurs entreprises, et surtout, les réussites collectives de l'entrepreneuriat féminin dans le pays**. Elles peuvent aussi mieux peser sur les décisions au sein d'institutions telles que la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), en dépit de leur faible poids numérique.

À compétences égales, les femmes ont **un moindre capital « confiance et reconnaissance de leur professionnalisme »**, ce qui handicape leur promotion vers des postes décisionnels. Celles qui créent leurs propres entreprises voient le même déficit de confiance **réduire leur accès aux marchés et aux financements bancaires**. En interne, elles doivent gérer les ressources humaines avec une contrainte supplémentaire : **les hommes n'ont pas l'habitude d'être dirigés par une femme**.

Ces dernières années, dans une approche d'inclusion financière, plusieurs initiatives ont été prises pour lever les barrières d'accès au financement des femmes entrepreneures. Un protocole d'accord entre la Commission de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et la Société Financière Internationale (IFC) a été signé en 2014. En 2015, la Société Ivoirienne des Banques (SIB) et l'IFC ont mis en place une Banque de données contenant les informations sur les obstacles, les attentes, les types de financement requis. En 2016, la BAD a mis en place le programme « *Discrimination positive en matière de financement pour les femmes en Afrique* » (AFAWA en anglais). En 2017, le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME a signé une convention de partenariat avec le groupe Banque Centrale Populaire du Maroc portant sur la mise à disposition de la Côte d'Ivoire d'une ligne de crédit d'un fonds destiné aux femmes dirigeantes des PME. Rappelons que depuis 2012, il existe le Fonds d'Appui aux Femmes de la Côte d'Ivoire (FAFCI) et la Commission de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin pour allouer des microcrédits aux femmes ayant des projets générateurs des revenus.

Cependant, les conditions d'octroi de crédit des établissements financiers limitent le recours au financement pour l'ensemble des PME de Côte d'Ivoire. Le coût du crédit est excessif (12 à 15% par an) pour les investissements à long terme. Par ailleurs, l'offre de financement des banques, qui ont tendance à favoriser les financements à court terme, est inadéquate.

Par ailleurs, conscient que les TIC constituent un levier et un accélérateur pour le développement de la Côte d'Ivoire, le gouvernement s'est engagé dans une politique visant à promouvoir l'émergence par le développement d'une économie numérique en intégrant les TIC dans toutes les sphères, avec notamment le développement de l'infrastructure large bande et la promotion de l'accès aux TIC. **Le déploiement de cette politique TIC, auquel le secteur privé participe largement, devrait être pour les femmes une opportunité de créer ou de développer des start-up, des entreprises de conseil ou de communication grand public.**



### c) Le secteur informel

Les femmes constituent 62 % de l'ensemble des chefs d'unités de production ou d'individus travaillant à leur propre compte. Bien que les Ivoiriennes aient une culture entrepreneuriale, **elles sont souvent cantonnées dans les activités à faible valeur ajoutée**, comme la fabrication de produits laitiers, la vente de produits alimentaires, les cosmétiques et textiles, la coiffure, la restauration et la couture.

Dans l'entrepreneuriat agricole, on note que seuls 8 % des ménages produisant des cultures d'exportation ont une femme pour chef de ménage. En janvier 2016, les hommes chefs d'exploitation ont été sensibilisés sur l'importance d'intégrer leurs femmes dans les filières par le Projet d'Appui au Secteur agricole (PSAC) dans les régions de Poron, Tchologo, Bagoué, Gkeke et Hambol.

Bien que les filières des cultures vivrières soient dominées par des femmes, ces dernières sont orientées vers la commercialisation et la transformation de quelques produits. **Les femmes ne s'investissent pas assez dans la recherche, le transport, la conservation et l'exportation**. Elles ont de nombreux défis à relever au niveau de l'offre et de la demande atomisée, de l'informalité des échanges commerciaux, des difficultés à prélever des cotisations, entre autres.



## ⇒ Analyses

L'absence de stratégie nationale d'inclusion financière en Côte d'Ivoire et le manque de volonté des décideurs politiques expliquent ces insuffisances. Or, l'accès aux services financiers est considéré comme un facteur de progrès pour sept des 17 objectifs de développement durable.

En outre, un des freins importants à l'entrepreneuriat féminin est le fait que **les femmes elles-mêmes, du fait des normes sociales qui les ont façonnées, ne se projettent pas en entrepreneures**, qui plus est à grande échelle.

Par ailleurs, il existe peu d'études pouvant fournir des informations sur les obstacles et les difficultés auxquels font face les femmes entrepreneures. C'est donc à travers la littérature internationale que l'on trouve des informations sur l'impact négatif des normes culturelles. Cette lacune freine son développement économique et social.

## ⇒ Stratégies de réponse

En vue de faciliter l'accès à l'emploi et la création d'entreprise, l'Etat ivoirien a créé plusieurs structures pour, d'une part, orienter et renforcer les capacités des personnes (hommes et femmes) en quête d'emploi (AEJ, AGEFOP), et, d'autre part, pour la création d'entreprises (le CEPICI et son guichet unique par exemple). Les enquêtes ENSESI sont un moyen de collecte de données et d'analyse de la situation de l'emploi en vue d'orienter les décisions et les politiques.

En 2012, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une Politique Nationale de l'Emploi visant la création d'au moins 200.000 emplois par an, avec notamment la création d'emplois directs pour les jeunes, les femmes et les autres populations vulnérables.

En 2015, le gouvernement a mis sur pied une Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes. Elle remplace l'Agence d'études et de promotion de l'emploi et le Fonds national de la jeunesse. Elle est dirigée par un Conseil d'orientation comprenant des représentants du secteur privé et des représentants des PTF. Les fonds de plusieurs programmes lui sont maintenant versés.

La même année a été lancée avec la Banque Mondiale la deuxième phase du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) qui vise à aider 120.000 jeunes par an pendant cinq ans en faisant la promotion de l'aide à l'embauche, et de l'auto-emploi via l'entrepreneuriat et les activités civiques communautaires comme le volontariat.

En 2016, une convention était signée avec l'Union européenne pour opérationnaliser l'Agence, notamment à travers des formations dispensées à 80.000 jeunes, dont 27 % de femmes.

La nouvelle loi sur le mariage 2013-33 du 25 janvier 2013 permet à la femme salariée de bénéficier à égalité avec l'homme des abattements d'impôt sur le revenu.

### Recommandations

- Développer une stratégie nationale de l'inclusion financière pour créer les conditions favorables à la valorisation du potentiel des femmes ;
- Initier des politiques de commande publique favorables aux entreprises dirigées par des femmes ;
- Soutenir la prise en compte de l'égalité de Genre dans la mise en œuvre de la politique TIC.
- Renforcer la recherche pour la conservation et la transformation des cultures vivrières ;
- Conduire une étude scientifique sur l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire (état des lieux, difficultés, obstacles et propositions pertinentes).

## 2.6 Agriculture

---

Les cultures vivrières occupent 85% de la population active agricole, 90% sont des femmes. En plus des cultures vivrières, les femmes s'occupent également de l'élevage de petits bovins, des activités de transformation et de commercialisation des produits dérivés, et **elles représentent les 2/3 de la main d'œuvre agricole.**

Cependant, **les revenus générés par leurs activités agricoles sont dérisoires** étant donné que les productions ne sont pas toujours ni valorisées, ni comptabilisées, car elles sont destinées principalement à la subsistance de la famille. Au niveau des cultures de rente que sont le café, le cacao et le coton, les hommes dominent le secteur et les femmes constituent une part importante de la main d'œuvre non rémunérée.

### a) L'accès à la terre

L'accès à la terre est indispensable pour produire de la nourriture et créer des revenus. C'est aussi un atout social et économique déterminant qui donne accès à l'identité culturelle, au pouvoir politique et à la prise de décisions. En Côte d'Ivoire, **seules 8% des femmes détiennent un titre foncier ou une attestation de vente contre 22% pour les hommes.** Sur les 4.188 certificats fonciers délivrés en milieu rural, seuls 427 (soit 10,2%) ont été demandés par des femmes.

De nombreuses études de cas et enquêtes effectuées par la FAO et d'autres organisations s'occupant du développement montrent que les femmes ne bénéficient pas des mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la terre.



### b) L'accès à la main-d'œuvre agricole

Un rapport du Laboratoire d'innovation de la Banque Mondiale pour l'égalité des sexes en Afrique, publié en 2014 montre que les femmes emploient moins de main-d'œuvre que les hommes. Les

femmes constituent elles-mêmes la main d'œuvre pour leurs maris et d'autres hommes. La main d'œuvre dans les champs de cacao est ainsi dominée par les femmes (68%).

Selon un article de COMMODAFRICA<sup>47</sup>, les exploitantes ivoiriennes emploient en moyenne 4,3 personnes contre 5,2 pour les hommes. Cet écart est de 11% dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire (en comparant des ménages de même taille et avec une surface de parcelles similaire). Il est valable aussi bien pour la main d'œuvre familiale, que pour la main d'œuvre rémunérée et l'utilisation des groupes de travail réciproque. L'écart atteint même 35% dans le bassin cotonnier des régions du nord du pays<sup>48</sup>.

### c) L'utilisation d'outils et d'équipements agricoles

Les femmes rurales continuent d'utiliser les outils rudimentaires à l'image de beaucoup d'agriculteurs de Côte d'Ivoire. **La mécanisation est à ce jour le privilège des sociétés qui développent des plantations industrielles.**

Pour l'irrigation, les paysans hommes comme femmes utilisent dans leur majorité des arrosoirs. Le système goutte à goutte n'est pas accessible de par son coût au petit producteur. Ce manque d'outils performants contraint la femme à travailler plusieurs heures pour avoir un faible rendement ne pouvant pas assurer son autonomie financière, mais la maintenant au niveau des besoins pratiques.

### d) L'accès aux intrants (engrais et pesticides) de qualité et en plus grande quantité

L'accès des femmes agricultrices aux intrants reste encore faible. En 2016, elles utilisaient, selon COMMODAFRICA, 1,9 et 1,7 fois moins d'engrais et de pesticides que les hommes. La faible utilisation des intrants par les femmes s'explique par le fait :

- Qu'elles ne contrôlent pas les ressources et, particulièrement, l'économie du ménage quand elles n'en sont pas les chefs ;
- Qu'elles sont préoccupées par les besoins pratiques de tous les membres du ménage.

L'association de ces différents déterminants **maintient la femme rurale dans la pauvreté et ne lui permet pas de penser à ses besoins stratégiques.** Avec l'appui de l'ANADER, près de 200 groupements de femmes approvisionnent leurs membres en intrants<sup>49</sup>.

### e) L'accès au crédit

La question de l'accès au crédit pour la réalisation d'un projet économique et social est une préoccupation majeure pour tout porteur d'idées. Pour y répondre chez la femme, l'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place deux fonds

- Le Projet de Gestion Novatrice du Fonds National « *Femmes et Développement* » ;
- Le « *Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire* » (FAFCI).

<sup>47</sup> COMMODAFRICA, juillet 2017

<sup>48</sup> Etude: Du temps et de l'argent : une étude des problèmes de main-d'œuvre rencontrés par les productrices de coton en Côte d'Ivoire,

<sup>49</sup> 4ème rapport CEDEF p 48 Titre Emploi

Face aux difficultés d'accès au crédit auprès des SFD, les femmes du milieu rural s'organisent plus à travers les tontines et le système AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit). Par ailleurs, avec l'appui des partenaires au développement, des groupements féminins bénéficient de financements pour le renforcement de leurs activités.

Pour la période 2018-2019, 19 projets bancables à hauteur de plus de 634 millions FCFA ont été élaborés et sont accompagnés par l'ANADER. 139 projets de groupements de femmes appuyés par l'ANADER ont reçu un financement total de près de 542 millions FCFA.

## f) La formation des femmes agricoles

Les femmes sont désavantagées par le niveau d'éducation. Généralement, les femmes chefs de ménages n'ont pas un grand niveau d'étude :

- Problèmes de scolarisation de la jeune fille ;
- Faible alphabétisation de la femme, surtout en milieu rural.

Pour pallier à ces insuffisances, les différents programmes agricoles accentuent les formations des groupements de femmes. Pour leur autonomisation, des approches sont développées par l'ANADER et ses **partenaires pour que les femmes accèdent aux innovations technologiques et soient formées aux bonnes pratiques agricoles**, tant au niveau du vivrier que du cacao. Des Champs écoles spécifiquement féminins sont parfois constitués pour faciliter l'apprentissage (CEP de femmes)<sup>50</sup>.

### ⇒ Analyses

Les principaux obstacles à l'amélioration des droits des femmes en matière de propriété foncière sont d'ordre juridique, économique et socioculturel.

- Au plan juridique, **les femmes ne jouissent pas de droits fonciers**. Bien que le cadre législatif consacre l'égalité d'accès à la terre entre hommes et femmes, la mise en application de la loi 98-750 du 23 décembre 1998 reste un défi à relever. La terre étant, selon la tradition, un bien familial, elle ne peut être donnée en héritage à une femme « *qui, dans sa fonction de reproduction, est appelée à rejoindre la famille de son conjoint* ». En plus, la terre exploitée par le conjoint n'est pas sa propriété personnelle, mais celle de sa lignée, et ne peut être attribuée à une femme qui ne provient pas de ladite lignée.

---

<sup>50</sup> Rapport annuel 2017 des activités de la Direction Genre et Développement de l'ANADER



- Au plan socio-culturel, dans la plupart des cultures, les droits de succession sont patrilinéaires. **Les femmes ne jouissent de droits fonciers que par l'intermédiaire de leurs fils ou de leurs parents de sexe masculin de la lignée de leur mari.** Bien souvent, une femme doit demander à son mari l'autorisation d'engager les ressources familiales. De telles coutumes nuisent à l'utilisation efficace des ressources et font que les femmes ne sont pas motivées pour investir dans la terre qu'elles exploitent. Même lorsque la coutume locale donne aux femmes certains droits en matière de propriété terrienne, celles-ci peuvent hésiter à les revendiquer de peur de perdre certains avantages sociaux. Presque partout en Afrique, où les droits de succession sont patrilinéaires, **une femme perd tout droit à la terre au décès de son mari.** Les veuves et les divorcées n'ont pratiquement aucun droit foncier ou de succession qui puisse les aider à assurer leur sécurité alimentaire, pour elles-mêmes ou leurs enfants. Les préjugés sociaux et culturels sont souvent donc responsables d'une discrimination à l'égard d'un sexe, d'une classe sociale ou d'un groupe ethnique.
- Au plan économique, notons que les obstacles juridiques et socioculturels ont des conséquences sur l'autonomisation économique des femmes. Car **la précarité des droits foncier des femmes ne favorise leur pouvoir économique.**

Par ailleurs, l'absence de données par sexe dans le domaine de l'agriculture pose problème : sans ce type d'information, il est difficile de déterminer le nombre de femmes bénéficiant de programmes de réforme agraire ou législative. Les décideurs doivent prendre en compte les succès et les échecs. Des améliorations doivent aussi être apportées à la collecte, à la tabulation, à la diffusion et à l'utilisation de ces données.



## ⇒ Stratégies de réponse

Des réformes ont été à chaque fois nécessaires pour permettre au secteur agricole de soutenir le développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Dans l'objectif de la rendre émergente, un programme de dynamisation et de modernisation du secteur agricole a été mis en place : le PNIA.

Il s'articule autour de quatre objectifs stratégiques :

- **La sécurité et la souveraineté alimentaire ;**
- **La gestion durable des cultures de rente et d'exportation ;**
- **L'engagement du secteur privé par le renforcement des investissements ;**
- **La gouvernance agricole en termes de réformes des filières agricoles, de restructuration des organisations professionnelles agricoles et de la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural.**





Le montant des ressources financières rendues disponibles pour la mise en œuvre du PNIA 1 s'élève à 1.622 milliards FCFA qui se répartissent entre les contributions apportées par les partenaires techniques et financiers (1.102 milliards FCFA), le secteur privé (510 milliards FCFA) et l'Etat de Côte d'Ivoire (426 milliards de FCFA).

La mise en œuvre du PNIA 2 répond à la volonté de l'Etat ivoirien d'accélérer la croissance, en vue de doubler le revenu national d'ici à 2025 et, en toile de fond, la réduction de la pauvreté sur cette période. D'un coût de 2.400 milliards FCFA sur la période 2018-2020 et de 11.905 milliards FCFA entre 2018 et 2025, les projets envisagés dans le PNIA ont pour objectif d'augmenter le rendement et la qualité de toutes les productions agricoles en tenant compte du changement climatique et de la mutation de l'environnement des affaires, dans une démarche fondée sur des politiques concrètes énoncées dans le Plan National de Développement (PND).

L'autosuffisance alimentaire fait également partie du programme. Le tout dans une approche participative impliquant les organisations professionnelles agricoles, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, la société civile et les ONG.

Par ailleurs, face aux défis de l'accès des femmes à la terre, on peut noter **diverses initiatives des femmes en Côte d'Ivoire** dont la création de la Fédération des Femmes Productrices de Cacao (FNFPC) qui travaille à la sécurisation des parcelles de ses membres.

Enfin, des actions de sensibilisation sont menées par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et les autres acteurs du milieu rural pour **la sécurisation des parcelles des ménages et la légalisation des unions afin de permettre aux femmes d'être copropriétaires.**

### ⇒ Propositions

Pour être efficaces, les efforts doivent tenir compte des forces complexes qui agissent dans les cultures traditionnelles. **Les valeurs et pratiques socioculturelles, de même que les changements socioéconomiques qui limitent l'accès des femmes à la terre, doivent être reconnus et compris.** Les efforts en faveur de l'égalité des sexes doivent inclure les éléments suivants :

- Renforcer le cadres juridique en prévoyant de manière explicite que les femmes comme les hommes ont droit à la propriété privée dans le but de **renforcer les droits fonciers des femmes** ;
- Produire et utiliser les données par sexe dans les programmes de réforme foncière. Sans ce type d'information, il est **difficile de déterminer le nombre de femmes bénéficiant de programmes de réforme agraire ou législative** ;
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation à la problématique hommes-femmes visant à persuader les femmes et les hommes de l'importance d'assurer des droits égaux aux deux sexes. Des campagnes d'information ou de formation aux aspects juridiques du problème permettront aux populations concernées de mieux comprendre les liens qui existent entre la législation et la productivité rurale. **Des programmes de sensibilisation aux droits des femmes peuvent renverser les obstacles socioculturels et institutionnels** ;
- Proposer un accès égal à d'autres formes de propriété, telles que les coopératives ou les associations de commercialisation, qui procurent des connaissances essentielles et facilitent l'accès au crédit et aux intrants agricoles. Les femmes sont souvent exclues des processus de prise de décision. En facilitant l'accès des femmes sur un pied d'égalité à ces groupes, **on reconnaît leurs compétences en matière de gestion qui peuvent être utilisées avec profit dans d'autres activités économiques**. Des facilités de crédit et de financement pourront suivre, qui ajouteront de la valeur aux activités de développement locales et nationales ;
- Mettre en place **des programmes d'investissement agricole incluant la formation du personnel et les questions de parité hommes-femmes** pour que l'égalité des sexes soit intégrée dans les programmes fonciers ;
- Mettre en œuvre des initiatives pour qu'au niveau local, **les parties prenantes participent à l'application des politiques appropriées**. À chaque stade du processus, il est important que les agents d'exécution et les parties prenantes échangent sur leurs expériences.

## 2.7 Energie

---

Cette rubrique fait référence aux combustibles domestiques qui comprennent les combustibles ligneux qualifiés de traditionnels et les combustibles non ligneux qui sont considérés comme conventionnels ou modernes, ainsi qu'à l'accès à l'eau potable, sachant que le bilan énergétique du pays met en évidence la prédominance des combustibles traditionnels.

La consommation de combustible des ménages diffère selon le milieu géographique. Le bois de chauffe est dominant en milieu rural avec une consommation qui s'élève à environ 3,2 millions de tonnes. A l'inverse, le charbon de bois est dominant en milieu urbain avec un niveau de consommation de 0,8 million de tonnes qui représente le double de celui du milieu rural. Quant au gaz butane, il est le combustible du milieu urbain avec un niveau de consommation qui s'établit à environ 0,3 million de tonnes contre 0,05 million de tonnes en milieu rural<sup>51</sup>.

L'étude réalisée en 2016 par REDD+ intitulée « *Evaluation de l'offre et de la demande en combustibles domestiques et leurs tendances au niveau des zones agro-écologiques définies par REDD+* » montre que l'exploitation du bois pour le charbon est pour la plupart détenue par les hommes. Mais au niveau de la commercialisation des produits du bois, les femmes sont plus nombreuses (60,4% contre 39,6% d'hommes) et elles sont plus concentrées dans la zone agro-écologique sud-est qui comprend le District d'Abidjan. Tandis qu'au niveau de la distribution des combustibles non ligneux (gaz de pétrole liquéfié, pétrole, électricité...), les hommes sont plus nombreux (77,10% contre 22,90% de femmes). Au niveau de la fabrication des équipements de cuisson, l'étude de REDD+, sur les combustibles domestiques note que les femmes sont quasi absentes.

En outre, la rareté de la ressource fait naître une spéculation autour du prix d'achat du combustible qui s'éloigne de la portée des ménages à faible revenu. Cette situation est une source de sous-développement, en particulier pour les femmes et les enfants. La majorité de cette frange de la population vit en milieu rural. **En tant que grandes consommatrices et gestionnaires des ressources ligneuses et de la biomasse, les femmes joueront un rôle essentiel dans le passage vers une voie de développement plus propre.**

---

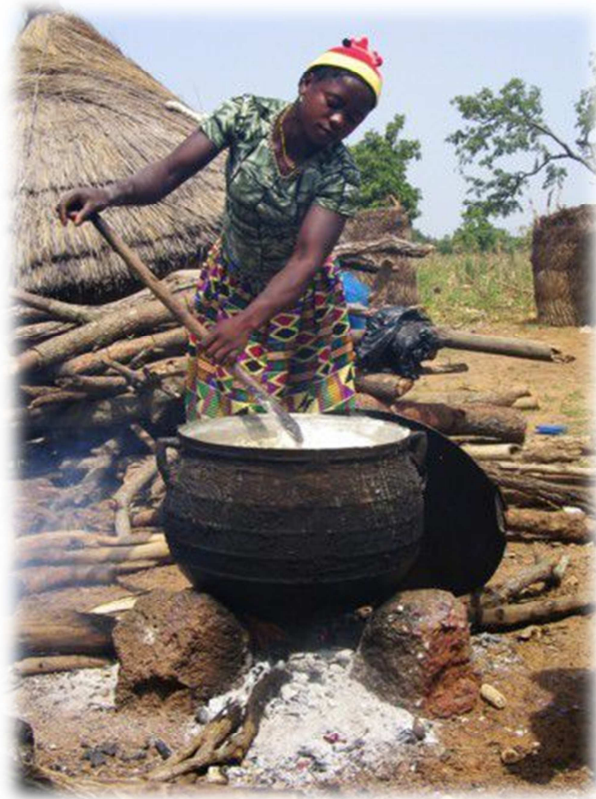
<sup>51</sup> Evaluation de l'offre et de la demande en combustibles domestiques et leurs tendances au niveau des zones agro-écologiques définies par REDD+, 2016



**Les femmes sont exposées aux effets immédiats de la fumée** : les yeux larmoyants ou rouges, des picotements, toux, etc. En général, ce sont les enfants qui sont les plus affectés par les Infections Respiratoires Aiguës (IRA). Les hommes et les enfants ont souvent des problèmes de toux liés respectivement à la cuisson des repas et aux travaux de fabrication de charbon de bois.

Bien qu'en Côte d'Ivoire l'on note une insuffisance d'études démontrant le lien direct entre la pollution intérieure des habitations et la dégradation de la santé des groupes cibles, les analyses effectuées sur les combustibles ligneux montrent qu'ils contiennent une quantité significative de divers polluants pour lesquels beaucoup de pays définissent des standards de qualité d'air extérieur. Ce sont, par exemple, le monoxyde de carbone, les particules, l'hydrocarbure et les oxydes d'azote. Beaucoup de ses composantes organiques sont considérées comme étant toxiques ou cancérigènes, comme le benzène, le formaldéhyde et les hydrocarbures polycycliques.

Cuisiner au bois, au charbon et aux résidus agricoles sur des foyers rudimentaires constitue la réalité quotidienne des ménages ivoiriens, surtout en milieu rural. Certains, par manque de combustibles ou de moyens financiers, utilisent les racines, les résidus de bois d'hévéa, du plastique ou des morceaux de tissu pour allumer le feu avec le risque majeur de maladies respiratoires. Les femmes travaillant au fumage du poisson souffrent de problèmes respiratoires.



## ⇒ Analyses

Les femmes sont quasi absentes dans la commercialisation des combustibles non ligneux (GPL, Pétrole lampant). On en trouve quelques-unes dans les zones ouest, centre-ouest et sud-ouest. Le commerce de combustibles ligneux occupe, en effet, plusieurs femmes sur tout le territoire national.

**Ces femmes exercent, pour la plupart, cette activité pour faire face à des dépenses de la famille** (scolarisation des enfants, alimentation du ménage, soins pour la santé, participation aux charges du ménage, etc.). Situées dans les quartiers, dans les marchés et aux abords de grandes voies, **elles ne vendent pas en grande quantité par manque de moyens financiers et de fond de roulement**. La majorité d'entre elles ont des responsabilités familiales en tant que chef de famille ou vivent dans des ménages polygames.

Par ailleurs, la sous-représentation des femmes dans ce secteur énergétique s'explique par la dureté du métier mais également par le fait que **les filles ne soient pas introduites dans l'apprentissage à cause des stéréotypes de Genre** définissant une catégorisation des métiers réservés aux hommes et aux femmes.

## ⇒ Stratégies de réponse

L'introduction de gaz butane et des foyers améliorés vise à alléger les activités domestiques des femmes. Mais la politique de butanisation est actuellement affaiblie par l'augmentation des prix du gaz, au détriment des couches pauvres et marginalisées.

Par ailleurs, des projets ont permis d'appuyer des groupes de femmes dans leurs activités économiques pour réduire les effets des combustibles ligneux sur leur santé. Il s'agit entre autres de :

- Projet pilote au profit des femmes marseuses d'Abobodoumé dans la commune de Yopougon, d'Anoumabo dans la commune de Marcory, de Grand Lahou et de Guessabo. Il a consisté à construire des fours améliorés de fumage de poissons ;
- Projet de diffusion de briquettes de balles de riz auprès des ménages dans cinq régions (Bongouanou, Man, Bouaké, Korhogo et Gagnoa) avec l'appui du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA).

En somme, **les programmes et projets axés sur les combustibles et les technologies de cuisson devraient mettre l'accent sur l'offre, l'accessibilité, la disponibilité, l'efficacité ou encore la conception des technologies.** Les questions d'égalité entre les sexes devraient être prises en compte à travers le ménage en considérant ces aspects :

- le sexe du chef de ménage,
- le statut du ménage,
- la prise de décision sur l'énergie,
- l'accès et le contrôle des ressources,
- les dépenses énergétiques,
- la santé,
- le développement durable,
- les rôles et les responsabilités.

Il importe donc de considérer la précarité des femmes pour faire émerger la problématique Genre et énergie en Côte d'Ivoire.

### Recommandations

- Intégrer l'égalité entre les sexes dans les projets et programmes d'énergie de tous les acteurs politiques et les autres organisations de développement, pour les aider à identifier leurs objectifs de Genre, les mesurer et les suivre ;
- Mener un audit Genre et Energie pour analyser les politiques, le processus de planification et les budgets, la capacité institutionnelle des ministères techniques et des structures décentralisées chargées de mettre en œuvre des stratégies pour intégrer le Genre ;
- Identifier les liens entre Genre, énergie et objectifs nationaux en matière de stratégies de réduction de la pauvreté et de réalisation des ODD ;
- Créer une conscience Genre et Energie parmi un large public de décideurs, et générer un engagement politique ;
- Accorder des avantages égaux aux femmes et aux hommes dans n'importe quel sous-secteur de l'énergie en tant que consommateurs, producteurs, opérateurs, gestionnaires ou décideurs.



## 2.8 Eau

---

La Côte d'Ivoire dispose de diverses ressources en eau réparties en quatre catégories :

- Les eaux de pluie ;
- Les eaux de surface (les cours d'eau navigables ou flottables, ainsi que les sources et cours d'eau non navigables ni flottables, les lacs, les étangs et lagunes) ;
- Les eaux souterraines ou nappes aquifères souterraines ;
- Les eaux de la mer territoriale.

Elles sont utilisées dans divers secteurs socio-économiques :

- L'alimentation en eau potable des populations ;
- La santé ;
- La salubrité publique ;
- L'agriculture ;
- La pêche en eau douce ;
- La production d'énergie électrique ;
- Les transports ;
- Le tourisme ;
- Les loisirs et sports nautiques





**Pour ce qui est de l'eau potable, notons que les femmes sont principalement chargées de la corvée dans les ménages.** Cette responsabilité coïncide généralement avec une disponibilité limitée de l'eau, ce qui exige d'elles qu'elles consacrent un temps considérable à cette tâche. 78% des ménages (67% en milieu rural contre 92% en milieu urbain) s'approvisionnent en eau potable auprès d'une source améliorée. Près de deux ménages sur dix doivent consacrer 30 minutes au minimum pour s'approvisionner en eau de boisson. Par ailleurs, plus de la moitié des ménages ivoiriens (53%) ne disposent pas de toilettes améliorées<sup>52</sup>.

La revalorisation des rôles traditionnels des femmes dans la gestion des ressources en eau par la féminisation systématique des comités de gestion des points d'eau ne relève pas assez la prise en compte des besoins spécifiques des femmes (dans la construction des ouvrages hydrauliques par exemple) et leur implication dans la prise de décision.

Afin de remédier à ces entraves de développement, il est non seulement impératif d'**inclure le concept Genre dans la prise de décision dans le domaine de l'eau**, mais aussi d'adopter des approches d'intégration des aspects sociaux, écologiques, institutionnels et équitables en matière de gestion des ressources en eau, ainsi que dans l'élaboration des plans, des programmes et projets de développement. Cela est d'autant plus nécessaire dans le nord (Korhogo et Sinématiali), le nord-est (Bondoukou et Nassian) et le centre (Bouaké et Brobo) où l'avancée du désert rend très pénibles les activités d'autonomisation des femmes.

Certaines initiatives, comme celles de la Chaire UNESCO « *Eau, Femmes et Pouvoir de décision* » portant sur un système intégré d'activités de recherche, de formation, d'information et de documentation dans le domaine des femmes, de l'eau, et des sciences naturelles et sociales, en vue de la mise en œuvre des objectifs pour le développement, doivent être renforcées.

<sup>52</sup> Ouloto, Anne-Désirée, « Genre et Dimension Sociale : renforcer le pilier humain du Développement durable en Afrique et en Côte d'Ivoire » en. Allah- Kouadio, Allah ; Cissé, Babacar et Grégoire Luc-Joël, (2015), Développement Durable et Emergence de l'Afrique, p.170. (Sources % : EDSIM 2012)



## 2.9 Protection sociale

---

Elle désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux<sup>53</sup>. Elle repose sur plusieurs types de mécanismes :

- Les prestations sociales versées directement aux ménages (pensions de retraite ou en nature, remboursements de soins de santé) ;
- Les prestations des services sociaux qui désignent l'accès à des services à prix réduits ou gratuitement.



La Côte d'Ivoire a élaboré, avec l'appui technique des experts du cabinet Oxford Policy Management (OPM), une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2013-2016), conformément à l'approche bidimensionnelle préconisée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle inclut :

- Un « socle » de mesures de base prioritaires, de nature non contributive, pour la protection sociale des couches les plus vulnérables et la protection contre les risques les plus graves ;
- Des mesures complémentaires de renforcement et d'extension de la protection sociale contributive en vue de mettre en place progressivement des niveaux plus élevés de protection sociale en accord avec les priorités et les ressources du pays.

Une des initiatives de la CNPS actuellement en chantier sera l'établissement d'un régime de retraite pour les travailleurs indépendants. Ce régime, dénommé Régime Social des Travailleurs Indépendants, sera ouvert à tout travailleur non salarié, dont les femmes, exerçant une activité dans les secteurs économiques allant de l'agriculture familiale aux professions libérales. Ce régime comprendra aussi des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail due à la maladie.

---

<sup>53</sup> Wikipédia

L'assurance maladie sera mise en place dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU), au profit des travailleurs du secteur informel et du secteur formel.

En ce qui concerne la sécurité sociale, la Caisse Générale de Retraités des Agents de l'Etat (CGRAE) pour les salariés de la fonction publique et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) pour ceux du privé ont pour rôle de gérer la carrière des retraités. La Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEFCI) vient en appoint aux fonctionnaires et agents de l'Etat pour gérer la couverture médicale.

L'Etat a initié, avec l'appui de la Banque Mondiale à travers l'Association Internationale de Développement (IDA), des projets de filets sociaux de production sur la période 2015-2020 à l'endroit de 35.000 ménages pauvres du centre, du nord, nord-ouest et nord-est. Ces ménages bénéficient ainsi d'allocations trimestrielles de 36.000 FCFA.

Au niveau de la santé, le Gouvernement ivoirien a pris des mesures et entrepris plusieurs actions :

- Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) qui a accueilli un nouveau vaccin, le pneumocoque, portant ainsi le total des vaccins à dix pour la protection des enfants ;
- La gratuité ciblée des soins concernant les mères et les enfants de 0 à 5 ans ;
- La distribution gratuite de moustiquaires imprégnées ;
- Les Campagnes pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA) ;
- La gratuité des traitements ARV et contre la tuberculose.

De plus, la Couverture Maladie Universelle (CMU) instituée par la loi 2014-131 du 24 mars 2014 est dans sa phase opérationnelle avec l'enrôlement des adhérents. Celle-ci prendra en compte l'ensemble de la population ivoirienne (hommes et femmes), en particulier la plus démunies.



Pour assurer un accès égal à l'éducation et dans l'optique d'atteindre l'objectif sectoriel du PND « *la population, en particulier les enfants, ont accès à un système éducatif performant* », l'Etat a initié un ensemble de politiques pour la période 2012-2016, rendues effectives à travers plusieurs actions ou mesures que sont :

- La poursuite de gratuité de l'inscription à l'école primaire débutée depuis la rentrée 2008 ;
- Le maintien de la jeune fille à l'école ;
- La distribution de manuels et kits scolaires aux écoliers ;
- La suppression de la production obligatoire d'un extrait de naissance pour l'inscription au Cour Préparatoire Première année (CP1) ;
- La réhabilitation de plusieurs établissements scolaires ;
- La construction de nouveaux établissements scolaires en vue de rapprocher les structures d'accueil des apprenants ;
- Le projet de recrutement de nombreux nouveaux enseignants ;
- La décision du Gouvernement de rendre l'école obligatoire du CP1 jusqu'en 3<sup>ème</sup> (2015-2016) ;
- La stratégie des Clubs de Mères d'élèves filles (CMEF) de la mobilisation des collectivités déconcentrées et des femmes en vue d'appuyer l'éducation des filles dans leurs circonscriptions et localités entamée en 2009.

#### Recommandations

- Renforcer d'avantage la législation protectrice
- Réformer et renforcer le dispositif organisationnel des structures de l'action sociale
- Assurer un système de prise en charge individualisé et personnalisé pour répondre aux besoins des victimes de violences, d'abus, d'exploitation et de discrimination lorsque ces chocs surviennent, ou pour sauvegarder ceux qui sont à risque élevé de devenir victimes de ces types de violations de leurs droits
- Renforcer la détection et le signalement des cas de violation qui est une tâche fondamentale de l'action sociale
- Renforcer et poursuivre l'opérationnalisation de la CMU en prenant en compte les populations les plus démunies
- Renforcer les infrastructures de l'action sociale compte tenu de la dégradation des établissements de l'action sociale pendant les années de crise et de la couverture inégale du territoire.

## 2.10 Droits civils

---

### a) Etat civil

La déclaration de naissance est le début du processus d'intégration politique et juridique d'un individu dans la société à travers son inscription dans le registre d'état civil de sa localité de naissance. Cette étape va lui conférer des droits et des obligations dans l'accès et le contrôle des ressources symboliques, identitaires et structurelles dans la société. D'où son importance pour tout individu de sexe masculin ou féminin en vue d'une participation politique et économique. C'est ainsi que les autorités ivoiriennes en ont fait une priorité en adoptant la loi 64-374 du 7 octobre 1964 modifiée par la loi 99-691 du 19 décembre 1999, relative à l'état civil.

Par cette loi, l'Etat de Côte d'Ivoire donne **l'existence juridique à toute personne de sexe masculin et féminin née sur son territoire pour sa prise en compte dans ses planifications stratégiques et macroéconomiques de développement.**

De ce fait, la non-déclaration des naissances à l'état civil constitue un obstacle majeur au droit à l'identité et à la nationalité des enfants, et entraîne des contraintes supplémentaires dans l'exercice d'autres types de droits (éducation, santé, héritage familial, protection spéciale contre les abus, la violence et l'exploitation en fonction de l'âge, etc.). Les dispositions légales rendent obligatoires l'enregistrement des naissances conformément à la Convention des Droits de l'Enfant (Art. 7) et la Charte Africaine relative aux Droits et au Bien-être de l'Enfant.

Cependant, selon le RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat) de 2014, l'ampleur du phénomène de non-déclaration reste importante : 39% des naissances de sexe masculin, et la même proportion chez celles de sexe féminin, ne sont pas enregistrées à l'état civil. Cette proportion varie selon le milieu et la région de résidence. Aussi bien chez les garçons que chez les filles, elle est plus importante en milieu rural (respectivement 50,9% et 51,3%), où les accouchements à domicile sont davantage fréquents, qu'en milieu urbain (12% et 11,5% à Abidjan et 29,8% et 29,5% dans les autres villes).

#### ⇒ Analyses

La question de la non-déclaration à l'état civil peut s'expliquer par la méconnaissance des textes relatifs à la procédure de déclaration, et ses conséquences pour les enfants et les parents. Il faut aussi signifier l'absence de politiques nationales d'identification efficaces au regard du dysfonctionnement de l'Etat civil dans notre pays.

D'autres facteurs, notamment l'environnement familial de l'enfant, le sexe du chef de ménage, le niveau d'instruction de la mère et le niveau de richesse du ménage peuvent aussi influencer la probabilité pour un enfant d'être enregistré à l'Etat civil.

Cet état de fait est source d'inégalités sociales car certains enfants sont privés de leurs droits sociaux et économiques, même si parfois les responsabilités sont partagées entre l'Etat et les parents géniteurs.

#### ⇒ Stratégies de réponse

Conscient de l'ampleur de ce phénomène social qui a des conséquences négatives dans plusieurs domaines de la vie de l'individu, l'Etat de Côte d'Ivoire continue, avec l'aide des partenaires au développement, de multiplier les efforts de sensibilisation et la prise de mesures correctives pour redonner l'existence juridique aux personnes concernées, notamment les enfants.

C'est ainsi qu'en 2008, le Gouvernement et les bailleurs de fonds se sont accordés pour réformer le système d'état civil. Un programme de modernisation (MEECI) a été mis en œuvre et plusieurs projets de promotion de la déclaration des naissances et des décès ont été financés.

Dans la même perspective, le Gouvernement, depuis 2011, a inscrit au nombre de ses priorités de gouvernance la question de l'état civil dans l'axe stratégique 1 du PND « *Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance* » qui prévoit qu'à l'horizon 2020 soit disponible un fichier unique de la population par le renforcement du système national de l'état civil. Pour ce faire, une bonne proportion de la population doit connaître l'intérêt, adhérer et s'adapter aux procédures de déclaration des naissances.

Le Conseil des Ministres du 10 mai 2017 a adopté une communication relative à la délivrance de jugements supplétifs aux élèves du primaire qui n'ont jamais été déclarés à l'état civil. Cette opération spéciale, prévue pour une durée de trois mois, concerne 1.165.325 élèves du primaire dont 34.578 en classe de CM2, répartis dans 14.857 écoles sur toute l'étendue du territoire.

Il s'agissait pour le Gouvernement de

- Lever tous les obstacles en matière d'état civil pour la mise en œuvre efficace de la politique de l'école obligatoire ;
- Régulariser la situation des autres enfants non scolarisés et non déclarés à l'état civil.

Malgré ces dispositions, il est encore constaté que des personnes sont démunies d'acte de naissance, faute de non-déclaration à l'état civil, car, selon le rapport du 17 août 2017 de l'UNICEF, en Côte d'Ivoire près de 80% des Ivoiriens ne perçoivent pas l'intérêt de faire enregistrer leur enfant.

### Recommandations

- Renforcer les campagnes de sensibilisation communautaire sur les avantages de la déclaration et les inconvénients de la non-déclaration ;
- Impliquer de façon responsable et à titre exclusive les femmes dans le processus de déclaration des naissances à l'état civil ;
- Faciliter la déclaration des naissances par la mise en place/désignation des auxiliaires communautaires de l'Etat civil dans les localités éloignées des centres formels (Mairies, Sous-préfecture) de déclaration de naissances ;
- Encourager la mise en place d'un système intégré de suivi des femmes enceintes afin de faciliter la déclaration des naissances au niveau local et communautaire en milieu urbain, rural et périurbain.

## b) Migration

Dans la mondialisation actuelle, **les femmes sont des actrices du développement socio-économique autant dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine**. Dans la plupart des pays africains, les données sur les flux migratoires sont presque inexistantes. Dans l'étude de l'OIM sur le profil migratoire du pays en 2009 comme dans celle de CIVIPOL – France en 2006, la dimension Genre n'est pas prise en compte. En 2016, l'OIM Côte d'Ivoire a réalisé une autre étude selon le Genre, mais ses résultats n'ont été ni validés ni publiés. Dans le RGPH de 2014, les questions sur l'émigration ont été

incluses dans le questionnaire, mais les données collectées sur ce sujet ne permettent pas de disposer d'informations sur les flux migratoires dans les ménages<sup>54</sup>.

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire est l'un des principaux pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest. Mais la crise politique de 2002 et la crise postélectorale de 2011 ont engendré un ralentissement de l'immigration et un accroissement de l'émigration.

La Côte d'Ivoire n'a pas de politique migratoire explicite formulée. Cependant, des éléments se retrouvent dans les discours des autorités du pays, dans des textes de lois sur l'entrée, l'identification et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire, et dans la création de structures publiques dédiées.

Selon le rapport Profil migratoire 2009, **les migrations internes sont plus nombreuses chez les femmes**. Les migrants internes des deux sexes sont plus représentés à Abidjan. Les femmes sont en moyenne moins jeunes que les hommes, ce qui pourrait indiquer que le départ est perçu davantage comme une nécessité après un échec personnel ou professionnel, qu'un départ spontané.

Selon les recherches d'Élise Fiédin COMOE<sup>55</sup>, ce dynamisme migratoire est porteur d'une plus grande autonomie des femmes, mais une autonomie limitée par la persistance de relations inégalitaires. **La famille exerce un contrôle continu sur la mobilité des femmes**. Leurs difficultés d'insertion dans le marché du travail relèvent plus de leur condition de femme, que de leur statut de migrante.

**Les femmes jouent un rôle important dans les migrations de retour**. Dans les zones rurales de l'ouest, par exemple, elles ont réalisé de multiples activités agricoles et commerciales afin de relancer la reconstruction des villages.

Enfin, outre les violations des Droits humains dont sont victimes les femmes, il faut mentionner le fait que **les crises ont davantage affecté les secteurs économiques qui emploient les femmes « pauvres »**, ce qui contribue à rendre encore plus difficile les conditions de vie de celles qui sont retournées dans leurs villages après les crises.

La crise militaro-politique qui a éclaté en 2002 a précipité l'exode de nombreuses personnes ayant des origines ou des attaches dans des pays voisins. La Côte d'Ivoire a enregistré son premier taux net d'immigration négatif entre 2005 et 2010. Selon les projections de l'OIM, l'afflux de migrants en Côte d'Ivoire devrait diminuer à cause de la pression de la population sur les terres arables et de la stagnation de l'économie des plantations.

### Recommandations

- Simplifier l'accès à la nationalité ivoirienne afin de venir au secours des millions de personnes apatrides en Côte d'Ivoire, de facto privées du moindre droit<sup>56</sup> ;
- Renforcer la collaboration sous-régionale sur la question de migration ;
- Soutenir les OSC qui militent pour l'abolition de la discrimination de genre dans le droit à la nationalité, notamment dans le cas du mariage d'une Ivoirienne avec un étranger ;
- Simplifier les procédures d'enregistrement des mariages, des naissances et des décès.

<sup>54</sup> Le nombre de personnes émigrées dans chaque ménage peut être calculé et non la proportion des personnes émigrés. Le Genre des personnes émigrées n'a pas été saisi.

<sup>55</sup> Comoe, Élise Fiédin, « *Relations de Genre et migration en Côte d'Ivoire : de la décision de migrer à l'insertion dans le marché du travail* », Éditions universitaires européennes, 2010.

<sup>56</sup> Voir « *L'apatridie et la nationalité en Côte d'Ivoire* », 2016 l'excellent travail de recherches de Mirna Adjami pour le compte du HCR





### **3. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES**



La prise en compte de l'égalité homme-femme est une condition sine qua none pour un développement inclusif. Au regard de la nouvelle Constitution sensible à cette question, à savoir principalement son préambule et ses articles 35, 36 et 37, **l'intégration de l'égalité homme-femme dans tous les secteurs d'interventions permettra de lutter efficacement contre les inégalités et de promouvoir un développement inclusif.**

Ainsi, la Côte d'Ivoire pourrait augmenter sa croissance économique, comme le recommande la Banque Mondiale. Ce sont, en effet, « de 6 à 8 milliards de dollars dont pourrait bénéficier le pays dans le long terme, si la plupart des discriminations à l'encontre des femmes étaient résorbées »<sup>57</sup>.

Pour soutenir une meilleure intégration de l'égalité homme-femme dans les dispositifs de la Côte d'Ivoire, conformément aux engagements pris par le pays et en faveur de la progression escomptée vers l'émergence, nous faisons les recommandations suivantes à la lumière des analyses faites plus haut dans le document.



Pour atteindre l'égalité des sexes en Côte d'Ivoire, les actions suivantes sont proposées :

- **Au niveau de la Présidence de la République ou de la Vice-Présidence**

Mettre en place un organe de coordination et de mobilisation de ressources additionnelles pour faire progresser les questions liées à la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux de promotion du Genre en Côte d'Ivoire.

---

<sup>57</sup> Banque Mondiale, *Situation économique en Côte d'Ivoire* - Juillet 2017

## • **Au Ministère en charge de la femme**

- Renforcer les capacités des ministères sectoriels, des comités techniques en charge des réformes, des coordonnateurs de projets, des organisations de la société civile, des cellules Genre et de leur réseau en matière d'intégration du Genre ;
- Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre permanent Etat/secteur privé pour le développement de la femme en entreprise dans une approche d'inclusion financière et d'égalités des sexes ;
- Renforcer les droits fonciers des femmes, et appuyer leur autonomisation par la mise en place de chaînes de production et de transformation agricoles et halieutiques (karité, manioc, pêche, etc.) ;
- Promouvoir l'intégration systématique de l'égalité homme-femme dans la conception et planification des projets, et assurer le suivi de la mise en œuvre des propositions au sein des unités de gestion des projets des ministères techniques ;
- Appuyer la mise en place d'une base de données nationale sur le Genre, ainsi que l'élaboration des indicateurs nationaux relatifs à l'égalité des sexes ;
- Faire le plaidoyer pour des budgets en adéquation avec le niveau des engagements.

## • **Aux Partenaires au Développement**

- Appuyer la mise en place d'un Programme national intégré Genre (avec son budget) s'inscrivant dans la réalisation des ODD, particulièrement l'ODD 5, articulé sur les grandes priorités du PND 2016-2020 ;
- Mettre en œuvre également de manière transversale les actions ciblées de promotion des femmes.

## • **Au secteur privé**

- Veiller à l'application de la politique de promotion des femmes au sein des entreprises ;
- Renforcer l'autonomie financière des femmes à travers une stratégie d'inclusion financière ;
- Mettre en place des Programmes de formation pour les femmes afin de les inciter à participer à la vie de l'entreprise ;
- Financer des bourses d'études pour les femmes et les jeunes filles, non seulement dans l'entrepreneuriat, mais dans les domaines des technologies, les sciences, etc.

## • **Aux ONG et à la société civile en générale**

- Former et sensibiliser les femmes et les jeunes à participer à toutes les activités électorales ;
- Renforcer leurs mécanismes de plaidoyer pour l'accès des filles à l'éducation ;
- Renforcer les capacités de la communauté à la base sur les questions de Genre et de communication afin d'améliorer la qualité de leurs interventions ;
- Investir dans les initiatives visant à renforcer le leadership féminin à la base, notamment via le renforcement des capacités personnelles et de l'estime de soi chez les femmes ;
- Appuyer l'établissement de documents d'Etat civil pour les personnes ;
- Formuler et mettre en œuvre des projets et programmes intégrés.





## ANNEXES

## Annexe 1 : Résumé synoptique

- 1. Enregistrement des naissances** : la parité est une réalité dans presque toutes les régions de la Côte d'Ivoire sauf à Sassandra-Mahoue, où 63 % des filles ne sont pas enregistrées à l'Etat Civil contre 49 % des garçons (IPS=1,22).
- 2. Enregistrement des mariages** : 91,2 % des mariages contractés par les femmes dans ce pays n'ont pas été célébrés à l'état civil et le problème persiste à Abidjan (73,9 %) et dans les autres villes (89,9 %).
- 3. Education aux niveaux primaire et secondaire** : **Au premier niveau**, la parité est une réalité partout sauf au Sud-Ouest. En revanche, **au niveau secondaire général**, la Côte d'Ivoire est loin d'atteindre la parité, mais surtout dans les régions du Centre-Est et de toutes celles situées à l'Ouest. **Au secondaire technique**, la différence entre les effectifs de garçons et ceux de filles est faible mais la proportion des filles scolarisées à ce niveau a tendance à baisser dans le temps contrairement à celui des garçons. **A ce niveau**, les filles sont plus concernées que les garçons par le secteur tertiaire/services. En revanche, le secteur industriel intéresse plus les derniers que les premières.
- 4. Formation professionnelle** : la parité est légèrement dépassée puisque de 2012 à 2016, le taux de croissance des effectifs est à ce niveau plus élevé chez les filles que chez les garçons (l'IPS est passé de 0,85 à 1,08). **Comme dans l'enseignement technique**, les filles sont plus concernées que les garçons par les formations concernant le secteur tertiaire/services. En revanche, celles concernant le secteur industriel intéressent plus les derniers que les premières.
- 5. Enseignement supérieur** : la parité est largement en dessous de 1 (IPS=0,58). Toutefois, la situation varie selon les institutions : dans les universités publiques, les filles sont deux fois moins représentées que les garçons (IPS=0,46) ; dans les universités privées, il y a presque autant des filles que des garçons (IPS=0,93) ; les grandes écoles publiques ou privées se retrouvent à l'intermédiaire (IPS=0,7). Le BTS, la licence fondamentale, le master fondamental et la licence professionnelle sont les diplômes préparés par la plupart des étudiants. Toutefois, le BTS et la licence professionnelle concernent plus les filles que les garçons. En revanche, la licence fondamentale ainsi que le Doctorat concernent plus les garçons.
- 6. Niveau d'instruction de la population et éducation non formelle** : le niveau d'instruction de la population s'est amélioré dans le temps, mais les individus de niveau élevé d'instruction sont deux fois plus nombreux chez les hommes que chez les femmes. Les régions de l'Ouest et celles du Nord-Ouest, Nord et Nord-Est sont celles où les proportions des individus de niveau secondaire ou supérieur sont les plus faibles chez les femmes. Parmi les individus âgés d'au moins 15 ans, les analphabètes sont plus représentés chez les femmes (63,2 %) que chez les hommes (49,3 %). Les valeurs les plus faibles de l'Indice de Parité se retrouvent aussi dans le cas de l'analphabétisme dans deux premières régions susmentionnées.
- 7. Les inégalités en matière de bien-être économique influencent celles de genre en matière de scolarisation** : les filles sont plus victimes de la pauvreté des ménages que les garçons en ce qui concerne leur scolarisation au niveau secondaire : l'IPS varie notamment de 0,33 du ménage très pauvre à 0,73 au ménage très riche.
- 8. Emploi** : Dans la population en âge de travailler, il y a autant d'hommes que de femmes. Toutefois, la proportion des individus en âge de travailler sans emploi est 2 fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Dans le cas des emplois des salariés ou des indépendants, ceux précaires sont plus représentés chez les premières que chez les derniers et, ce, particulièrement en milieu rural, où le système est tel que les grandes parcelles de terrain sont les propriétés des hommes et les petites celles des femmes et, de ce fait, les cultures d'exportation sont davantage pratiquées par les premiers et celles de subsistance par les dernières. Par ailleurs, les actifs qui sont rémunérés en nature ou qui ne sont pas rémunérés du tout sont plus nombreux chez les femmes mariées que chez les hommes. Même en ne considérant que les individus de niveau secondaire ou supérieur, les actifs exerçant les emplois précaires sont plus nombreux chez les premières que chez les derniers. Compte tenu de ce qui précède, les revenus tirés des salaires sont 1,5 fois

plus élevés chez les hommes que chez les femmes et dans le cas de ceux issus des activités agricoles en milieu rural 4 fois plus élevé pour les activités principales et 9 fois plus pour les activités secondaires.

9. **Economie et financement** : En Côte d'Ivoire, le taux de bancarisation est de 22,1 % chez les hommes et 20,7 % chez les femmes. Dans le cas spécifique des micro-finances, le système le plus répandu en milieu rural, dans l'ensemble des individus dont les comptes bancaires y sont domiciliés, seulement 27,9 % sont des femmes (contre 72,1 % des hommes). Les données de l'EDSCI 2011-12 sur la bancarisation sont riches d'informations : le taux de bancarisation est plus faible chez les femmes que chez les hommes dans les ménages dirigés par des femmes et dans toutes les régions situées au Nord. Chez les mariés, il est plus faible chez les 18-21 ans et 40-49 ou 50-59 ans que chez les 22-24, 25-34 ou 35-39 ans.
10. **Accès à la terre en milieu rural** : en 2015, dans l'ensemble des 3923 Certificats Fonciers (CF) en milieu rural, seulement 320 sont détenus par des femmes (soit 8,2 %). Selon les données issues de la même source, la superficie moyenne de la terre dont les femmes ayant des CF sont propriétaires est plus faible que celle des hommes.
11. **Entrepreneuriat féminin** : Dans le secteur formel, sur 17697 entreprises présentes en Côte d'Ivoire, 20 % seulement sont dirigées par des femmes. Les grandes et moyennes entreprises sont 2,5 fois plus nombreuses chez les hommes que chez les femmes. En revanche, les micro-entreprises sont plus nombreuses chez ces dernières que chez les premiers. Dans le secteur informel, où les femmes (59 %) sont plus représentées que les hommes (41%), 70,9% des chefs des unités de production sont des hommes et 29,7% des femmes. Ces dernières travaillent dans les domaines variés comme l'immobilier, la papeterie, la fabrication des produits laitiers, la vente des produits alimentaires, cosmétiques et textiles, la coiffure, la restauration, la couture, etc.
12. **Gouvernance et prise des décisions** : Dans l'ensemble des 28 ministres du premier Gouvernement de la 3<sup>ème</sup> République on retrouve seulement 6 femmes (soit 21,4%). De même, s'agissant des députés, seulement 29 sur les 255 élus en 2016 sont des femmes (soit 11,4%). Il y a eu statu quo dans le deuxième cas et plutôt une détérioration de la situation dans le premier (28 sur 255 députés élus en 2011 sont des femmes et au dernier gouvernement de la 2<sup>ème</sup> République il y avait 9 femmes parmi les 35 ministres). De même, dans le bureau de l'Assemblée Nationale de 2016, qui a 27 membres, on retrouve 9 femmes, mais la plupart d'entre elles sont secrétaires ou questeurs. A en croire notamment l'étude sur la Gouvernance menée par l'INS en 2015, le problème de sous-représentativité des femmes dans les hautes instances décisionnelles de la République en Côte d'Ivoire est aussi tributaire de leur propre perception négative de la politique. Dans la fonction publique, en 2015, parmi ses 61454 cadres, 22,4% sont des femmes et 77,6% des hommes. Lorsqu'on considère le rang des cadres, on constate que la sous-représentativité des femmes augmente avec le rang : elle est plus élevée au grade A7 (12 %) qu'aux grades inférieurs (15 % à A1, 28 % à A2, 24 % à A3, 22 % à A4, 18 % à A5 et 15 % à A6).
13. **Energie, eau et assainissement** : En 2014, 4 ménages sur 10 n'avaient pas d'accès à l'électricité ou à l'eau en Côte d'Ivoire et 3 sur 10 utilisaient le bois ou le charbon pour la cuisson. De même, concernant l'assainissement, 4 ménages sur 10 n'avaient pas de WC ou des latrines dans la cour, 7 sur 10 rejetaient les ordures dans la nature et 8 sur 10 n'évacuaient pas adéquatement les eaux usées. Quel que soit le milieu de résidence les bois et charbons sont plus utilisés dans un ménage dirigé par une femme que dans celui dirigé par un homme ; mais la différence entre les deux sexes est plus importante en Abidjan que dans les autres milieux. En milieu rural, les sources d'eau améliorées sont davantage utilisées dans les ménages dirigés par des femmes que dans ceux dirigés par des hommes.
14. **Santé** : Les femmes ivoiriennes (54 ans) vivent en moyenne 2 ans plus longtemps que les hommes (52 ans). Mais les années supplémentaires qu'elles vivent ne sont pas toujours vécues en bonne santé (taux de mortalité adulte respectivement de 396 et 409 pour mille). La prévalence contraceptive moderne est encore très faible (13,9 %) chez ces femmes et le nombre moyen d'enfants par femme élevé (ISF=5,0). Concernant le recours aux soins obstétricaux, la couverture en soins prénatals s'est considérablement améliorée (taux de CPN=91 %) mais la majorité des femmes continuent à ne pas respecter la recommandation de l'OMS d'au moins 4 consultations pendant la durée totale de la grossesse (taux de CPN4=44,2 %). Quant aux conditions d'accouchement des femmes ivoiriennes, elles se sont détériorées

entre 2005 et 2012 et actuellement 40,7 % d'entre elles accouchent à domicile. La mortalité maternelle a par conséquent augmenté et son niveau actuel est de 614 pour 100000 naissances vivantes.



## Annexe 2 : Synthèse des statistiques sur les inégalités de genre en Côte d'Ivoire

Tableau n. 1

STATISTIQUES	HOMMES	FEMMES
<b>1. ETAT-CIVIL</b>		
Naissances non enregistrées au RGPH 2014 (%)	39	39
Naissances non enregistrées selon le district au RGPH 2014 (%)		
Mariages non enregistrés au RGPH 2014 (%)	91	92
Abidjan	74	74
Autres villes	90	92
Rural	97	97
<b>2. EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>		
Analphabètes au RGPH 2014 (en %)	49	63
Abidjan	23	37
Autres villes	39	52
Rural	65	78
Individus de niveau secondaire ou supérieur à l'EDSCI 2011-12 (%)	25	14
Elèves au niveau primaire en 2016/17 (%)	52	48
Elèves au secondaire 1 <sup>er</sup> degré en 2016/17 (%)	59	41
Elèves au secondaire 2 <sup>nd</sup> degré en 2016/17 (%)	60	40
Taux Brut de Scolarisation au primaire en 2016/17	106	108
Taux Brut de Scolarisation au Secondaire 1 <sup>er</sup> degré en 2016/17	70	57
Taux Brut de Scolarisation au Secondaire 2 <sup>nd</sup> degré en 2016/17	33	24
Taux d'achèvement des filles au primaire en 2016/17 (en %)	na	72
Taux d'achèvement des filles au secondaire 1 <sup>er</sup> degré en 2016/17 (en %)	na	43
Elèves au secondaire technique en 2015/16 (en %)	53	47
Etudiants en 2013/14 dans les universités publiques (en %)	68	32
Etudiants en 2013/14 dans les universités privées (en %)	52	48
Etudiants en 2013/14 dans les grandes écoles publiques (en %)	59	41
Etudiants en 2013/14 dans les grandes écoles privées (en %)	60	40
Elèves en formation professionnelle en 2015/16 (en %)	48	52
<b>3. EMPLOI</b>		
Population en âge de travailler à l'ENSESI 2016 (en %)	61	62
Population en âge de travailler sans emploi à l'ENSESI 2016 (en %)	33	54
Individus en emploi salariés dans le secteur non agricole à l'ENSETE 2013 (en %)	28	13
Individus en emploi salariés dans le secteur agricole à l'ENSETE 2013 (en %)	6	1
Indépendants du secteur agricole à l'ENSETE 2013 (en %)	35	22
Indépendants du secteur non agricole à l'ENSETE 2013 (en %)	26	53
Aides familiaux à l'ENSETE 2013 (en %)	5	12
Salariés du secteur industriel à l'ENSESI 2016 (en %)	17	7
Salariés du secteur agricole à l'ENSESI 2016 (en %)	20	7
Salariés du secteur commercial à l'ENSESI 2016 (en %)	15	12
Salariés du secteur de services à l'ENSESI 2016 (en %)	49	75
Indépendants du secteur industriel non agricole à l'ENSESI 2016 (en %)	27	6
Indépendants du secteur commercial à l'ENSESI 2016 (en %)	50	65
Indépendants du secteur de services à l'ENSESI 2016 (en %)	23	29
Revenus moyens tirés des emplois à l'ENSESI 2016 (en F CFA)	93829	68801
Revenus moyens tirés de l'emploi principal en milieu rural en 2014 (en F CFA)	127345	35485
Individus en union rémunérés en nature ou non rémunérés parmi ceux ayant exercé un emploi au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12	10	21

<b>4. SANTE</b>		
Espérance de vie à la naissance	52	54
Taux de mortalité entre 15 et 60 ans (en pour mille)	409	396
Espérance de vie à 60 ans	16	15
Prévalence contraceptive moderne à l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	14
Besoins Non Satisfaits de Planification Familiale à l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	44
Nombre moyen d'enfants par femme à l'EDSCI 2011-12	na	5
Femmes ayant reçu les soins prénatals durant la grossesse selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	92

Femmes ayant effectué au moins 4 CPN selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	44
Femmes ayant accouché à domicile selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	41
Nombre moyen de partenaires sexuels pendant la durée de vie	10,1	2,5
Au moins 2 partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12 (%)	29	4
Au moins 2 partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12 parmi les individus en union (en %)	32	1
Prévalence cumulée de partenaires sexuels concomitants à l'EDSCI 2011-12 (en %)	23	2
Prévalence cumulée de partenaires sexuels concomitants à l'EDSCI 2011-12 parmi ceux ayant eu plusieurs partenaires (en %)	81	68
Utilisation des condoms parmi ceux ayant eu au moins 2 partenaires et étant en union selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	18	7
Prévalence VIH à l'EDSCI 2011-12	2,7	4,6
Prévalence VIH chez les individus ayant exercé un emploi au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12	3	5
Prévalence VIH chez les individus n'ayant pas exercé un emploi au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12	1	3
Mariages avant 18 ans à l'EDSCI 2011-12 (en %)	6	36
MGF selon l'EDSCI à l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	38
Premiers rapports sexuels ont été forcés selon l'EIS 2005 (en %)	5	17
Rapports sexuels forcés aux 12 derniers mois selon l'EIS 2005 (en %)	4	3
Violences physiques depuis l'âge de 15 ans selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	36
Violences physiques pendant la grossesse selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	6
Violences physiques conjugales selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	25
Violences sexuelles conjugales selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	5
Individus ayant été exposés aux messages sur la PF à la TV (en %)	25	23
Individus ayant été exposés aux messages sur la PF à la radio (en %)	24	16
Individus ayant été exposés aux messages sur la PF via les journaux ou magazines	6	10
<b>5. ECONOMIE ET FINANCEMENT</b>		
Individus ayant un compte bancaire à l'EDSCI 2011-12 (en %)	22	21
Individus en union ayant un compte bancaire à l'EDSCI 2011-12 (en %)	20	18
Individus ayant un compte bancaire dans une micro-finance en 2015	72	28
<b>6. ENTREPRENEURIAT FEMININ</b>		
Individus chefs d'entreprises (en %)	80	20
Individus chefs des grandes entreprises (en %)	3	1
Individus chefs des micro-entreprises (en %)	64	71
Individus chefs des moyennes entreprises (en %)	5	3
Individus chefs de petites entreprises (en %)	18	17
<b>7. Femmes et prises des décisions</b>		
Ministres du gouvernement de la 3 <sup>ème</sup> République	79	21
Députés élus en 2016	89	11
Députés élus en 2016 membres du Bureau de l'Assemblée Nationale	27	33
Cadres de la Fonction Publique en 2015	78	22
Cadres de rang A7 en 2015	88	12

<b>8. ACCES DES FEMMES A LA TERRE EN MILIEU RURAL</b>		
Individus ayant un Certificat Foncier en 2015	92	8
Aires de parcelles de 0,5-1 hectares (en %)	2	42
Aires de parcelles de 1-3 hectares (%)	21	30
Aires de parcelles de 3-5 hectares (%)	17	10
Aires de parcelles d'au moins 5 hectares (%)	60	17
<b>9. ENERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT</b>		
Individus chefs de ménages utilisant charbon de bois ou bois pour la cuisson en Abidjan en 2011-12 (en %)	27	38
Individus chefs de ménages utilisant charbon de bois ou bois pour la cuisson dans les autres villes en 2011-12 (en %)	80	89

Individus chefs de ménages utilisant charbon de bois ou bois pour la cuisson en milieu rural en 2011-12 (en %)	91	98
Individus n'utilisant pas une source d'eau améliorée pour l'eau de boisson en Abidjan en 2011-12 selon le sexe du chef de ménage (en %)	1	1
Individus n'utilisant pas une source d'eau améliorée pour l'eau de boisson dans les autres villes en 2011-12 selon le sexe du chef de ménage (en %)	13	15
Individus n'utilisant pas une source d'eau améliorée pour l'eau de boisson en milieu rural en 2011-12 selon le sexe du chef de ménage (en %)	35	27
<b>10. JUSTICE ET SECURITE</b>		
Victimes des VBG n'ayant pas recours à la Justice	na	79
Parmi les victimes, celles ayant été satisfaites par le traitement reçu à la justice	na	45,6
<b>11. MIGRANTS DUREES DE VIE</b>		
Migrants Internes pour Abidjan	38	42
Migrants Internes pour les autres villes	29	30
Migrants internes pour le milieu rural	25	26
Immigrants pour Abidjan	12	9
Immigrants pour les autres villes	9	7
Immigrants pour le milieu rural	12	10

## Education

Tableau 2 : Evolution des effectifs par niveau d'enseignement selon le genre de 1998-99 à 2016-17.

Niveau d'enseignement	1998-99	2001-02	2004-05	2007-08	2010-11	2012-13	2014-15	2016-17
<b>Primaire</b>	1910820	2113836	1661901	2356240	2669215	3021417	3370558	3772136
Garçons	1097474	1199136	918665	1317104	1456231	1627519	1796107	1979050
Filles	813346	914700	743236	1039136	1212984	1393898	1574451	1793086
<b>Proportion filles (%)</b>	<b>42,6</b>	<b>43,3</b>	<b>44,7</b>	<b>44,1</b>	<b>45,4</b>	<b>46,1</b>	<b>46,7</b>	<b>47,5</b>
<b>Secondaire 1<sup>er</sup> degré</b>	428505	500301	483390	635801	690918	896152	1126919	1366981
Garçons	277265	316920	301867	398995	416189	528730	660375	810620
Filles	151240	183381	181523	236806	274729	367422	466544	556361
<b>Proportion filles</b>	<b>35,3</b>	<b>36,7</b>	<b>37,6</b>	<b>37,2</b>	<b>39,8</b>	<b>41,0</b>	<b>41,4</b>	<b>40,7</b>
<b>Secondaire 2<sup>nd</sup> degré</b>	137345	182160	176762	221732	309014	319520	407891	424202
Garçons	94843	123914	113461	142069	191704	195546	244327	254521
Filles	42502	58246	63301	79663	117310	123974	163564	169681
<b>Proportion filles</b>	<b>30,9</b>	<b>32,0</b>	<b>35,8</b>	<b>35,9</b>	<b>38,0</b>	<b>38,8</b>	<b>40,1</b>	<b>40,0</b>

Source : Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques du MENET-FP.

**Tableau 3 : Evolution des taux bruts de scolarisation par niveau d'enseignement selon le genre en Côte d'Ivoire de 1998-99 à 2016-17.**

Niveau d'enseignement et	1998-99	2001-02	2004-05	2007-08	2010-11	2012-13	2014-15	2016-17
<b>Primaire</b>	71,7	76,8	59,6	77,9	82,7	91,2	95,4	104,6
Garçons	79,8	83,9	65,0	86,6	88,5	96,3	98,2	106,0
Filles	63,1	67,7	54,1	69,0	76,7	85,8	92,4	103,1
<b>IPS</b>	0,79	0,81	0,83	0,80	0,87	0,89	0,94	0,97
<b>Secondaire 1<sup>er</sup> degré</b>	29,6	30,2	26,3	34,8	36,7	46,0	53,8	63,5
Garçons	37,6	37,2	31,8	42,6	43,3	53,8	60,9	69,9
Filles	21,3	22,8	20,4	26,5	29,7	37,8	46,2	56,6
<b>IPS</b>	0,57	0,61	0,64	0,62	0,69	0,70	0,76	0,81
<b>Secondaire 2<sup>nd</sup> degré</b>	13,3	16,9	14,9	16,1	24,0	23,8	28,1	28,4
Garçons	18,8	22,7	18,5	20,1	29,2	28,8	32,5	32,9
Filles	8,4	10,7	10,3	11,3	17,9	18,0	23,3	23,6
<b>IPS</b>	0,45	0,47	0,56	0,56	0,61	0,63	0,72	0,72

Source : Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques du MENET-FP.

**Tableau 4 : Evolution des taux d'achèvement des filles selon le niveau d'enseignement en Côte d'Ivoire de 2012-13 à 2016-17.**

Taux d'achèvement	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
<b>Primaire</b>					
Filles	52,1	54,2	58,8	64,7	71,6
Ensemble	58,2	60,4	63,9	69,1	75,1
<b>Secondaire 1<sup>er</sup> cycle</b>					
Filles	30,2	29,0	30,5	35,4	42,7
Ensemble	39,9	34,6	36,0	41,5	49,3

Source : Idem.

**Tableau 5 : Effectifs des élèves de secondaire technique selon le genre en Côte d'Ivoire de 2012 à 2016**

Périodes	Garçons	Filles	Total
2012-13	49,3 (24594)	50,7 (25245)	100,0 (49839)
2013-14	51,0 (28359)	49,0 (27283)	100,0 (55642)
2014-15	51,1 (28516)	48,9 (27289)	100,0 (55805)
2015-16	53,4 (27013)	46,6 (23246)	100,0 (50259)

Source : Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques du MENET-FP et Direction de la Planification et des Statistiques du Ministère l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

## Formation professionnelle

**Tableau 6 : Effectifs des élèves en formation professionnelle selon le genre en Côte d'Ivoire de 2012 à 2016**

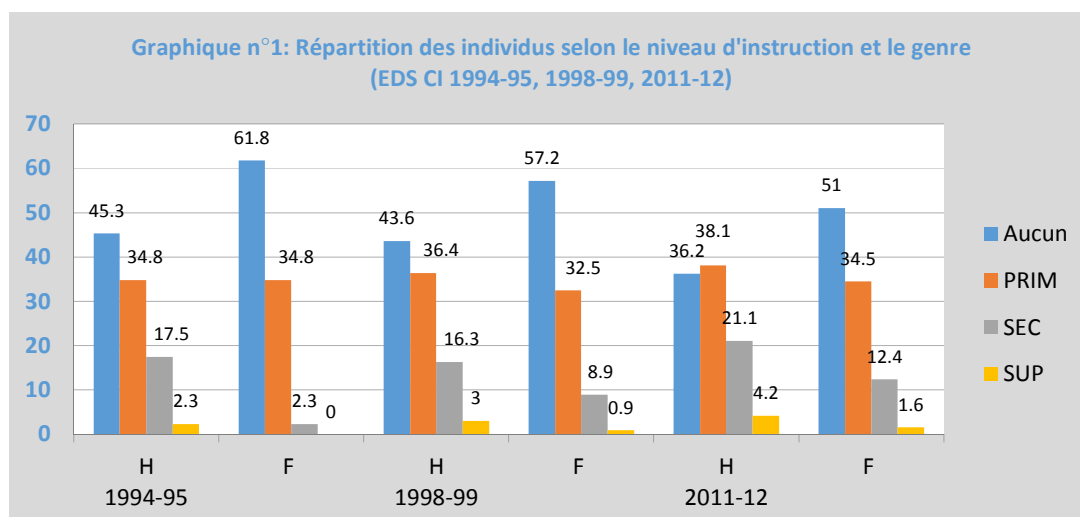
<i>Périodes</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
2012-13	16008 (54,1)	13587 (45,9)	100,0 (29595)
2015-16	26688 (48,4)	28406 (51,6)	100,0 (55094)

**Sources :** Direction de la Planification et des Statistiques du Ministère l'Ens.Technique et de la Formation Professionnelle.

**Tableau 7 : Effectifs des étudiants selon le genre et le type de l'établissement de l'enseignement supérieur fréquenté en Côte d'Ivoire en 2012-13 et 2013-2014.**

<i>Etablissement</i>	<i>2012-13</i>	<i>2013-14</i>
<b>Université Publique</b>		
Garçons	69,5 (50340)	68,2 (57303)
Filles	30,5 (22063)	31,8 (26698)
Total	100,0 (72403)	100,0 (84001)
<b>Université Privée</b>		
Garçons	49,6 (3883)	51,7 (4803)
Filles	50,4 (3944)	48,3 (4479)
Total	100,0 (7827)	100,0 (9282)
<b>Grandes écoles publiques</b>		
Garçons	55,5 (8460)	58,9 (8283)
Filles	44,5 (6770)	41,1 (5786)
Total	100,0 (15230)	100,0 (14069)
<b>Grandes écoles Privées</b>		
Garçons	57,3 (42486)	60,2 (41675)
Filles	42,7 (31708)	39,8 (27527)
Total	100,0 (74194)	100,0 (69202)

**Source :** Direction de la Planification et de l'Evaluation du Ministère de l'Enseignement Supérieur



**Tableau 8 : Pourcentage d'analphabètes selon le genre et le milieu de résidence (RGPH, 2014).**

Milieu de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble	IPS
Abidjan	23,3	36,9	30,1	0,63
Autres villes	38,7	52,3	45,3	0,74
Rural	65,1	78,2	71,4	0,83

**Tableau 9 : Taux net de scolarisation selon le niveau d'enseignement, le genre et certaines caractéristiques des ménages (EDS CI 2011-12).**

Caractéristiques	Primaire				Secondaire			
	G	F	G+F	IPS	G	F	G+F	IPS
<b>Sexe du chef de ménage</b>								
Homme	67,0	62,4	64,8	0,93	29,2	20,2	24,9	0,69
Femme	72,4	64,6	68,1	0,89	33,4	26,7	29,4	0,80
<b>Age du chef de ménage</b>								
≤ 34	67,1	63,2	65,1	0,94	35,2	17,5	26,1	0,50
35-44	69,4	63,8	66,7	0,92	28,1	23,2	25,6	0,83
45-54	68,7	63,1	66,0	0,92	31,9	23,4	27,7	0,73
55+	65,8	61,6	63,7	0,94	27,2	21,2	24,2	0,78
<b>Niveau de vie du ménage</b>								
Très pauvre	51,0	45,6	48,5	0,89	4,6	1,5	3,2	0,33
Pauvre	64,8	59,6	62,4	0,92	9,3	3,4	6,5	0,37
Moyen	69,4	64,4	66,9	0,93	28,5	14,9	22,1	0,52
Riche	79,7	71,6	75,6	0,90	43,1	28,4	35,6	0,66
Très riche	86,2	80,2	83,0	0,93	65,5	47,6	55,1	0,73
<b>Total</b>	<b>67,8</b>	<b>62,8</b>	<b>65,4</b>	<b>0,93</b>	<b>29,9</b>	<b>21,7</b>	<b>25,8</b>	<b>0,73</b>

Source : Analyse des données ménages de l'EDS CI de 2011-12.

## Emploi

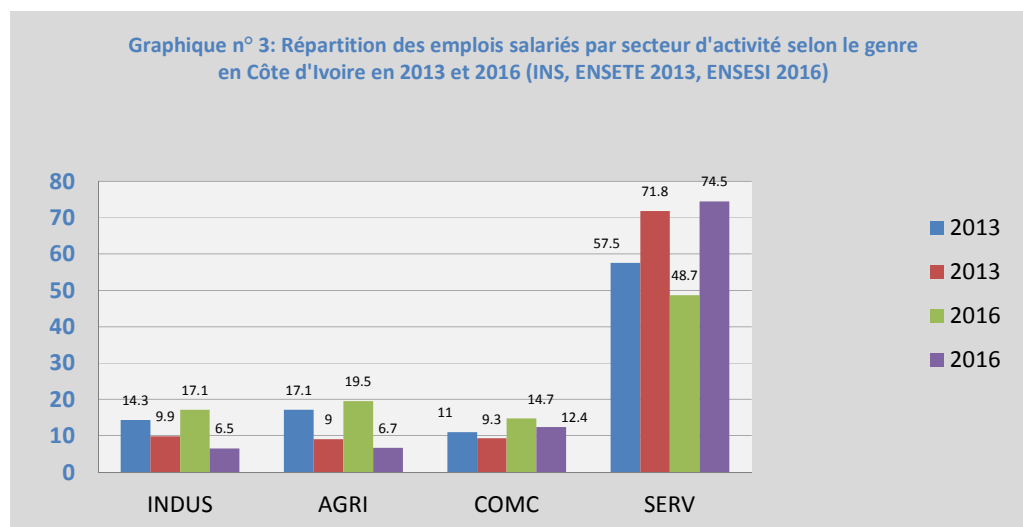
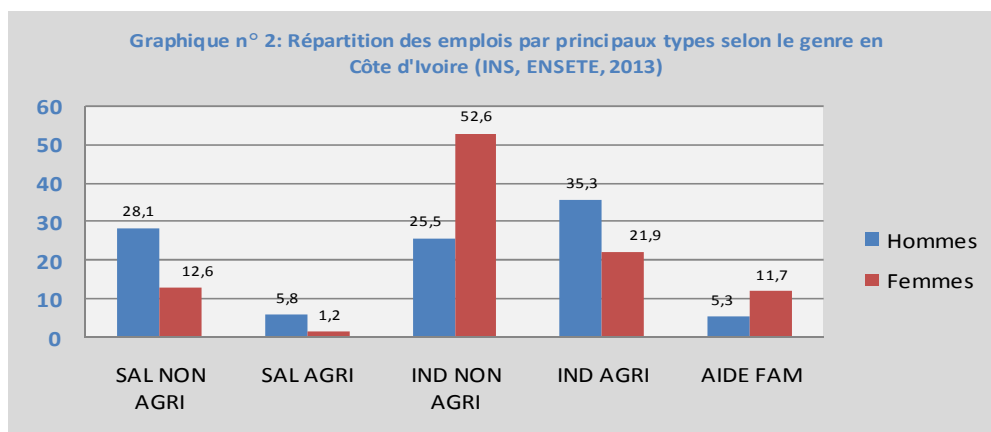
**Tableau 10 : Population en âge de travailler et main d'œuvre selon le genre en Côte d'Ivoire en 2013 et 2016.**

Indicateurs	2013	2016
-------------	------	------

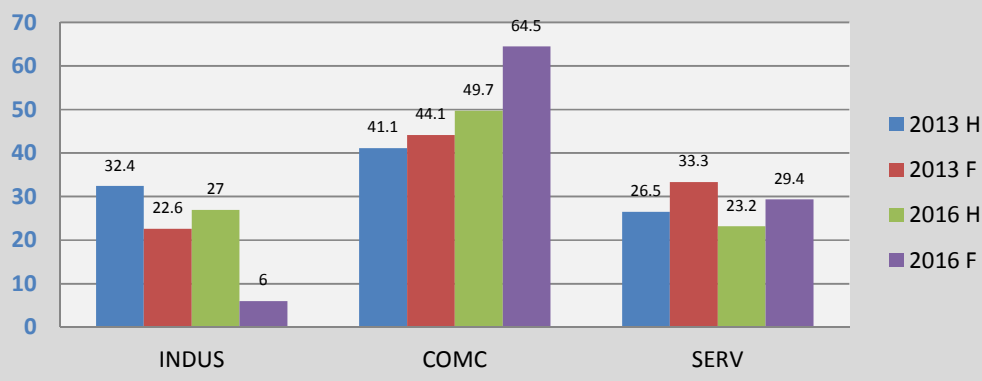
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Population en âge de travailler (en %)	63,1	61,9	61,0	62,0
Structure de la population en âge de travailler (en %)				
- Main d'œuvre	61,8	49,2	68,8	47,4
- Hors main d'œuvre	38,2	50,8	31,2	52,6
Décomposition de la main d'œuvre (en %)				
- Main d'œuvre en emploi	95,7	93,4	67,2	45,8
- Main d'œuvre en chômage	4,3	6,6	2,3	3,5
Contribution (en %) à la main d'œuvre	57,1	42,9	ND	ND
Contribution (en %) à la main d'œuvre en emploi	57,6	42,4	ND	ND
Contribution (en %) à la main d'œuvre en chômage	46,6	53,4	ND	ND
Contribution (en %) à la population hors main d'œuvre	44,3	55,7	ND	ND
Population en âge de travailler sans emploi (en %)	40,9	54,0	32,8	54,2
Population en âge de travailler en emploi (en %)	59,1	46,0	67,2	45,8

Note : Données non disponibles.

Sources : INS, ENSETE 2013 et ENSESI 2016.



Graphique n° 4: Répartition des emplois indépendants non agricoles par secteur d'activité selon le genre en Côte d'Ivoire en 2013 et 2016 (INS, ENSETE 2013, ENSESI 2016)



Graphique n°5: Revenus tirés des emplois (en F CFA) selon le genre en Côte d'Ivoire (INS, ENSETE 2013, ENSESI, 2016)

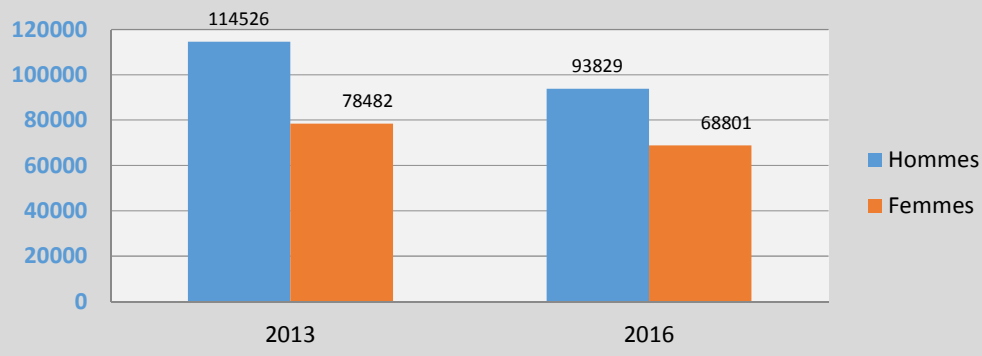


Tableau 11 : Répartition (en %) des femmes et d'hommes de 15-49 ans ayant eu un emploi au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête en Côte d'Ivoire, selon le niveau d'instruction et le type d'occupation (EDS CI, 2011-12).

Niveau d'instruction	Cadre	Employé	Vente/commerce	Services	Manuel qualifié	Manuel non qualifié	Agriculture	ND
<b>Hommes</b>								
Sans niveau	1,7	2,1	10,7	5,7	18,8	5,0	54,9	0,5
Primaire	1,9	3,4	7,3	5,9	24,5	4,4	51,1	1,4
Secondaire et +	19,3	12,3	9,6	9,7	16,5	4,6	23,4	3,4
	7,3	5,6	9,4	7,0	19,7	4,7	43,9	1,6
<b>Femmes</b>								
Sans niveau	0,1	0,3	46,4	4,1	3,5	1,7	40,6	0,5



Primaire	0,4	0,9	46,3	11,3	10,8	1,6	24,7	0,5
Secondaire et +	8,8	12,3	48,4	13,1	5,1	1,0	5,7	3,3
	1,6	2,4	46,7	7,5	5,7	1,5	30,8	1,0

Sources : Enquête Démographique et de Santé réalisée en Côte d'Ivoire en 2011-12.

## Santé

Tableau 12 : Prévalence contraceptive moderne (P) et Nombre moyen d'enfants par femme (ISF) selon certaines caractéristiques aux EDSCI de 1998-99 et 2011-12.

Caractéristiques	P			ISF		
	1998-99	2011-12	Δ en %	1998-99	2011-12	Baisse en %
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	12,4	16,3	31,5	4,0	3,7	7,5
Rural	4,6	9,8	113,0	6,0	6,3	-5,0
<b>Niveau d'instruction de la femme</b>						
Sans niveau	4,4	9,3	111,4	6,1	5,8	4,9
Primaire	10,4	17,3	66,3	4,7	5,0	-6,4
Secondaire ou supérieur	19,6	19,9	1,5	2,3	2,6	-13,0
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Homme	9,7	12,3	26,8	ND	ND	ND
Femme	13,9	12,1	-12,9	ND	ND	ND
<b>Niveau de vie du ménage</b>						
Très pauvre	ND	7,4	Na	ND	6,7	na
Pauvre	ND	10,9	Na	ND	6,0	na
Moyen	ND	9,4	Na	ND	5,5	na
Riche	ND	15,6	na	ND	4,3	na
Très riche	ND	19,6	na	ND	3,2	na

Notes : na=non applicable ; ND=Non Disponible.

Source : Analyse des données individuelles du volet « femme » des EDSCI 1998-99 et 2011-12.

Graphique n° 6: Niveaux et tendances du recours aux soins obstétricaux en Côte d'Ivoire (EDSCI, 1994-95, 1998-99, 2011-12; EIS, 2005)

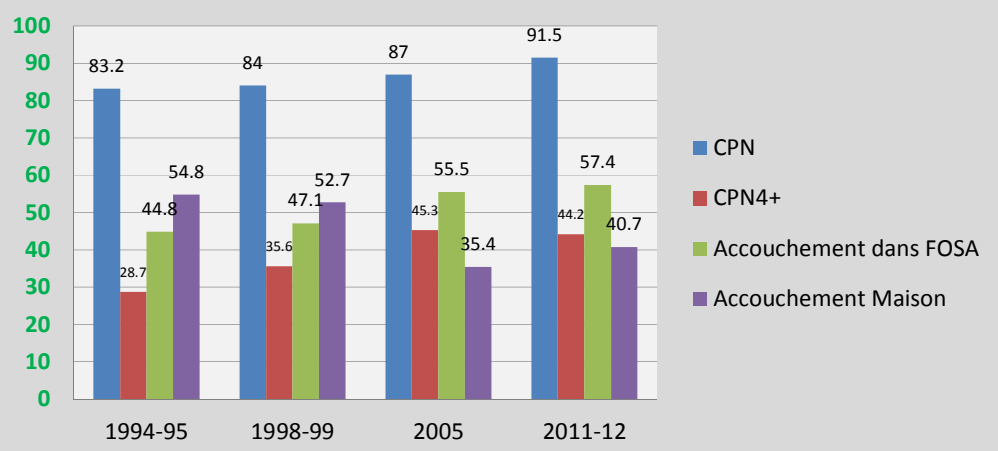


Tableau 13 : Pourcentage de femmes ayant eu recours aux soins obstétricaux modernes selon leurs caractéristiques et celles de leurs ménages (EDSCI 1994-95, 1998-99, 2011-12 ; EISCI, 2005).

Caractéristiques	EDSCI 1994-95		EDSCI 1998-99		EISCI 2005		EDSCI 2011-12	
	Pas de CPN	Maison	Pas de CPN	Maison	Pas de CPN	Maison	Pas de CPN	Maison
<b>Milieu résidence</b>								
Urbain	3,7	24,1	4,1	21,0	3,5	17,2	3,3	16,2
Rural	23,4	70,4	11,2	67,5	18,9	46,7	13,5	56,3
<b>Niveau d'instruction de la femme</b>								
Aucun	21,7	63,1	20,8	62,1	18,5	38,8	12,3	48,3
Primaire	8,9	45,5	7,8	40,4	4,6	35,0	5,4	31,6
Secondaire et +	2,2	18,2	0,3	15,6	2,1	16,2	2,8	15,6
<b>Parité atteinte</b>								
1	12,9	44,1	14,6	42,4	8,4	31,3	5,9	30,8
2-3	16,7	54,2	11,6	50,7	13,0	34,1	9,1	38,4
4-5	16,1	58,1	15,8	61,1	15,2	40,4	10,1	45,1
6+	20,8	61,0	23,0	58,5	15,5	39,0	13,5	52,0
<b>Niveau de vie du ménage</b>								
Très pauvre	ND	ND	ND	ND	31,7	51,3	17,0	65,2
Pauvre	ND	ND	ND	ND	17,4	55,4	9,0	46,9
Moyen	ND	ND	ND	ND	7,8	32,2	11,8	44,8
Riche	ND	ND	ND	ND	3,0	18,4	4,1	23,0
Très riche	ND	ND	ND	ND	2,1	10,7	2,7	9,5

Total	16,8	54,8	15,7	52,7	12,7	35,4	9,4	40,7
-------	------	------	------	------	------	------	-----	------

Notes : ND=Non disponible.

Source : Analyse des données ménages et individuelles des EDSCI 1994-95, 1998-99, 2011-12 et de celles de l'EISCI 2005

## Violences

Tableau 14 : Evolution du nombre de femmes porteuses de fistules opérées, traitées et réinsérées de 2009 à 2015

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Opérées	206	242	237	134	251	353	470	2180
opérées et guéries	165	217	213	112	216	277	269	1709
Cas compliqués	63	99	116	60	136	221	303	1070
Traitées et réinsérées	27	10	17	30	16	130	84	324

Tableau 15 : Pourcentage d'individus étant entrés en union avant 18 ans selon la génération et le genre en Côte d'Ivoire\*\*

Génération ns	1994-95				2005				2011-12			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
15-19	Na	Na	Na	1961	Na	898	Na	1232	Na	873	Na	2023
20-24	Na	420	43,5	1571	3,9	938	34,5	1128	4,0	867	33,2	1953
25-29	20,7	411	47,9	1454	5,4	806	36,2	913	6,7	774	32,5	1922
30-39	21,8	628	49,3	1995	5,5	1147	37,9	1188	5,4	1287	35,9	2637
40-49	21,1	340	49,5	1117	4,4	715	47,1	722	6,3	836	42,4	1524
20-49	ND	ND	47,5	6138	ND	ND	38,2	3951	5,5	3763	35,6	8037
25-49	ND	ND	48,9	4566	ND	ND	39,7	2823	6,0	2896	36,4	6084
30-59	21,8	1178	ND	ND	5,1	1862	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note : Na=Non applicable ; ND=Non disponible ; \*\* L'âge légal d'entrée en union en Côte d'Ivoire est de 21 ans chez les garçons et 18 ans chez les filles.

Sources : Enquête Ivoirienne sur le SIDA de 2005 et Enquête Démographique et de Santé de 1994-95 et 2012-13.

Tableau 16 : Pourcentages de femmes et d'hommes âgés de 20-49 ans ayant contracté leurs mariages avant l'âge de 18 ans ou de 22 ans selon le genre et quelques caractéristiques (EDSCI 2011-12).

Caractéristiques	Femmes	Hommes
------------------	--------	--------

Région	Mariée à < 18	Marié à < 22	Marié à < 18	Marié à < 22
Centre	31,7	57,4	4,5	17,9
Centre-Est	31,2	59,5	3,8	16,3
Centre Nord	31,3	56	3,9	17
<b>Centre Ouest</b>	<b>41,6</b>	<b>70,6</b>	9,9	32,2
<b>Nord</b>	<b>55,3</b>	<b>81,9</b>	6,7	24,5
<b>Nord-Est</b>	<b>39,8</b>	<b>68,8</b>	6,1	23,5
<b>Nord-Ouest</b>	<b>54,4</b>	<b>83,1</b>	9,5	33,1
<b>Ouest</b>	<b>49,1</b>	<b>79,2</b>	7,3	29,8
Sud	30	55	3,7	15,8
<b>Sud-Ouest</b>	<b>36,3</b>	<b>66</b>	3,8	19,5
Abidjan	23,5	47,5	3,7	14,5
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	27,2	51	3,5	15,2
Rural	43,7	73,3	7,5	27,2
Pays	35,6	62,4	5,5	21,3

Source : Analyse des données de l'EDS CI 2011-12.

Tableau 17 : Pourcentage des femmes qui sont excisées selon certaines caractéristiques socioculturelles en Côte d'Ivoire de 1998 à 2012.

Caractéristiques socioculturelles	1998-99		2005		2011-12	
	%	N	%	N	%	N
<b>Groupe d'âge</b>						
15-19	41,2	775	89,6	1282	31,3	2023
20-24	42,7	577	87,7	1128	35,1	1953
25-29	42,4	501	44,0	918	36,8	1922
30-34	49,0	419	40,9	688	40,3	1508
35-39	44,5	349	47,8	505	45,4	1129
40-44	51,4	230	45,8	404	44,6	852
45-49	51,0	188	45,0	818	46,9	672
<b>Religion</b>						
Catholique	19,0	740	14,2	1094	17,9	1947
Protestante	13,3	496	12,6	623	12,7	2195
Autres chrétiennes	ND	ND	14,8	668	13,5	455
Musulmane	78,7	1054	76,1	1924	64,1	4044
Animiste/sans religion	ND	ND	44,8	741	41,9	1283
Autres religions	ND	ND	19,1	124	17,3	137
Traditionnelle/Autres	42,2	750	ND	ND	ND	ND
<b>Ethnie</b>						
Akan	2,0	907	3,3	1763	2,4	3324
Krou	13,4	335	15,5	521	19,0	988
Mandé-Nord	74,6	366	76,4	659	66,8	1243
Mandé-Sud	69,6	313	61,6	506	51,0	908
Voltaïques/Gur	66,5	442	69,9	752	64,1	1505
Autres	74,7	676	69,0	974	60,6	2128
<b>Région</b>						
Centre	ND	ND	18	484	12,2	624
Centre-Est	ND	ND	28,4	120	15,5	520
<b>Centre Nord</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>63,5</b>	<b>292</b>	<b>51,1</b>	<b>739</b>
Centre Ouest	ND	ND	31,8	526	38,6	1362
<b>Nord</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>87,6</b>	<b>318</b>	<b>73,7</b>	<b>501</b>
Nord-Est	ND	ND	36,2	217	19,9	391
<b>Nord-Ouest</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>85,1</b>	<b>166</b>	<b>79,5</b>	<b>425</b>
<b>Ouest</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>75,4</b>	<b>414</b>	<b>57,1</b>	<b>1067</b>

Sud	ND	ND	30,1	1058	22,9	1373
Sud-Ouest	ND	ND	38,6	294	32,6	814
Abidjan	ND	ND	34,2	1294	36,1	2245
Ensemble	44,5	3040	41,7	5183	38,2	10006

**Note :** ND=Non disponible.

**Sources :** Enquête Démographique et de Santé de 1998-99 et 2011-12 et Enquête Ivoirienne sur le SIDA de 2005

**Tableau 18 :** Pourcentage des femmes qui sont excisées selon leur niveau d'instruction ou le sexe du chef de ménage et la région de résidence en Côte d'Ivoire à l'ESCI 2011-12.

Région	Niveau d'instruction de la femme			Sexe du chef de ménage	
	Sans niveau	Primaire	Sec+	Homme	Femme
Centre Ouest	15,6	4,3	10,9	11,8	13,4
Centre-Est	30,1	11,8	8,5	21,6	15,4
Centre-Nord	57,9	38,1	38,8	53	40,8
Centre-Ouest	56	19,6	7,3	39,7	31
Nord	79,5	61	46,2	75,3	61,9
Nord-Est	24,4	11,2	12,3	25,4	10,5
Nord-Ouest	84,4	60,8	47,6	80	70
Ouest	60,1	54	52,7	56,4	60,5
Sud	35,4	11,5	9,7	24,3	16,1
Sud-Ouest	40,5	22,9	12	34,4	31,4
Abidjan	53,1	29,1	20,2	37	26,4

**Source :** Analyse des données individuelles de l'EDSCI 2011-12.

**Tableau 19 :** Pourcentage de femmes victimes d'autres types de violences sexuelles selon certaines caractéristiques (EDSCI, 2011-12).

Caractéristiques	Violences physiques depuis l'âge de 15 ans	Violences physiques pendant la grossesse	Violences sexuelles conjugales	Violences physiques conjugales
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	40,1	6,3	5,5	28,1
Rural	31,2	5,3	5,2	22,2
<b>Ethnie</b>				
Akan	30,9	4,5	4,2	21,0
Krou	47,0	10,9	10,7	38,1
Mandé-Nord	44,7	6,6	5,7	37,4
Mandé-Sud	42,7	8,4	11,5	31,0
Voltaïque/Gur	32,2	4,1	3,2	19,4
Autres	31,5	4,6	2,9	16,6
<b>Région</b>				
Centre	23,4	5,3	4,3	20,8

Centre-Est	26,1	1,0	1,7	16,7
Centre-Nord	24,8	4,3	1,8	18,0
Centre-Ouest	31,3	5,3	4,7	24,3
Nord	25,6	4,7	3,5	17,9
Nord-Est	29,2	3,6	0,5	11,5
Nord-Ouest	49,0	6,5	9,0	42,0
Ouest	38,9	8,2	11,4	25,4
Sud	39,9	4,9	5,2	22,3
Sud-Ouest	39,7	6,9	3,6	27,7
Abidjan	42,2	6,8	5,5	29,8
<b>Niveau d'instruction</b>				
Sans niveau	33,4	5,6	4,2	23,2
Primaire	41,9	6,7	8,6	28,6
Secondaire ou supérieur	34,1	4,7	4,7	23,8
<b>Niveau de vie du ménage</b>				
Très pauvre	29,6	6,3	6,4	21,1
Pauvre	35,5	5,9	4,8	23,3
Moyen	33,8	4,3	4,8	24,8
Riche	38,9	6,4	5,7	27,1
Très riche	38,9	5,9	4,7	27,2
Ensemble	35,6	5,8	5,3	24,6

Source : INS, EDSCI 2005.

### Droits économiques

**Tableau 20 : Pourcentage d'individus ayant un compte bancaire selon le genre et certaines caractéristiques en Côte d'Ivoire (EDSCI 2011-12).**

Caractéristiques	Ensemble			En union		
	Hommes	Femmes	IPS	Hommes	Femmes	IPS
<b>Age</b>						
18-21	27,6	25,1	0,91	12,6	8,0	<b>0,63</b>
22-24	25,0	24,7	0,99	5,3	16,2	3,06
25-34	23,1	24,0	1,04	16,6	19,8	1,19
35-39	24,3	23,7	0,98	21,5	22,8	1,06
40-49	23,7	21,6	0,91	23,1	19,9	<b>0,86</b>
<b>50-59</b>	<b>26,8</b>	<b>18,4</b>	<b>0,69</b>	<b>26,6</b>	<b>18,5</b>	<b>0,69</b>
60+	15,8	14,5	0,92	17,0	15,5	0,91
<b>Milieu de résidence</b>						
Abidjan	44,5	45,6	1,00	42,9	42,9	1,00
Autres villes	32,6	31,6	0,97	29,8	28,3	0,95
Rural	10,0	8,4	0,84	9,3	8,1	0,87
<b>Région de résidence</b>						
Centre	16,1	17,0	1,06	16,4	15,5	0,94
Centre-Est	24,2	25,0	1,03	24,2	22,0	0,91
Centre Nord	19,4	17,2	0,90	17,0	15,7	0,92
Centre Ouest	18,3	17,8	0,97	13,5	12,8	0,95
<b>Nord</b>	<b>16,5</b>	<b>12,7</b>	<b>0,77</b>	<b>12,4</b>	<b>9,8</b>	<b>0,79</b>
<b>Nord-Est</b>	<b>12,4</b>	<b>7,5</b>	<b>0,60</b>	<b>10,5</b>	<b>7,5</b>	<b>0,71</b>
<b>Nord-Ouest</b>	<b>7,4</b>	<b>5,9</b>	<b>0,80</b>	<b>6,7</b>	<b>5,0</b>	<b>0,75</b>
Ouest	9,0	9,0	1,00	7,7	7,6	0,99
Sud	28,0	25,4	0,91	25,9	24,8	0,96
Sud-Ouest	14,8	14,1	0,95	13,3	12,5	0,94
<b>Niveau d'instruction</b>						
Sans niveau	8,0	12,3	1,54	7,7	10,6	1,38
Primaire	17,2	25,6	1,49	15,2	23,3	1,53
Secondaire/supérieur	48,9	55,6	1,14	50,2	58,2	1,16
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Homme	23,4	23,2	0,99	20,1	18,8	0,94
<b>Femme</b>	<b>26,3</b>	<b>19,5</b>	<b>0,74</b>	<b>20,1</b>	<b>15,2</b>	<b>0,76</b>

Niveau de vie du ménage						
Très pauvre	0,7	0,6	0,86	0,6	0,7	1,17
<b>Pauvre</b>	<b>5,2</b>	<b>4,1</b>	<b>0,79</b>	<b>4,7</b>	<b>4,1</b>	<b>0,87</b>
<b>Moyen</b>	<b>11,8</b>	<b>9,6</b>	<b>0,81</b>	<b>12,4</b>	<b>9,7</b>	<b>0,78</b>
Riche	22,1	21,1	0,95	22,2	21,1	0,95
Très riche	68,4	68,1	0,99	65,7	65,4	0,99
Ensemble	22,1	20,7	0,94	20,1	18,4	0,92

Source : Analyse des données ménages de l'EDSCI 2011-12.

Tableau 21 : Effectifs des individus disposant d'un compte bancaire dans une IMF et de ceux ayant accédé au crédit selon le genre en 2015.

	Hommes	Femmes
A un compte bancaire	72,1 (584467)	27,9 (341258)
A obtenu un crédit	71,0 (225931)	29,0 (92242)

Source : DRSSFD, Ministère de l'Economie et Finances, 2017.

Tableau 22 : Répartition des femmes chefs d'entreprises de secteur formel selon le genre et le type d'entreprises en Côte d'Ivoire en 2016.

Type d'entreprises	Hommes	Femmes	Total
Grandes entreprises	410	20	430
Micro-entreprises	9037	2581	11618
Moyennes entreprises	741	101	842
Petites entreprises	2541	601	3142
Non définies	1326	339	1665
Total	14055	3642	17697

Source : Chambre de commerce et d'Industrie, Côte d'Ivoire, 2016.

Tableau 23: Représentation des femmes dans les différents gouvernements en Côte d'Ivoire depuis la 2<sup>ème</sup> République.

Républiques et gouvernements	Hommes	Femmes	Total
3 <sup>ème</sup> République			
1 <sup>er</sup> Gouvernement	78,6 (22)	21,4 (6)	100,0 (28)
2 <sup>ème</sup> République			
9 <sup>ème</sup>	90,6 (29)	9,4 (3)	100,0 (32)
10 <sup>ème</sup>	87,5 (28)	12,5 (4)	100,0 (32)
11 <sup>ème</sup>	92,6 (25)	7,4 (2)	100,0 (27)
13 <sup>ème</sup>	85,7 (30)	14,3 (5)	100,0 (35)
14 <sup>ème</sup>	82,9 (29)	17,1 (6)	100,0 (35)
16 <sup>ème</sup>	74,3 (26)	25,7 (9)	100,0 (35)

Source: www.gouv.ci.

## Représentation politique

**Tableau 24 : Représentation des femmes dans l'ensemble des députés élus en Côte d'Ivoire de 1971 à 2017.**

Périodes	Législatives	Hommes	Femmes	Total
<b>1<sup>ère</sup> République</b>				
1971-75	4 <sup>ème</sup>	97	3	100
1976-80	5 <sup>ème</sup>	110	10	120
1981-85	6 <sup>ème</sup>	140	7	147
1986-90	7 <sup>ème</sup>	165	10	175
1991-95	8 <sup>ème</sup>	167	8	175
1996-99	9 <sup>ème</sup>	161	14	175
<b>2<sup>ème</sup> République</b>				
2000-10	1 <sup>er</sup>	204	19	223
2011-16	2 <sup>ème</sup>	226	28	254
<b>3<sup>ème</sup> République</b>				
2017-22	1 <sup>er</sup>	226	29	255

**Source :** Chroniques des élections parlementaires produites par l'Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire ; Annuaire des députés siégeant à l'Assemblée Nationale : législature 2011-16.

**Tableau 25 : Représentation des femmes dans le bureau de l'Assemblée Nationale en Côte d'Ivoire en 2011 et 2016.**

Composition du bureau	2011		2016	
	Total	Femmes	Total	Femmes
Président	1	0	1	0
Vice-Président	11	3	11	4
Secrétaires	12	3	12	4
Questeurs	3	1	3	1
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>27</b>	<b>9</b>

**Source :** Communication de Mme GOGOUA Rachel, Présidente du GOFHF, à la conférence de Presse du 4 mai 2017. Elle était intitulée « Les femmes dans les Assemblées élues : le cas de l'Assemblée Nationale ».

**Tableau 26 : Représentation des femmes selon les grades dans la fonction publique en Côte d'Ivoire de 2009 à 2015.**

Grades	2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total
A	10098	47027	10923	50318	11877	53941	12156	55086	12639	57163	13528	60806	13735	61454
B	17462	58286	18600	60966	20304	65163	20719	66302	23324	72844	23576	73096	25790	77161
C	7076	17948	8758	21588	10981	26794	11850	28846	13253	33508	15125	40694	15541	41317
D	1769	4865	2452	6102	2509	6241	2504	6223	2736	6630	2722	6637	2720	6638
E	-	5	-	5	-	5	-	5	-	4	-	4	-	3
G13	156	894	174	946	185	991	193	1025	196	1029	195	1020	196	1017
HG	15	217	14	212	13	211	13	208	13	204	13	192	12	168
ND	2	7	2	7	7	22	7	22	7	22	7	22	7	22
<b>Total</b>	<b>36578</b>	<b>129244</b>	<b>40923</b>	<b>140144</b>	<b>45876</b>	<b>157717</b>	<b>52168</b>	<b>157717</b>	<b>52168</b>	<b>171404</b>	<b>55166</b>	<b>182471</b>	<b>58001</b>	<b>187780</b>

**Notes :** G13=Grades 1 à 3 et groupes 1 à 3 ; HG=Hors grade ; ND=Catégorie non définie.

**Source :** Annuaire Statistique du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : 2009-2015.



**Tableau 27 : Représentation des femmes dans les postes de cadre dans la fonction publique en Côte d'Ivoire en :**

Grades	2015			2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A1	147	26	173	115	21	136
A2	205	56	261	121	48	169
A3	21899	6824	28723	22876	7144	30020
A4	23206	6414	29620	23666	6731	30397
A5	1199	249	1448	1901	420	2321
A6	737	121	858	1024	182	1206
A7	326	45	371	473	64	537

**Source :** Annuaire Statistique du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : 2009-2015 et données fournies par la Direction de Planification et des Statistiques de ce Ministère.

## Ressources productives

**Tableau 28 : Répartition (en %) des aires des parcelles selon le genre en milieu rural.**

Genre	Aires des parcelles				Total
	[0,5 1[	[1 3[	[3 5[	5 et +	
Hommes	2,0	21,0	17,0	60,0	100,0
Femmes	43,0	30,0	10,0	17,0	100,0

**Source :** CARE Côte d'Ivoire (2014) : Rapport définitif de l'étude « Analyse Genre sur les Opportunités économiques et les obstacles pertinents à l'Autonomisation des femmes ».

**Tableau 29 : Répartition des ménages selon le combustible utilisé pour cuisiner en Côte d'Ivoire en 2012 selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence.**

Combustible utilisé	Autres villes			Rural			Abidjan		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
GPL/Gaz	9,9	8,5	9,6	0,9	0,9	0,9	64,6	61,7	64,1
Nature/Bio Gaz									
Charbon de bois	38,0	38,6	38,1	5,4	5,1	5,4	23,0	34,2	25,1
Bois	42,1	50,6	44,1	85,8	92,8	86,9	3,9	3,5	3,8
Autre combustible	0,2	0,5	0,3	0,2	0,4	0,1	1,0	0,6	0,8
Pas de repas	9,8	1,9	8,0	7,6	0,9	6,6	7,6	0,0	6,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	1795	591	2599	4485	808	5293	1453	342	1795

**Source :** Analyse des données ménages de l'EDSCI 2011-12.

**Tableau 30 : Répartition des ménages par provenance de l'eau pour boire, le temps pour s'approvisionner en eau et par type d'aisance selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence en Côte d'Ivoire en 2012.**

Modes	Autres villes	Rural	Abidjan
-------	---------------	-------	---------

<b>approvisionnement en eau</b>	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>Ensemble</b>	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>Ensemble</b>	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Source d'eau de boisson</b>									
Source améliorée	87,0	85,4	86,7	65,1	72,6	66,3	98,9	99,4	99,0
Source non améliorée	11,3	13,7	11,8	34,4	27,3	33,3	0,1	0,0	0,1
Autres sources	1,7	0,8	1,5	0,4	0,1	0,4	1,0	0,6	0,9
<b>Temps d'approvisionnement</b>									
Sur place	64,4	64,5	64,4	19,6	18,4	19,4	87,2	90,9	87,9
Moins de 30 minutes	26,4	24,5	25,9	55,9	53,0	55,4	8,1	5,0	7,5
30 minutes ou plus	8,7	10,6	9,2	23,9	28,0	24,5	4,0	3,5	3,9
NSP	0,5	0,3	0,5	0,6	0,6	0,6	0,8	0,6	0,7
<b>Type d'aisance</b>									
Toilettes améliorées non partagées	21,2	21,6	21,3	3,4	2,7	3,3	56,0	67,9	58,3
Toilettes partagées	47,2	43,6	46,4	18,3	21,3	18,7	33,9	18,8	31,0
Toilettes non améliorées	23,4	24,7	23,7	22,0	19,7	21,7	9,0	11,0	9,4
Pas de toilettes/Nature	8,3	10,0	8,7	56,2	56,2	56,2	1,1	2,4	1,4

Source : Analyse des données ménages des l'EDSCI 2011-12.

## Justice

Tableau 31 : Raisons de non recours à la justice par les victimes des VBG en Côte d'Ivoire.

<i>Facteurs</i>	<i>%</i>
Refus de recevoir la plainte	40,0
Pressions sociales pouvant déboucher au recours à l'amiable	40,0
Faits de menace de mort	20,0
Manque de collaboration entre les services de justice et d'autres	13,3
Disparition des dossiers	6,7
Distraction des pièces aux dossiers de plainte	6,7
Lenteurs procédurales	6,7

Source : CNDHCI (2016) : Rapport de l'étude sur l'accès des victimes VBG à la justice.

Tableau 32 : Connaissance des recours par les victimes des VBG

<i>Type de recours mentionnés</i>	<i>%</i>
Police	72,8
Gendarmerie	51,6
Parquet	35,7
Cliniques juridiques et ONG	37,7
Services publics d'assistance sociale	6,8

Tableau 33 : Description du taux de traitement des violences faites aux femmes par les services de justice

<i>Formes</i>	<i>Cas enregistrés</i>	<i>Cas traités</i>	<i>Taux de traitement</i>
Violences physiques	96	82	85,4
Violences psychologiques	69	41	59,4
Viols	55	42	76,4

Agressions sexuelles	43	41	95,4
Déni de ressources	54	54	100,0
Harcèlement sexuel	40	40	100,0
Mariage forcé	28	14	50,0
Excision	4	14	100,0
Total	399	328	82,2

Source : **Ibid.**

**Tableau 34 : Bénéficiaires de PALAJ pendant ses 28 premiers mois d'activités de janvier 2013 à août 2015.**

Activités	Nombre de bénéficiaires
Jugements supplétifs	7710
Assistance juridique et judiciaire	419
Relais communautaires	215
Consultations juridiques et judiciaires	18960
Education juridique de masse et de proximité	152319
Formation et renforcement des capacités	3078

Source : Rapport à mi-parcours du projet PALAJ de novembre 2014

**Tableau 35 : Fréquentation des cliniques juridiques dans le cadre de PALAJ au 31 décembre 2014.**

Cliniques juridiques	Adultes		Mineurs		Problèmes
	H	F	G	F	
Bouaké	797	760	523	633	Etat civil, succession, garde d'enfant
Guiglo	1481	723	629	493	Etat civil, foncier rural, succession
San Pedro	1050	653	398	404	Rupture abusive, concubinage, succession, foncier
Man	2131	107	653	417	Foncier rural, état civil, succession
Bondoukou	450	317	184	197	JS, litige foncier, garde d'enfant
Korhogo	835	511	672	392	Etat civil, foncier, garde d'enfant
Total	6744	3071	3059	2536	

Source : **Idem.**

**Tableau 36 : Bénéficiaires de l'assistance juridique dans le cadre de PALAJ au 31 décembre 2014.**

Cliniques juridiques	Adultes		Mineurs	
	H	F	G	F
Bouake	25	22	5	4
Guiglo	29	25	2	1
San Pedro	29	20	3	3
Man	37	23	7	9
Bondoukou	19	4	3	0
Korhogo	33	16	3	1
Total	162	110	23	18

Source : **Ibid.**

**Tableau 37 : Nombre des Jugements Supplétifs (JS) établis dans le cadre de PALAJ au 31 décembre 2014.**

Cliniques juridiques	Dotation en JS	JS établis			JS non établis	JS en cours
		G	F	Total		
Bouake	1445	225	343	578	370	497
Guiglo	1370	140	214	354	600	416
San Pedro	1110	286	225	511	599	249
Man	1150	171	129	300	565	285
Bondoukou	960	294	283	577	350	33

Korhogo	1445	192	234	426	475	544
Total	7480	1318	1428	2476	2959	2024

**Tableau 38 : Nombre de campagnes de sensibilisation réalisés dans le cadre de PALAJ au 31 décembre 2014.**

<i>Cliniques juridiques</i>	<i>Total campagnes</i>	<i>H</i>	<i>FE</i>	<i>E</i>	<i>FI</i>		
Bondoukou	90	4579	3796	3455	1682	1773	11830
Guiglo	142	10763	8915	1244	558	686	20922
Korhogo	80	6918	12024	2759	1428	1331	21701
Man	69	6513	3617	1913	1201	712	12043
San Pedro	84	6030	6083	1313	636	677	13426
Bouaké	74	5991	6105	5013	2524	2489	17109
Total	539	40794	40540	15697	8029	7668	97031

Source : Ibid.

## Etat Civil

**Tableau 39 : Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés à l'état civil, par sexe et certaines caractéristiques des ménages et des mères (EDS, 2011-12)**

Source : Analyse des données ménages de l'EDS CI de 2011-12.

Caractéristiques	Garçons	Filles	Ensemble
<b>Sexe du chef de ménage</b>			
Homme	56,0	56,1	56,1
Femme	45,0	48,4	46,7
<b>Niveau de vie du ménage</b>			
Très pauvre	79,5	79,5	79,5
Pauvre	68,3	67,3	67,8
Moyen	52,8	51,9	52,3
Riche	31,2	30,5	30,9
Très riche	13,2	14,1	13,7
<b>Niveau d'instruction de la mère</b>			
Sans niveau	61,4	62,3	61,8
Primaire	47,4	51,5	49,5
Secondaire ou supérieur	28,1	25,4	26,7
<b>Total</b>	<b>54,4</b>	<b>55,0</b>	<b>54,7</b>

**Tableau 40 : Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés à l'état civil, par sexe et par année (AIS CI, 2005 ; EDS CI, 2011-12 ; RGPH, 2014)**

Milieu de résidence	2005		2011-12		2014	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Abidjan	20,0	22,2	16,3	16,7	8,5	8,4
Autres villes	35,6	35,6	30,5	31,0	24,5	24,3
Rural	62,4	60,6	68,3	68,7	44,5	44,9
<b>Total</b>	<b>51,3</b>	<b>52,2</b>	<b>54,5</b>	<b>55,0</b>	<b>39,0</b>	<b>39,0</b>

Source : Analyse des données ménages de l'AIS CI 2005, de l'EDS CI 2011-12 et du RGPH 2014.

## Migrations

**Tableau 41 : Effectifs des migrants durés de vie selon le genre et le milieu de résidence**

<i>Migrants durés de vie**</i>	<i>Abidjan</i>			<i>Autres villes</i>			<i>Rural</i>		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Non migrants	49,5 (1080017)	48,9 (1083626)	49,2 (2163643)	62,2 2261297	62,6 2113899	62,4 (4375196)	62,9 (3704749)	64,2 (3446109)	63,5 (7150858)
Migrants internes	38,0 (829519)	42,1 (932572)	40,1 (1762091)	28,5 1037523	30,0 1013994	29,3 (2051517)	24,9 (1467918)	26,2 (1404643)	25,5 (2872561)
Immigrants	12,4 (270990)	9,0 (198519)	10,7 (469509)	9,2 335233	7,4 249150	8,3 (584383)	12,1 (717405)	9,7 (519403)	11,0 (1236808)
Total	100,0 (2180526)	100,0 2214717	100,0 (4395243)	100,0 3635560	100,0 3377043	100,0 (7011096)	100,0 (5890072)	100,0 (5370155)	100,0 (11260227)

\*\* Les migrations font intervenir deux types de notions : la zone de départ appelée origine et la zone d'arrivée appelée destination. A partir de ces deux notions, on peut définir la migration durés de vie qui s'applique à tout individu dont le lieu de résidence à une date de référence donnée est différent de son lieu de naissance. Il s'agit donc des non natifs d'une région donnée qui sont installés provisoirement dans une localité.

**Source** : Analyse des données du RGPH (2014).

#### Annexe 4 : Cartographie des Acteurs Principaux

Acteurs	POINTS FOCALX	EMAIL/TELEPHONE
<b>INSTITUTIONS NATIONALES</b>		
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets	20 21 85 20
Ministère de l'Economie et des Finances	Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques	20 20 09 58
Ministère de l'Economie et des Finances	Direction de la Coordination Statistique et du Suivi du Programme Economique et Financier.	20 25 38 28
Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Direction des Stratégies, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques	20 21 99 06
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	Direction de la Planification et de l'Evaluation	20 32 22 65
Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant de la Solidarité	Direction de la Planification, de l'Evaluation et de la Documentation	20 21 19 81 20 21 26 62
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Direction de la Planification, des Etudes et de l'Informatique	
Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation.	20 25 90 26 08 35 18 50
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Direction de la Prospective, de la Planification et des Stratégies.	20 22 60 43
Ministère du commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	Direction de la Planification, des Statistiques et la Prospective (DPSP)	20 32 04 32
Primature	Assistant Technique à la Cellule de Suivi et d'Analyses	
Cellule de Coordination de la Coopération CI/UE	Chef d'unité Gouvernance Développement Economique et Social	225-30-30-35-66
Commission Electorale Indépendante (CEI)	1er Vice-Président Secrétaire Adjointe Porte-Parole CEI	00 225 07975832
Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI)	Wodjo Fini Traore Vice-Président	twodjom@cndh.ci
Comité National de Lutte contre les VBG/Ministère de la Femme	Présidente du Comité	20215568/20217702
Direction de la Promotion de la Famille, de la Femme et des Activités Socio-Economiques du Ministère de la Femme	Madame GUY DOH	09610810
Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre (Coordonnateur des cellules sectorielles « Genre »)		22440833
Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI)		22480303
Institut d'Education et de Formation Féminine (IFFE)	Madame KOUTOUAN	20213454
Observatoire National de l'Equité et du Genre (ONEG)	Madame Kabaya Yaya Fofana, Directrice	NA
Compendium des Compétences Féminines	Madame YAO Euphrasie,	22475868

Organisation Nationale pour l'Enfant, La femme et la Famille	Madame GOGOUA Rachelle	22415483/07733456
Organisation pour le Développement des Activités des Femmes (ODAFEM)	Madame YO Epouse DRO Henriette	20382043/07189360
Caucus des Femmes Parlementaires (FEMPACI)	NA	NA
<b>DUE/ETATS MEMBRES /AGENCES DE COOPERATION</b>		
DUE CI	Monsieur Charles Raudaut de Chatenay Monsieur Mouhamadou Mody Diop	Charles.RAUDOT-DE-CHATENAY@eeas.europa.eu Mouhamadou-Mody.DIOP@eeas.europa.eu
AFD	Madame Gaelle Angot	angotg@afd.fr
Allemagne	Monsieur Alexandre Callegaro	NA
Belgique	Monsieur Dirk Breuer	Dirk.Breuer@diplobel.fed.be
Espagne	Monsieur Miguel Soler Gomis	miguel.soler@maec.es
France	Madame Cécile Frobert Madame Julie Languille	<a href="mailto:cecile.frobert-iggui@diplomatie.gouv.fr">cecile.frobert-iggui@diplomatie.gouv.fr</a> <a href="mailto:julie.languille@diplomatie.gouv.fr">julie.languille@diplomatie.gouv.fr</a>
GIZ	Monsieur Michael Dreyer	michael.dreyer@giz.de
Grand Bretagne	Madame Nina Koffi	Nina.Koffi@fco.gov.uk
Italie	Madame Stefania Iuliano	stefania.iuliano@esteri.it commerciale.abidjan@esteri.it
<b>AGENCES DES NATIONS UNIES et BAD</b>		
ONU FEMMES	Madame Marie Goretti NDUWAYO	marie.nduwayo@unwomen.org
	Madame Madeleine OKA BALIMA	m.oka-balima@unwomen.org
	Madame Jean-Jacques NGBARAMOU	j.ngbaramou@unwomen.org
	Madame Elisa MENEGATTI	elisa.menegatti@unwomen.org
ONUSIDA	Madame Isabelle KOUAME	kouamei@unaids.org
FAO	Madame Marie Hortence GUEI	MarieHortence.Guei@fao.org
PAM	Madame Rachel PIERRE	rachel.pierre@wfp.org
UNICEF	Madame Raissa EDWIGE VANIAN	revanian@unicef.org
UNESCO	Madame Evelyne GBE DEBA	e.gbe-deba@unesco.org
UNFPA	Madame Pauline KOUYE	kouye@unfpa.org
UNHCR	Madame Isabelle TAHI ASSOUAN	assouan@unhcr.org
ONUDI	Madame Issouf OUATTARA	i.ouattara@unido.org
BIT	Madame Colette ASSAMOI	assamoi@ilo.org
VNU	Madame Pauline DENEUFBOURG	deneufbourg@un.org
IOM	Monsieur Laurent Guittey	lguittey@iom.int
PNUD	Monsieur Mamadou Konaté National Coordinator Security Sector Support	Mamadou.konate1@unpd.org
BAD	Madame Egidia Rukundo	E.RUKUNDA@afdb.org
<b>ONG et ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE</b>		
CARE	Monsieur Guillaume Agueuttant Country Director	Guillaume-ageuttant@care.org
CMV (Comunità Missionaria di Villaregia)	Madame Annamaria Amarante	01529245
Amnesty International Section Côte d'Ivoire	Hervé Delmas Kokou Directeur Exécutif Benoit Yao Comoe Coordonnateur des Programmes Education aux Droits Humains	Hervey.delmas@amnestyci.org beniyc@amnestyci.org

Audace Institut Afrique	Gisèle Dutheil Membre fondateur et directrice d'Audace Institut Afrique	giseledutheil@gmail.com
Chambres Nationale des Rois et des Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire	Nanan Dodo N'Depo Chef du Village de Dodokoi 3eme VP du Directoire Chargé du Grand Sud Président de la Région de la Mé	conseilsuperieurci@yahoo.fr
Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains	Marthe Pédan Coulibaly	pedancoulibalky@yahoo.fr
Association des Femmes pour le Développement Intégral de la Côte d'Ivoire	Présidente de l'Association	23520067
ONG Femme Active de Côte d'Ivoire	Madame SANGARE/Madame SEMI Lou Bernadette	20390382/21504219/05701869
Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)	Fatimata Diabaté Secrétaire Générale Directrice PALAJ	fatimatadiabate@yahoo.fr
Fédération Nationale des Coopératives des Vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI)	Coordonnatrice de la Fédération	03377840
Génération Femmes 3ème millénaire	Madame VEHI TOURE Honorine	22419215
Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI)	Madame Sangaré Namisata	20390382/20386559
Organisation Femmes et Développement	Responsable de l'ONG	22523913
Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH)	Monsieur BAMBA SINDOU, Coordonnateur Général	22422142/45675448
ONG Regard des Femmes	Responsable de l'ONG	22412573
GOFEHF	Madame GOGOUA Rachel Présidente	22415483
Convention de la Société Civile de la Côte d'Ivoire	Monsieur NGOUAN Patrick	05842801
Association d'Education à la Citoyenneté, à l'Ecocitoyenneté, à la Promotion de la Défense des Droits Humains (CIVIS-Ci)	Président de l'Association	22508278
Collectif des ONG de Lutte contre le SIDA en Côte d'Ivoire	Monsieur AKRE Laurent GBANTA	32767183
Union Fraternelle des Femmes pour le Développement et l'Assistance des Personnes Vulnérables	Madame TANOAH Blandine	220319 tanoahblandine@yahoo.fr
Organisation des Femmes Elites de la Côte d'Ivoire	Présidente de l'organisation	327878 Femmeselites1@yahoo.fr
Union des Femmes Leaders pour le Développement de la Côte d'Ivoire	Présidente de l'Union	05866232 miezandiatou@yahoo.fr
Centre Féminin pour la Démocratie des Droits Humains en Côte d'Ivoire	Directrice du centre	Bony_yeo@yahoo.fr
Antenne de la Côte d'Ivoire du Réseau International Femmes	Madame Osso Louise	07913471
Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l'Espace CEDEAO en Côte d'Ivoire	Madame SANOGHO Edwidge	08192802
Antenne de la Côte d'Ivoire du Réseau International pour la Promotion du Genre, de l'Assistance, des Reformes des Droits Humains, de la Démocratie et du Développement	Responsable de l'Antenne	22502150/57032514 ngoregard@gmail.com



Centre Féminin pour la Démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire	Directrice du Centre	22415373
Coalition des ONG de Démocratie et des Droits Humains (CODDH)	Coordonnateur de la Coalition	52100729
ONG Femme, Action et Développement (FEMAD)	Responsable de l'ONG	48060002
ONG Femmes Actives	Responsable de l'ONG	21564219
Organisation Femme en Action en Côte d'Ivoire (OFACI)	Responsable de l'ONG	20375837
Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)	Eugénie Attia Responsable de la cellule partenariat école-entreprise	egeka@hotmail.com
Genre parité et Leadership Féminin (GEPALEF)	Angèle Neule KOUE, Présidente	ong.gepalef@gmail.com /angelekoue@yahoo.fr
Leadafricaines	Georgette ZAMBLE, Présidente	georgettesoukou@yahoo.fr / leaders@leadafricaines.org
CEFCI	Olga Monique Agneroh Chargée d'étude	olgamoniqueagneroh@gmail.com
Plateforme des Femmes	Yeo Mussa Chargé de PGM	yeomussa44@gmail.com
ASAPSU	Ghislaine Gladys Seri Coordonnatrice Régionale	info@asapsu.ci.org
3D	Diane Nanan Nogbou	Diane.nana@gmail.com
Commission Genre	Natelangue Koné Présidente de la Commission	080552911
WANEP CI	Mylene Soro Epse Kamara	mylkamara@yahoo.fr
Droits de l'Homme et Démocratie	Yapi Yepie Edwige Responsable ;e communication	Yenpy3@gmail.com
Haoun Ngueran	NPI CI	20 00 79 65
MPLCI	Bambo Madoussan	20 37 06 03
PF 2000	Moussa Fofana	06 07 13 89
Ark	Emmanuel Kafana Coulibaly	07 21 44 41
Organisation Nationale pour la Femme, l'Enfant et la Famille (ONEF)	Roland Adja Directeur Exécutif	adjaroland@yahoo.fr
Cerap-Inades	Marie-Louise Ouadan	Marie.louise.ouadan@cerap.inades.org
ACAT Côte d'Ivoire	Paul Angaman	22002255 / 05092305
APDH	Président	20 37 56 55
FEFA	Présidente	+225 20 33 52 85

## Bibliographie

- AFJCI, (2016), PALAJ-Bilan des activités réalisées de 2013 à 2016.
- Agence Française de Développement (AFD), (Dernière modification le 14/12/2016 par AES), Profil Genre Côte d'Ivoire.
- Agence Française de Développement (AFD), (2016), Boîtes à Outils Genre : Education, Formation Professionnelle et Emploi.
- Agence Française de Développement (AFD), (2016), Boîtes à Outils Genre : Santé.
- Alternative Côte d'Ivoire, (2015), Rapport Annuel 2015.
- Amnesty International, (février, 2017(a)) Rapport 2016 – 2017 Situation des Droits Humains dans le Monde.
- Amnesty International, Côte d'Ivoire, (24 mai 2017(b)), Les autorités doivent mener d'urgence une enquête indépendante sur les blessures infligées et les homicides illégaux commis lors d'une mutinerie, Déclaration Publique,
- Amnesty International, (Juin 2017(c)), Il faut continuer à renforcer les capacités et la coopération technique dans le domaine des droits humains Déclaration Publique Conseil des droits de l'homme des Nations unies Trente-cinquième session (6-23 juin 2017).
- Amnesty International, Côte d'Ivoire (29 juin 2017 (d)), La Mission des Nations Unies s'achève mais la situation des droits humains demeure fragile,
- Amnesty International, Côte d'Ivoire (février 2013(a)), « La Loi des Vainqueurs, la Situation des Droits Humains Deux Ans Après la Crise Electorale ».
- Amnesty International, Côte d'Ivoire (29 juillet 2013(b)), « C'est comme si rien ne s'était rien passé ici ». Un an après l'attaque du camp de Nahibly, la Justice se fait toujours attendre.
- APDH, (14 Septembre 2013), Rapport relatif à l'EPU, Abidjan,
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, (2017), Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Droits et à la Justice en Côte d'Ivoire (PALAJ) Rapport Annuel 02 Janvier 2016 - 31 Décembre 2016.
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, (2015), Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Droits et à la Justice en Côte d'Ivoire (PALAJ) Rapport Annuel 1<sup>er</sup> mai, 2013 – 31 Aout, 2015.
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, (2015), Rapport de l'Examen Périodique Universel.
- BAD (Banque africaine de développement), (2014) Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- BAD (Banque africaine de développement), (2015a), Indice de l'égalité du genre 2015, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- Banque Mondiale- Bureau Régional, (2013), Etre femme en Côte d'Ivoire : Quelle stratégie d'autonomisation ? Rapport des consultations de la Banque Mondiale sur le Genre.
- Banque Mondiale, (juin 2017), « Situation Economique en Côte d'Ivoire : et si l'émergence était une femme ? Comment la Côte d'Ivoire pourrait gagner au moins 6 milliards de US dollars » (Version Préliminaire) Cinquième Edition/juin 2017
- Blè Noël, (Avril 2016), Article ; « Les conditions de vie de la femme ivoirienne se sont dégradées. Comment expliquer cette situation déplorable ? », Libre Afrique.
- Brookings LSE- Project on Internal Displacement Livelihoods, (April 2013) Gender and Internal Displacement in Côte d'Ivoire.
- CARE International to Mondelēz International Cocoa Life in Côte-d'Ivoire, (14th March 2014), "Gender assessment in the pilot communities".
- CARE (Silla, Awa), (Septembre 2015), Analyse situationnelle de l'intégration du genre dans la chaine des valeurs du Cacao.
- Castillo Diaz, P. et Tordjman, S., (2012), Participation des femmes aux négociations de paix : Présence et influence, ONU-Femmes.

Coffi Jean-Paul, (20 au 21 avril 2017), Accès de la Femme à la Terre agricole et le Principe d'Égalité « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural » Grand Bassam.

Commission Electorale Indépendante Election des Députés à l'Assemblée Nationale Scrutin du 18 décembre 2016, (2016), Statistique des candidats retenus par genre au 13/12/2016, EDAN.

Commission Européenne et la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangère, (2015), L'Égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes : afin de transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'Union européenne en 2016-2020 » : Document de travail conjoint des services.

Commission Européenne et République de la Côte d'Ivoire, Appui au Secteur Vivrier en Côte d'Ivoire CI/FED/039 -093, 2016

Commission Européenne, (2015), Décision de la Commission du 30 novembre 2015 relative au programme d'action annuel 2015 en faveur de la république de Côte d'Ivoire à financer sur le 11e Fonds européen de développement.

Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire, (2012), Loi portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement & Règlement Intérieur.

Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire (CNDHCI), (2016), Etude Accès à la Justice des Victimes de Violences Faites aux Femmes en Côte d'Ivoire, Rapport Final.

Comité de Pilotage du GC, Comité Technique du GC et Secrétariat Technique du GC, Plaidoyer pour la Réalités ODD

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (mars 2003), Examen des rapports présentés par les Etats parties conformément à l'article 9 de la Convention.

Conseil des droits de l'homme, (2017), Effets des formes multiples et croisées de discrimination et de violence dans le contexte du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée sur la pleine jouissance par les femmes et les filles de tous leurs droits de l'homme, Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Conseil des droits de l'homme, (2017), Rapport de l'Expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme, Trente-cinquième session (6-23 juin 2017).

Conseil des droits de l'homme, (2017), Incidence des transferts d'armes sur les droits de l'homme - Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Trente-cinquième session (6-23 juin 2017).

Conseil de l'Europe, (2011), Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Conseil de l'Europe, (2004), La discrimination à l'encontre des femmes handicapées.

Conseil de l'Union Européenne, (2015), Conclusions du Conseil relatives au plan d'action sur l'égalité des sexes 2016-2020.

DCAF, (2012), La Place du Genre dans la Réforme du Secteur de la Sécurité : Exemples du Terrain.

DCAF, (2011), Gender and Security Sector Reform : Examples from the Ground.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (Mars 2014), Genre et vulgarisation agricole.

DEVCO, (2016), Note de Guidance sur le plan d'action sur l'égalité de sexes 2016 – 2020 de l'UE, Mars 2016.

Dir.de la Planification et de l'Evaluation, (Décembre 2014), Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur 2013-14.

Direction de la Planification et des Statistiques, (Novembre 2016), Annuaire Statistique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2015-16, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation, (Juin 2015), Annuaire Statistique 2014-15 de la Formation Professionnelle, Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation, (Septembre 2016), Annuaire Statistique du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Direction de Planification, d'Evaluation et de la Documentation, (2016). Rapport d'Analyse Statistique 2016 sur les Violences Basées sur le Genre, Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité.

Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques, (Février 2013), Annuaire Statistique 2010-11, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques, (Octobre 2013), Annuaire Statistique 2012-13, Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques, (Avril 2013), Annuaire Statistique 2011-12 de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques, Données Statistiques 2004-10, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Abidjan, Projet UNESCO/CAPEFA.

Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-Evaluation, (Septembre 2016), Annuaire des Statistiques d'Etat Civil, Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Direction des Stratégies, de la Planification et des Stratégies, (2017) Statistiques Scolaires des Poches 2016-2017, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP).

Direction des Stratégies, de la Planification et des Stratégies, (2013), Statistiques Scolaires des Poches 2012-2013, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP).

Direction des Stratégies, de la Planification et des Stratégies, (2014), Statistiques Scolaires des Poches 2013-2014, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP).

Direction des Stratégies, de la Planification et des Stratégies, (2015), Rapport d'Analyse Statistique du Système Educatif 2014-2015, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP).

Duflo, Esther and C. Udry, (2004), Intra-household Resource Allocation in Côte d'Ivoire : Social Norms, Separate Accounts and Consumption Choices. National Bureau of Economic Research (NBER) Working Paper Series No. 10498.

ECOWAS, (2010), Gender Strategy ECOWAS Parliament 2010-2020.

Eklyor, Thelma, "Female Combatants in West Africa : Progress or Regress," From the Field 5<sup>th</sup> Edition, The West Africa Network for Peacebuilding (WANEP).

European Union (2014) – Humanitarian Aid and Protection ECHO Fact Sheet Côte d'Ivoire.

EU International Cooperation and Development, (2015), First report on selected results, July 2013 - June 2014.

Fair Labor Association, (July 2014), Assessing Women's Roles in Nestlé's Ivory Coast Cocoa Supply Chain, Foldah-Kouassi Yolande, Aspects juridiques de l'accès des femmes aux droits fonciers en Côte d'Ivoire « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural » Grand Bassam, 20 au 21 avril 2017.

Fenn Stevanovic N., Edmeades Jeffrey, Lantos Hannah et al., (2015), Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de famille en Afrique de l'Ouest et du Centre : schémas, tendances et facteurs de changement, International Center for Research on Women et UNICEF.

FIACAT et ACAT Côte d'Ivoire, (septembre 2013), Contribution au deuxième Examen de la Côte d'Ivoire, Conseil des Droits de l'Homme Deuxième Cycle de l'Examen Périodique Universel, Babo Alfred Confits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire ALTERNATIVES SUD, VOL. 17-2010 / 95.

FNUAP, (2016), Rapport sur l'État de la Population.

FNUAP, (2016), Format for the Country Program Performance Summary (2009-2016), Côte d'Ivoire.

FNUAP CI, (Octobre 2008), Crise et Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire : Résultats des Etudes et Principaux Défis.

GIZ in cooperation with KFW and AIMAS, (2016), Social Marketing in Côte d'Ivoire-Working for sexual and reproductive health and rights in a country affected by civil war.

Guide des activistes, pour une participation politique accrue des femmes en Côte d'Ivoire, 2017

GOREE Institute, (Novembre 2014), Rapport de l'évaluation à mi-parcours du projet PALAJ.

Gouvernement de la Côte d'Ivoire (UNESCO, UNICEF, Institut National de la Planification, Pole du Dakar), (2016), Rapport d'état sur le système éducatif national -Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace.

Groupe des Organisations Féminines pour L'Egalité Homme -Femme (GOFEHF), (2016), Analyse des nominations du 8 Juin 2011 au 7 Septembre 2016 en Conseil des Ministres selon les diversités.

Groupe des Organisations Féminines pour L'Egalité Homme -Femme (GOFEHF), (2016) Analyse des Nominations en Conseil des Ministres de Janvier 2015 au 31 Octobre 2016 selon le genre.

Groupe des Organisations Féminines pour L'Egalité Homme -Femme (GOFEHF/ Rachel Gogoua), (2017), Les femmes dans les Assemblées élues : le cas de l'Assemblée Nationale.

Groupe des Organisations Féminines pour L'Egalité Homme -Femme (GOFEHF/ Rachel Gogoua), (2017), Les femmes dans les nominations en conseils des ministres : analyse de janvier à mai 2017.

Gogoua Rachel – GOFEHF Conférence de Presse (4 mai 2017) : Les Femmes dans les Assemblées élues : le cas de l'Assemblée Nationale, Abidjan.

Groupe de la Banque Africaine de Développement- Département de l'Assurance de Qualité et des Résultats-Division du Genre et Suivi du Développement Social, (2015), Profil Genre Pays. République de Côte d'Ivoire.

GSMA, (April, 2017), Connected Women Mapping the mobile money gender gap : Insights from Côte d'Ivoire and Mali.

Hansen Angela, (2013) Financial Inclusion for Rural Areas and Agriculture Financial Inclusion in Africa African Development Bank

Hauck Volker, Galeazzi Greta and Vanheukelo Jan, (2013), The EU's State Building Contracts Courageous assistance to fragile states, but how effective in the end ? Ecdpm, Briefing Note No. 60 – Décembre 2013.

Hokou Hermann et Gisèle Dutheil, (Février 2016), Comment réinventer le système foncier rural en Côte d'Ivoire ? Une étude multiculturelle et multidisciplinaire, Audace-Afrique.

Human Rights Council, August 2015, Report of the Working Group on the use of mercenaries as a means of violating human rights and impeding the exercise of the right of peoples to self-determination, Mission to Côte d'Ivoire (7–10 October 2014).

Human Rights Council, (24 May 2013), Report of the Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons, Addendum : Mission to Côte d'Ivoire (22–31 July 2012), A/HRC/23/44/Add.1

HRW, (2017), Rapport Annuel 2017.

International Displacement Monitoring Center, Cote d'Ivoire, (November 2012), Rebuilding Lives Amid a Delicate Peace, Norwegian Refugee Council.

International Monetary Fund Côte d'Ivoire, (2016), Article IV Consultation – Press Release ; Staff Report ; Statement by the Executive Director for Côte d'Ivoire IMF Country Report No. 16/147 May 10, 2016.

INS et AGEPE, (2014), Rapport de l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (ENSETTE 2013).

INS, (2016), Agence Emploi Jeunes et Direction Générale de l'Emploi, Rapport descriptif sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel, Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel de 2016.

INS, Enquête Démographique et de Santé aux indicateurs multiples (EDSCI), 1994-95.

INS, Enquête Démographique et de Santé aux indicateurs multiples (EDSCI), 1998-99.

INS, (2012), Enquête Démographique et de Santé aux indicateurs multiples (EDSCI).

INS, (2008), Enquête sur le Niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, Rapport définitif.

INS, (2015), Enquête sur le Niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, Rapport définitif.

INS, (2005), Enquête sur les Indicateurs du SIDA, Ministère de Lutte contre le SIDA/Institut National de la Statistique.

INS, (Juillet 2003), Profil de Pauvreté en Côte d'Ivoire en 2002.

INS, (2014), Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 (RGPH 2014), Rapport d'Exécution et Présentation des Principaux Résultats.

Institute on Statelessness and Inclusion, (2017), The World's Stateless children.

IPS, (2012), "Côte d'Ivoire – New Cassava Varieties Bring Women Autonomy."

JICA, (2013), Gender Country Profile : Côte d'Ivoire.

Kone, Kadidja et Azoh, François Joseph - DUE CI, MEMEASFP, ONUDI, (Janvier 2015) Les Aspects Genre de la Formation Professionnelle- Contribution transversale aux Résultats 1 à 4-Programme d'appui à la formation professionnelle et à l'insertion en Côte d'Ivoire- Projet Proforme.

Kouame Georges, (20 au 21 avril 2017), Gestion Patrimoniale de la Terre Rurale, droits Fonciers des Femmes abouré et guéré de Côte d'Ivoire « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural » Grand Bassam.

Lawin A. Donald, G. et L. Rouanet, (Mai 2017), Les inégalités hommes-femmes dans l'agriculture, premier secteur d'activités ivoirien (Banque mondiale).

Lopes Daniel, Côte d'Ivoire, (17 juin 2016), La voie étroite vers la réconciliation Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP),

Louroux Bi Stéphane, (20 au 21 avril 2017), Problématiques d'accès des Femmes et des Cadets Sociaux à la Terre en Côte d'Ivoire : Enjeux et Propositions à partir des expériences terrain de Inades-Formation « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural », Grand Bassam.

MFAS - FNUAP, (2008), Crisis and Gender Based Violence in Côte d'Ivoire : Outcomes of the Studies and Major Challenges.

Merabet, Omar, (Mars 2006). Etude sur le Profil Migratoire de la Côte d'Ivoire, Rapport final, CivilPol et Transtec.

MICS, la Situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire, Enquête à Indicateurs Multiples, 2017

Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, (Juin 2014), Rapport de la Cote d'Ivoire sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing 20 ans après.

Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, Plan National d'Action pour la Mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité (2008-2012) Document de base.

Nations Unies - Côte d'Ivoire, (16 septembre 2013), Contribution de l'Equipe Pays à l'Examen du Rapport de la Cote d'Ivoire pour le second cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Nations Unies/ONUCL/, Nations Unies Droits de l'homme Haut-Commissariat, (Juillet 2016), Rapport sur le viol et leur répression en Côte d'Ivoire.

Nations Unies/Commission économique pour l'Afrique, (2015), Profil de Pays Côte d'Ivoire 2015.

Ngoran Cyriaque, (PNUD ; FEMFGP-Programme de Microfinancements du FEM), (2015), 10 Leçons et Bonnes Pratiques des Communautés Locales en Côte d'Ivoire.

Nene Bi Boti Séraphin Femme et Marche foncier en Côte d'Ivoire, (20 au 21 avril 2017), « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural » Grand Bassam.

OECD Dev Center Social Institutions & Gender Index Synthesis Report 2014.

Oka Balime, Madeleine, (2015), « Développement durable et Genre : priorités et orientations pour l'adaptation aux changements environnementaux en Afrique » Allah - Koaudio, Allah ; Cissé, Babacar et Grégoire Luc-Joël, (2015), Développement Durable et Emergence de l'Afrique.

OIM, (2009), Profil Migratoire de la Côte d'Ivoire.

ONU CI, (Juin 2013), Rapport sur les abus des droits de l'homme en République de Côte d'Ivoire.

ONU CI, (2005), Rapport sur la Situation des Etablissements Pénitentiaires en Côte d'Ivoire Abidjan.

ONU FEMMES et le Fonds Français Moussoka, (Juillet 2015), Evaluation des mécanismes nationaux de lutte contre les violences basées sur le genre.

ONU FEMMES et le Fonds Français Moussoka, (Juillet 2015), Etude exploratoire sur les violences faites aux femmes dans les services de la santé de la reproduction en milieu Hospitalier en Côte d'Ivoire.

ONU FEMMES et H4+SIDA (Juillet 2015), Etude sur les liens entre la mortalité maternelle et les violences faites aux femmes en Côte d'Ivoire.

ONUSIDA, (2012), Les femmes s'expriment- Le rôle des femmes vivant avec le VIH dans la lutte mondiale contre le SIDA.

Operations des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONU CI) et Haut-Commissariat Nations Unies Droits de l'Homme, (2016), Rapport sur les viols et leur répression en Côte d'Ivoire.

Quattara, Ali, (2017), Analyse de la situation sanitaire in Cote d'Ivoire (document non publié).

Ouloto, Anne-Désirée, « Genre et Dimension Sociale : renforcer le pilier humain du Développement durable en Afrique et en Côte d'Ivoire » Allah- Koaudio, Allah ; Cissé, Babacar et Grégoire Luc-Joël, (2015), Développement Durable et Emergence de l'Afrique.

Parlement Européen Direction Générale des Politiques Internes Département Générale des Politiques Département Thématique et Affaires Constitutionnelles, (2012), Demandes d'asile liées au genre en Europe.

PNUD, (2015), Agir Ensemble pour des Elections Apaisées en Côte d'Ivoire Les Echos du PNUD du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2015.

PNUD, (2016), le Rapport sur le Développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres en Afrique.

PNUD, (2016), FICHE D'INFORMATION : Rapport sur le développement humain en Afrique.

PNUD, (2016), Human development report 2016 Briefing note for countries on the 2016 human development report Cote d'Ivoire

PNUD, (2017), Egalités des sexes en Côte d'Ivoire. Rôle du PNUD 2010-2017.

Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS), Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, mai 2016

République de Côte d'Ivoire- Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS) Institut National de la Statistique, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) Abidjan, Côte d'Ivoire MEASURE DHS, ICF International Calverton, Maryland, USA, (Juillet, 2013) Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS) 2011-2012.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (UNICEF), (2015), Etude sur le Bien-Etre et la Sécurité des Elèves dans les Ecoles de Côte d'Ivoire.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique/MENET-FP – Direction des Stratégies, de la Planification et de Statistiques/SPS (UNESCO, UNICEF), (2015), Statistiques Scolaires de poche 2016-2017.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (UNICEF et ENSEA), (2015), Situation des enfants et adolescents hors du système scolaire en de Côte d'Ivoire.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, (2008), Plan d'Action Nationale pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 des Nations Unies du Conseil de Sécurité (2008-2012) -Document de base.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, (2009), Document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre.

République de Côte d'Ivoire – Ministère de Solidarité, de la Famille et de l'Enfant avec l'appui technique et financier du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire (2014), Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur les Genre.

République de Côte d'Ivoire, CARE, Global Challenge Coopération- Côte d'Ivoire, Projet Mondelez Cocoa Life, (2014), Analyse du genre sur les opportunités économiques et les obstacles pertinentes à l'autonomisation des femmes. Rapport définitif.

République de Côte d'Ivoire – Ministère de Solidarité, de la Famille et de l'Enfant avec l'appui technique et financier du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire (2017), Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur les Genre (version corrigée dernière mouture).

République de Côte d'Ivoire – Ministère de la Santé et des Affaires Publiques- FNUAP, (2006), Etude Socio-Anthropologique sur les fistules obstétricales en Côte d'Ivoire.

République de Côte d'Ivoire – Ministère de Solidarité, de la Famille et de l'Enfant avec l'appui technique et financier du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, (2016), Rapport National 2016 sur les violences basées sur le genre (VBG).

République de Côte d'Ivoire, (2010), Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2015).

République de Côte d'Ivoire et Institut National de Statistiques, (2015) Rapport National sur l'Etat de la Gouvernance, de la Paix et la Sécurité.

République de la Côte d'Ivoire, (2014), Présidence de la République Décret 2014-842 du 14 décembre 2014 portant sur la création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National de l'Equité et le Genre.

République de la Côte d'Ivoire, Secrétariat Technique Permanent du Comité Technique du RGPH, (2014) Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

République de Côte d'Ivoire, (2013), Stratégie Nationale de Protection Sociale – Document de Stratégie.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement et INS, (Aout, 2012), Enregistrement des Faits de l'Etat Civil et de l'Etablissement des Statistiques de l'Etat Civil en Post-Crise en Côte d'Ivoire.

République de Côte d'Ivoire, (15 juillet, 2012), Revue du Plan National de Développement PND 2012-2015 Tome 1 Rapport de la Revue Globale Rapport du FMI No. 15/148.

République de Côte d'Ivoire, (Aout, 2010), Rapport Pays de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Version finale). Document de travail.

République de Côte d'Ivoire, (May 2009), Strategy for Relaunching Development and Reducing Poverty IMF Country Report 09/156.

République de Côte d'Ivoire, (2013), Loi 2013-33 du 25 janvier 2013 portant abrogation de l'article 53 et modifiant les articles 58, 59, 60 et 67 de la Loi 64-375 de 1964 relative au Mariage telle que modifiée par la Loi 83-800 du 2 aout 1983

République de Côte d'Ivoire, (2013), Loi 99-691 du 14 décembre 1999 portant sur la modification de la Loi 64-374 du 7 octobre 1964 relative à l'Etat civil.

République de la Côte d'Ivoire, (octobre 2016), Résumé du Rapport Final – Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation.

République de la Côte d'Ivoire, (6 avril, 2016), Rapport périodique couvrant la période 2012-2015 Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine au titre de la Charte Africaine des Droits et des Peuples.

République de Côte d'Ivoire, (2015), Plan National de Développement – PND 2016-2020- Tome 1 : Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la Trajectoire de l'émergence.

République de Côte d'Ivoire, (2015), Plan National de Développement – PND 2016-2020- Tome 2 : Orientations Stratégiques.

République de Côte d'Ivoire, (2015), Plan National de Développement – PND 2016-2020- Tome 3 : Matrices d'actions prioritaires.



République de Côte d'Ivoire (Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2015) Plan National de Développement Sanitaire.

République de Côte d'Ivoire (Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2010), Feuille de Route pour accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infantiles. Côte d'Ivoire. 2008-2015.

République de Côte d'Ivoire (2016), La Constitution Ivoirienne (Loi 2016-886 du 8 novembre 2016 portant la Constitution de la République de la Côte d'Ivoire).

République de Côte d'Ivoire et Union Européenne, (2014), 11eme Fond Européenne de Développement- Programme Indicatif National pour la période 2014-2020

Réseau des Femmes Parlementaires Femmes et politique, (5 juillet 2014), Promouvoir l'accès des femmes en politique : la question des quotas Projet de rapport, Ottawa (Canada).

SACO, L'autonomisation économique des femmes : une économie solide pour une vie meilleure, Ottawa, Toronto, CANADA.

Salmona, Muriel, (janvier 2014), Les Violences Faites Aux Femmes et Aux Filles :« un problème mondial de santé publique d'ampleur épidémique. ».

SORO Débégoun Marcelline, (20 au 21 avril 2017), Accès des Femmes et des Cadets Sociaux à la Terre et au Certificat Foncier au Nord de la Côte d'Ivoire / Freins et Leviers pour une meilleure Sécurisation des Certificats Fonciers « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural », Grand Bassam.

Taylor Sandra and Narjess Boubakri (2013), Women and Finance : Unlocking Africa's Hidden Growth Reserve Financial Inclusion in Africa African Development Bank (AfDB).

Techmouso - Mme Euphrasie Kouassi Yao- Ministre de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant-Président de Techmouss (Avril à Juillet 2016), « Le moment est favorable, le moment c'est maintenant ».

UNESCO, (2015), L'eau pour et avec les femmes. Le Développement par l'autonomisation. Les Chaires Unesco sur l'eau et le genre.

UNICEF Côte d'Ivoire, (Avril 2017), Factsheet Female Genital Mutilation/Cutting.

UNICEF, (2013), Statistical profile : FGM in Côte d'Ivoire.

UNICEF, (2016), FGM/C prevalence among girls and women aged 15 to 49 years.

UNICEF (2016), FGM/C prevalence among girls aged 0 to 14 years.

UNICEF (2016), Support for the continuation of FGM/C among girls and women aged 15 to 49 years.

Union Africaine, (Décembre 2015), Le Genre en Afrique : Fiche d'évaluation, African Union Commission, Union Européenne et la République Côte d'Ivoire, (20 au 21 avril 2017). « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural » Grand Bassam,

Union Européenne et la République Côte d'Ivoire, (21 novembre 2016), Convention de Financement Convention entre la Commission Européenne et de la Côte d'Ivoire Contrat de Bonne Gouvernance Convention No. CI/FED /037-942.

Union Européenne et la République Côte d'Ivoire, (2015), Document relatif à l'action "Programme d'Appui au Foncier Rural- Côte d'Ivoire, (Contrat de Réforme Sectorielle - CRS)" ANNEXE 1.

Union Européenne et Côte d'Ivoire, (21 juillet, 2015), Feuille de route de l'Union Européenne pour l'engagement envers la Société Civile 2016 – 2020.

Union Européenne, (2015), Annexe IV à l'Accord Instituant le Fonds Fiduciaire 'European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa', et ses règles internes - Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité opérationnel T05-EUTF-NOA-MA-02.

UNHCR, (septembre 2013), Pour la compilation établie par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme Examen Périodique Universel : Côte d'Ivoire. Soumission du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

UNHCR Projet « Droit à l'Identité de Tous (DIT) Loi 2013-653 du 16 septembre 2013 portant sur les dispositions d'Acquisition de la Nationalité Ivoirienne par Déclaration.

United Nations Security Council, (28 March 2013), Special report of the Secretary General on the United Nations Operation in Côte d'Ivoire.

United States Department of State Bureau of Democracy (February 2017), Human Rights and Labor Country Reports on Human Rights Practices for 2016 in Côte d'Ivoire.

United States Department of State (June,2017), 2017 Trafficking in Persons Report.

United States Government's Global Hunger and Food Security Initiative, (February 2016), USAID Women's Economic Empowerment and Equality Assessment Report.

USAID, (2016), Cote d'Ivoire Transition Initiative 2 (CITI2) – Final Report.

USAID/ West Africa, (November 2013), West Africa Region Gender Assessment – Final Report.

USAID / West Africa, (June 2015), Regional Development Cooperation Strategy 2015-2019.

World Economic Forum (2016), Gender Gap Report. Country Profile Côte d'Ivoire.

World Food Program, (October,2016), Country Programme Côte d'Ivoire 200960 (2017–2020) Executive Board Second Regular Session Rome, 14–18 November 2016 For Approval,

World Health Organization and African Health Observatory (2016), Côte d'Ivoire, Factsheet of Health Statistics.

